



Consultation 2018-50001-0048

**Marché de conception-réalisation pour la
Modernisation du Stade Nautique du
Roucas Blanc pour l'accueil des
Jeux Olympiques Paris 2024 – 13008 Marseille**

MARSEILLE 8ème ARRONDISSEMENT



**PROGRAMME DE L'OPERATION
Tome 1 : Programme Fonctionnel
Révision 8 - 25/06/2020**

8	25/06/2020	Mise à jour suite à réduction de surfaces et précisions MOA	Pages : 11-14-54-58 à 64-66-67-74 à 76-79-80-83-85 à 87-89 à 95-98 à 100-102-105-107 à 117-120-121-128-130 à 132	VDM-AMO	
7	12/02/2020	Mise à jour des tableaux de surfaces héritage et précisions des dates projet	Pages : 66-67-80-81-82-99-100-107-108-122 PDG	VDM-AMO	
6	17/12/2019	Mise à jour schéma fonctionnel et programme	Toutes	VDM-AMO	
5	29/11/2019	Mise à jour du programme	Toutes	ATMO/MO	
4	21/11/2019	Mise à jour du programme – Chapitre 3, 4 & 5	Toutes	RZ	
3	22/10/2019	Modifications suivant observations maîtrise d'ouvrage	Toutes	DC	
2	28/06/2019	Modifications suivant observations maîtrise d'ouvrage	Toutes	DC	
1	07/06/2019	Ajout plan périmètre intervention	p.37	DC	
0	28/05/2019	EDITION ORIGINALE	Toutes	DC	
Indice	DATE	MODIFICATIONS	PAGES	AUTEUR AMO	APPROBATION MOA
				NOM / VISA	
LISTE DE MISES A JOUR TOME 1					

SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	6
2	PRESENTATION DE L'OPERATION	9
2.1	CONTEXTE DE L'ETUDE.....	9
2.2	OBJECTIFS DU MAITRE D'OUVRAGE	11
2.3	CONSTRAINTES DE PHASAGES.....	11
2.4	DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE	12
2.5	SCHEMA DES INTERVENANTS.....	12
2.5.1	Organisation de la gouvernance nationale.....	12
2.5.2	Organisation locale de la conduite de projet.....	14
3	PRESENTATION DU SITE.....	15
3.1	LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT.....	15
3.1.1	Localisation générale	15
3.1.2	Plan de situation générale du site	16
3.1.3	Articulation urbaine	17
3.1.4	Plan de situation du site.....	20
3.1.5	Plans de repérage des sites.....	21
3.1.6	Contraintes réglementaires.....	21
3.2	CARACTERISTIQUES DU SITE.....	22
3.2.1	Orientation des bâtiments	22
3.2.2	Environnement végétal	22
3.2.3	Photoreportage environnement végétal	23
3.3	HISTORIQUE DU SITE.....	23
3.4	REPERAGE DEPLACEMENT ACTUEL INTRA SITE.....	26
3.4.1	Implantation organisationnelle des entrées / sorties sur site.....	26
3.4.2	Implantation organisationnelle des stationnements sur site et à l'extérieur	27
3.4.3	Photoreportage entrées & stationnements.....	28
3.4.4	Implantation organisationnel de mise à l'eau	29
3.5	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES BATIMENTS EXISTANTS	31
3.5.2	Contraintes techniques	31
3.5.3	Secteur Nord.....	31
3.5.4	Secteur Sud	38
3.5.5	Bilan récapitulatif des emprises aux sols existantes secteur Sud & Nord.....	46
3.6	FONCTIONNEMENT ACTUEL.....	47
3.6.1	Les activités de la Direction de la mer	47
3.6.2	Les activités nautiques du Pôle France Voile.....	50
3.6.3	Les activités structurelles de l'USPL.....	51
3.6.4	Les activités des partenaires de la Ville (Associations et institutionnels)	51
3.6.5	Les activités nautiques événementielles (World Cup Séries, etc.).....	52
3.6.6	Les activités mixtes organisées par les "voisins" (Club La Pelle, NHOW)	52
3.7	DONNEES EXISTANTES	53
3.7.1	Tableau de surfaces existant	53
3.7.2	Dysfonctionnements & Atouts	55
3.8	DELIMITATION DU PROJET.....	56
3.8.1	Périmètre d'opération.....	56
3.9	PERIMETRE CHANTIER.....	57
4	OPERATIONS CONNEXES	58
4.1	AMENAGEMENT DU GIRATOIRE SUR LE BOULEVARD G. POMPIDOU	58
4.2	RESEAU D'EAUX PLUVIALES	59
4.3	INTERFACE TERRE/MER.....	60
4.4	VILLAGE DES ATHLETES.....	61
4.5	CLUB NAUTIQUE LA PELLE.....	61

5	MAINTIEN D'ACTIVITES	63
5.1	DIRECTION DE LA MER.....	64
5.1.1	Tableau des surfaces :	64
5.2	USPL	66
5.2.1	Tableau de surface	66
5.3	POLE FRANCE VOILE.....	67
5.3.1	Tableau de surfaces :	68
6	JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024.....	69
6.1	DESCRIPTION GENERALE.....	69
6.2	TABLEAU DE SURFACES :	71
7	PROGRAMME DES BESOINS - PROJET HERITAGE	72
7.1	EXPRESSIONS DES BESOINS GENERAUX.....	72
7.1.1	Présentation générale.....	72
7.1.2	Synopsis général	72
7.1.3	Thèmes principaux.....	72
7.2	DONNEES CLES.....	73
7.2.1	Structure générale	73
7.2.2	Structure principale.....	73
7.2.3	Structure associée	73
7.2.4	Utilisateurs occasionnels.....	73
7.2.5	Schéma principal	73
7.2.6	Effectifs prévisionnels	74
7.3	FONCTIONNEMENT GENERAL	77
7.3.1	Objectifs	77
7.3.2	Rythmes de fonctionnement envisagés	77
7.3.3	Flux / Accès	78
7.3.4	Description des fonctions extérieures	79
7.3.5	Schéma général d'organisation.....	83
7.4	POLE DIRECTION DE LA MER.....	84
7.4.1	Tableau de surfaces	85
7.4.2	Description des fonctions.....	88
7.4.3	Accueil Principal.....	88
7.4.4	Direction de la Mer.....	90
7.4.5	Locaux annexes.....	104
7.4.6	Surfaces extérieures	105
7.4.7	Schéma de fonctionnement théorique	106
7.5	DIVISION TECHNIQUE.....	107
7.5.1	Tableau des surfaces.....	107
7.5.2	Description des fonctions.....	108
7.5.3	Surfaces extérieures	113
7.5.4	Espace courant (Direction de la Mer + Division technique).....	115
7.5.5	Schéma de fonctionnement théorique	117
7.6	POLE FRANCE VOILE.....	118
7.6.1	Tableau des surfaces.....	118
7.6.2	Description des fonctions.....	119
7.6.3	Surfaces extérieures	132
7.6.4	Schéma de fonctionnement théorique	134
7.7	USPL	135
7.7.1	Tableau des surfaces.....	135
7.7.2	Description des fonctions.....	136
7.7.3	Surface extérieures.....	139
7.7.4	Schéma de fonctionnement théorique	140

*« Il n'y a de vent favorable que pour celui qui sait où il va »
Sénèque, Lettres à Lucilius, LXXI*

 Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 5/140

1 PREAMBULE

Définition des termes et abréviations employés

Surface Utile (S.U.)	Surface égale à la somme des surfaces intérieures des locaux correspondant aux activités définies au programme. Elle ne prend pas en compte les circulations verticales et horizontales (hors hall d'accueil), les paliers d'étage, les locaux techniques dédiés au fonctionnement de l'immeuble, l'encombrement de la construction (surface au sol des murs, voiles, cloisons, gaines techniques, ...)
Surface Dans Œuvre (S.D.O.)	La Surface Dans Œuvre est égale à la Surface Utile à laquelle on rajoute les surfaces de circulations horizontales et verticales, les surfaces des gaines et locaux techniques et les surfaces au sol du cloisonnement.
Surface Plancher (S.D.P.)	La surface de plancher de la construction est définie comme étant [...] égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction : <ol style="list-style-type: none"> 1. des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur ; 2. des vides et des trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs ; 3. des surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre ; 4. des surfaces de plancher aménagées en vue du stationnement des véhicules motorisés ou non, y compris les rampes d'accès et les aires de manœuvres ; 5. des surfaces de plancher des combles non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial ; 6. des surfaces de plancher des locaux techniques nécessaires au fonctionnement d'un groupe de bâtiments ou d'un immeuble autre qu'une maison individuelle au sens de l'article L. 231-1 du code de la construction et de l'habitation, y compris les locaux de stockage des déchets ; 7. des surfaces de plancher des caves ou des celliers, annexes à des logements, dès lors que ces locaux sont desservis uniquement par une partie commune ; 8. d'une surface égale à 10 % des surfaces de plancher affectées à l'habitation telles qu'elles résultent le cas échéant de l'application des alinéas précédents, dès lors que les logements sont desservis par des parties communes intérieures.
pm	Pour Mémoire
PMR	Personnes à mobilité réduite
DGAAVE	Direction Générale Adjointe Architecture et Valorisation des Equipements
PPRI	Plan de prévention des risques d'inondation
USPL	Unité de Sécurité et de Prévention du Littoral
MOA	Maître(ise) d'ouvrage
MOE	Maître(ise) d'œuvre
ATMO	Assistant Technique à la Maitrise d'Ouvrage
CR	Conception Réalisation
VDM / VdM	Ville de Marseille

Constitution du Programme

La Rade de Marseille est un site nautique majeur. Les dynamiques sportives et événementielles, notamment en voile, y sont intenses et devraient augmenter compte tenu du renforcement envisagé de Marseille sur la scène nautique internationale.

Cette volonté de faire émerger Marseille, comme capitale de la voile s'explique, en effet, par son territoire et par son plan d'eau qui bénéficie de solides atouts pour s'intégrer dans les orientations de développement retenues par les instances internationales du nautisme :

- Rapprocher les compétitions du centre-ville,
- Rendre visible et spectaculaire les événements
- Intégrer et sensibiliser les jeunes générations à la pratique de ce sport

Ainsi, depuis sa mise en service, dans les années 1970, le centre municipal de voile (CMV) du Roucas-Blanc fait figure de proue dans l'offre nautique marseillaise et apparait comme l'un des piliers central de cette pratique du sport à l'échelle de la ville. Il regroupe à la fois des activités nautiques et administratives qui se sont implantées sur le site, au fur et à mesure de son expansion.

Aujourd'hui, renommé Stade nautique du Roucas-Blanc, différentes activités s'y déroulent sous la responsabilité de la Direction de la Mer. Nous sommes donc en présence d'activités nautiques mais aussi administratives. Les objectifs affichés des activités nautiques organisées sur le site sont :

- La découverte et la promotion des sports de voile et de glisse (de l'optimist au voilier habitable en passant par la planche à voile ou le stand up paddle)
- La promotion du territoire subaquatique par l'organisation d'événements ponctuels

Les activités administratives de la Direction de la Mer se répartissent en 2 services :

- Le service Mer & Littoral qui regroupe 4 divisions (aménagement littoral, milieux naturels, plages et équipements, sensibilisation)
- Le service Nautisme et Plongée qui encadre 4 divisions (activités nautiques, technique, événementiel et plongée)

Ce site fonctionne ainsi depuis 50 ans. Cette existence a permis d'hériter de fonctionnements non linéaires, faits d'habitudes, de solutions empiriques, de retour d'expériences positif dans le résultat mais dont la conception engendre des difficultés d'exploitations. Ces dysfonctionnements importants nécessitent un réaménagement profond et complet.

En effet, couplé au choix de Marseille comme ville-hôte pour accueillir les Jeux Olympiques de Paris 2024, cette opération a ainsi plusieurs objectifs. Il s'agit ici d'un projet « papillon » dont les différentes phases de « chrysalides » doivent répondre aux exigences techniques du maître d'ouvrage.

En conséquence, l'opportunité offerte par la tenue d'épreuves olympiques à Marseille doit aider à révéler tout le potentiel du site. Ainsi, la ville de Marseille peut à cette occasion lancer la restructuration du stade nautique et de son exploitation future sur des bases solides.

Le projet doit être donc conçu et dimensionné avant tout pour permettre l'accueil des JO dans des conditions de fonctionnement, de sécurité et de visibilité adaptées, tout en permettant à terme de disposer d'un outil rénové et adapté de développement des fonctions pédagogiques du site et des autres formes d'événements sportifs.

L'opération s'échelonne ainsi en plusieurs phases :

- 1- Phase 1 : réalisation des ouvrages pour les JO 2024 qui comprend du maintien d'activité, la construction du Pôle France, de l'USPL et le déroulement des tests-events 2022 et 2023
- 2- Phase 2 : réalisation des ouvrages héritage post JO2024 : livraison des infrastructures en configuration héritage

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 7/140

Le dossier de consultation des concepteurs réalisateurs comprend entre autres le programme de l'opération et ses annexes. Le programme est composé de 4 tomes :

- Tome 1 : programme fonctionnel
- Tome 2 : dossier de site et profil environnemental
- Tome 3 : programme technique détaillé
- Tome 4 : fiches par local.

Le présent document est le Tome 1 : le programme fonctionnel de l'opération.

Si des contradictions ou des incohérences apparaissent entre les différents documents, l'exigence la plus contraignante s'applique sauf avis contraire du maître d'ouvrage.

Le présent document fournit ainsi :

- Un diagnostic synthétique du site, de l'offre et de l'ensemble des activités, pour situer les besoins, les contraintes et les opportunités ;
- L'expression des besoins de ces différentes activités et usages et les opportunités de mutualisations associées ;
- Les composantes programmatiques du projet et les principes possibles de leur intégration dans le site.

Il constitue donc le socle du programme de réaménagement du stade :

- Les activités et usages
- les fonctions à assurer
- Les besoins correspondants (surface, organisation, équipements spécifiques) ;

Tout en intégrant la capacité du site à accueillir ce programme (surfaces mobilisables, contraintes à intégrer et opportunités ; notamment urbaines).

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 8/140

2 PRESENTATION DE L'OPERATION

2.1 Contexte de l'étude

Le site du Roucas Blanc est aujourd'hui à la « croisée des chemins ». En effet, son avenir, projeté aujourd'hui dans ce programme, a pour but de faire naître ses orientations futures.

Ce site aujourd'hui s'ancre dans une ville singulière, Marseille, où la relation à la mer y est originelle. Venir traiter ce projet, c'est à la fois mobiliser les données historiques, économiques, politiques et sociales d'une ville qui a pour horizon la Méditerranée. Un projet au rayonnement local pour une envergure internationale.

Ainsi, ce projet va devoir se développer, s'organiser, se prolonger et se révéler sur une période de cinq années, de 2020 à 2025, suivant un rythme discontinu, entrecoupé d'évènements dont les Jeux Olympiques Paris 2024 seront « la vitrine » et le reflet le plus attendu dans ce contexte.

La base nautique du Roucas Blanc est reconnue pour sa capacité à accueillir différentes compétitions sportives liées à la pratique de la voile. Il peut s'agir de fréquentations restreintes ou importantes, tant sur des pratiques régulières qu'événementielles.

Ainsi, le site propose tout un ensemble d'équipements intégrés, qui sont dédiés aux pratiques du nautisme léger, et contrairement à de nombreuses bases nautiques, situées dans d'autres ports de plaisances, le site n'accueille aucune autre fonction. Par exemple, aucune mise à l'eau pour les tiers (public extérieur) n'y est autorisée.

L'offre actuelle et les équipements associés du stade nautique présentent d'importants dysfonctionnements (saturation des espaces extérieurs et couverts, dégradation des équipements, niveau d'accueil et de services en deçà des standards attendus, problèmes de sécurité liés à la cohabitation entre les activités) et nécessitent un projet de rénovation global.

Au-delà de ses fonctions nautiques, régulières et événementielles, le stade accueille également des activités administratives et logistiques liées à la Direction de la Mer de la Ville de Marseille et à ses partenaires (Pôle France Voile, l'USPL). Les conditions de fonctionnement de ces activités sont également très contraintes par le manque d'espaces disponibles et les carences fonctionnelles du stade. Ce projet doit être l'opportunité de venir intégrer ces futurs aménagements, indispensables, pour accompagner leur développement ainsi que celui du Stade

Et surtout, le stade nautique a été retenu comme site d'accueil pour les épreuves de voile des Jeux Olympiques de Paris 2024, de ce fait, l'accueil de l'événement requiert une évolution majeure du site et de l'offre nautique afin de garantir des conditions d'accueil optimisées et d'assurer une forte mise en scène de l'épreuve pour le grand public.

Néanmoins le projet de réaménagement du stade ne doit pas être seulement conçu de manière à permettre l'accueil des Jeux Olympiques de Paris 2024. Comme précisé dans le cahier des charges de Paris 2024, pour un équipement de ce type, la notion d'"**héritage olympique**" est un élément important et fédérateur du projet, il constitue la base, le socle, le référent de notre projet.

La base nautique du Roucas Blanc apparaît donc comme :

- Un pilier de l'offre nautique marseillaise à moderniser et à aménager pour accompagner le renforcement du positionnement de Marseille sur la scène nautique internationale
- Un équipement technique et administratif qui nécessite un projet d'aménagement pour accompagner le développement des différentes fonctions annexes et notamment au niveau de sa relation avec son environnement (faune et flore, parc national des calanques)

 GROUPE samop Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pursuivante	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 VILLE DE MARSEILLE	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 9/140

- Une "pièce" urbaine importante, "un morceau de choix" notamment dans le cadre de la valorisation du parc balnéaire du Prado, de sa relation avec le Vieux-Port, avec des enjeux forts d'ouvertures, de connexions et de déplacements urbains doux.

La perspective de recevoir les épreuves de voile des Jeux Olympiques de Paris 2024 et les besoins inhérents associés à cette organisation constituent bien évidemment une opportunité stratégique et économique qui permettent ainsi d'engager un projet d'aménagement du stade nautique et de renforcement de son rôle pour le territoire et le bassin de population qu'est la métropole Aix-Marseille (1.8 millions d'habitants).

Le projet de réaménagement du stade nautique s'inscrit donc dans une approche transversale du développement :

- Un projet nautique d'amélioration des conditions d'organisation des pratiques régulières, tant au niveau de la capacité d'accueil qu'au niveau des services proposés
- Un projet olympique et événementiel, là aussi d'amélioration des conditions d'organisation d'événements, mais également de mise en scène de l'activité pour le grand public et les partenaires.

Par conséquent, ce projet intègre donc, à la fois les besoins liés aux Jeux Olympiques de Paris 2024, mais également ceux liés à l'organisation d'événements sportifs ou non suivant des jauges qui peuvent être très variables.

En effet, certains types d'événements seront amenés à requérir des besoins différents et autres, que ce soit en termes de surfaces, de capacités logistiques, d'accueils physiques, etc.

Le projet doit ainsi être conçu de manière à assurer l'organisation d'une grande diversité d'événements, en intégrant évidemment les besoins spécifiques liés aux Jeux Olympiques de Paris 2024 (dont certains pourront être satisfaits avec des équipements modulaires et/ou la mobilisation d'espaces prévus pour des fonctions régulières, installés le temps de l'épreuve uniquement par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) Paris 2024).

Pour résumer, nous avons :

- Un projet « municipal » « Héritage Olympique » lié au renforcement de la vocation initiale du stade nautique, équipement dédié à la découverte, l'apprentissage, le perfectionnement et la pratiques d'activités nautiques sous toutes ses formes et à l'amélioration des conditions d'accueil d'activités extra-nautiques.
- Un projet "sportif" lié à l'accueil des Jeux Olympiques de Paris 2024 et dont le traitement s'opère en amont du « projet Héritage » en raison de son calendrier intrinsèque
- Un projet urbain et paysager, renvoyant à la mise en valeur de l'activité et du site, à la connectivité du stade avec le parc balnéaire du Prado, des calanques, du Vieux-Port et une prise en compte précise des différents types et modalités d'accès à ce site.

Enfin, ce projet d'aménagement constitue également une opportunité pour relever le défi de la réorganisation et de l'amélioration des modalités de gestion des activités, et notamment au travers d'une évolution importante des installations vers davantage de mutualisations de moyens entre les acteurs et une dynamique partenariale augmentée.

 <p>Logo of Groupe SAMOP, Société d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 10/140

2.2 Objectifs du maitre d'ouvrage

Cette opération vise deux objectifs généraux : le premier est la réussite de la tenue des Jeux Olympiques en 2024 et le second est la réussite du projet Héritage post JO.

Peuvent se décliner ensuite et de la manière suivante les principaux objectifs à mettre en œuvre :

- Respecter les objectifs opérationnels de la Ville
 - o Répondre à la commande de Paris 2024 et du CIO et assurer la tenue des JO dans le respect des exigences de la Solideo et de Paris 2024.
 - o Permettre l'organisation des tests events à l'été 2022 et 2023.
 - o Respecter le budget du MOA : 21.4 M€ HT sur la base d'un marché de conception réalisation.
 - o Proposer un projet dont le coût global est optimisé (à ce titre, le groupement fournira une estimation de son projet en coût global à chaque étape de son marché) ;
 - o Répondre aux besoins du maintien de l'activité de la base nautique ;
 - o Tenir le calendrier opérationnel et ses jalons
 - o Optimiser la conception et la réalisation pour minimiser l'intervention de réversibilité ;
- Réaliser une opération répondant aux objectifs fonctionnels et techniques suivants :
 - o Créer des locaux neufs et des espaces extérieurs adaptés aux nouvelles dimensions de l'établissement et à ses nouveaux usages (pédagogique, évènementiel, etc.) ;
 - o Assurer une continuité de fonctionnement, du pôle France voile et de l'USPL, suivant un planning de libération des espaces par rapport aux travaux sur site ;
 - o Permettre le phasage du projet pour répondre aux différents événements attendus durant la période des travaux sur site ;
 - o Prendre en compte les normes de sécurité incendie et constituer un dossier SSI
 - o Prendre en compte les normes ERP pour l'ensemble des locaux neufs et existants, y compris en phase JO ;
 - o Rendre accessible la totalité du site à tous (aucune dérogation par rapport à l'usage de locaux ne pourra être tolérée) ;
 - o Améliorer l'image et la mise en valeur de la base nautique et de ses accès et abords ;
 - o Améliorer les conditions d'accueil de tous types de public avec des flux optimisés, des locaux neufs ;
 - o Améliorer les conditions de travail des personnels ;
 - o Améliorer les installations techniques et les conditions d'exploitation-maintenance ;
 - o Respecter la nouvelle réglementation thermique 2020 et obtenir le label BDM Argent avec un niveau de performance E3C1 comprenant une valeur seuil de **8700 tonnes** à ne pas dépasser et une valeur finale qui tend vers 7000 tonnes ;
 - o Obtenir la labellisation Effinature et constituer une opération pilote dans l'élaboration de la démarche plein air de BDM

2.3 Contraintes de phasages

Le projet de stade nautique devra s'articuler et se réaliser suivant différentes phases de construction.

Il s'agit ici de venir s'adapter à différents plannings notamment celui du Pôle France Voile, de l'évènementiel (Test Events, JO), du déménagement des activités actuelles ou de la co-activité d'autres ouvrages (opération maritime, réseaux, carrefour giratoire).

L'équipe de conception réalisation devra proposer un planning et un phasage des travaux en tenant compte du fait que plusieurs entités ou événements doivent continuer de fonctionner ou d'être maintenus pendant toute la durée de l'opération. Les invariants initiaux du phasage de l'opération étant :

- Planning giratoire
- Planning direction mer
- Planning réseaux
- Dates des deux tests events
- Dates des JO

 <p>Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 11/140

Le planning prévisionnel de chaque opération ou évènements précité est identifié aux articles 4 et 6 du présent Tome.

Des aménagements ponctuels pourront être réalisés par le titulaire dans le cadre de ses propres installations et du maintien d'activité ou pour répondre à tous besoins exprimés dans le présent programme. Le coût des bâtiments provisoires est à intégrer au montant des travaux.

Objectifs principaux :

- Assurer la tenue des jeux
- Offrir les meilleures conditions d'entraînement des athlètes
- Garantir une organisation optimale pour les deux Test Events
- Assurer un maintien d'activité du Pôle France, de l'USPL et de la Direction de la mer
- La livraison héritage

Le phasage et les nuisances liées à ce phasage devront être présentées par l'équipe de conception réalisation et soumises à validation de la maîtrise d'ouvrage et des utilisateurs. L'équipe de conception réalisation devra proposer autant de solutions que nécessaires pour s'assurer du bon déroulement de l'opération et le bon fonctionnement du site pendant le chantier, ainsi que la sécurité de l'ensemble des publics.

Sont à intégrer au montant des travaux :

- Les locaux provisoires (installation, raccordement et exploitation)
- Les déménagements jusqu'à livraison totale de(s) l'établissement(s).

Les délais et contraintes opérationnelles sont précisés dans le tome 3 au paragraphe 1.2.1.

2.4 Démarche environnementale

Le maître d'ouvrage, dans un souci de qualité et de confort de vie et parce qu'il s'est engagé auprès de la SOLIDEO et PARIS2024 à respecter les ambitions environnementales inhérentes à l'organisation des JO2024, demande qu'une démarche environnementale exemplaire soit intégrée à la conception du projet. Les éléments relatifs à cette démarche sont précisés dans le tome 2 du programme. Ils seront déclinés plus précisément dans le corps du programme technique détaillé (Tome 3).

2.5 Schéma des intervenants

2.5.1 Organisation de la gouvernance nationale

L'État français est garant de la bonne tenue des Jeux Olympiques de 2024 auprès du Comité International Olympique (CIO). Il est représenté dans les instances d'organisation et de supervision décrites ci-dessous, PARIS 2024 et la SOLIDEO.

Un Délégué Interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) est chargé de coordonner les actions des différents ministères concernés par le dossier olympique.

Les aspects sécurité et sûreté sont coordonnés au niveau national par la CNSJ (Coordination Nationale de la Sécurité des Jeux), rattachée au Ministre de l'Intérieur.

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) PARIS 2024 est l'association chargée de l'organisation et du bon déroulé des Jeux en 2024.

PARIS 2024 est l'interlocuteur du Comité International Olympique (CIO) ainsi que des fédérations internationales (concernant la voile, la fédération internationale de voile est la World Sailing).

PARIS 2024 est le maître d'ouvrage de l'ensemble des installations temporaires qui seront nécessaires sur les différents sites.

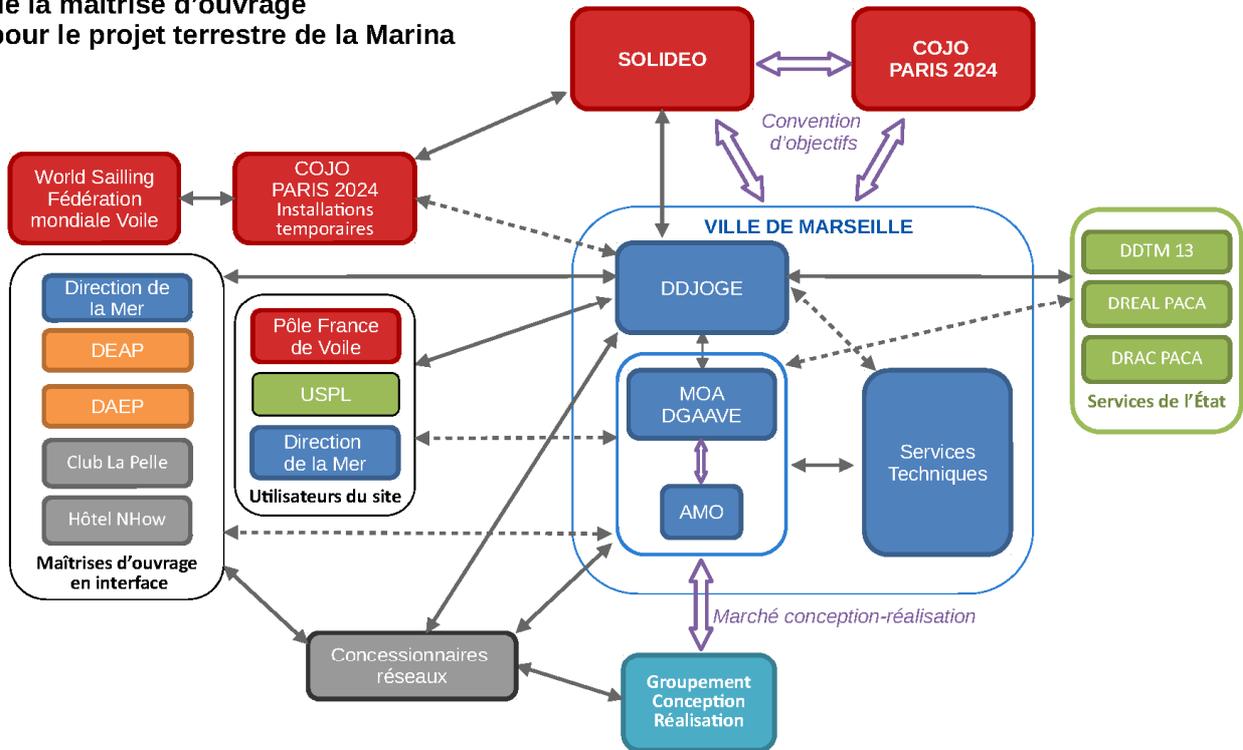
La Ville de Marseille est membre du conseil d'administration de PARIS 2024.

La Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO) est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), responsable de la bonne livraison des ouvrages olympiques pérennes, du respect des coûts, des délais et des ambitions olympiques.

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 12/140

La SOLIDEO assure la supervision des études et travaux des infrastructures olympiques pérennes, quel qu'en soit le maître d'ouvrage. La SOLIDEO est également en charge de l'héritage post Jeux. Elle s'est dotée de plusieurs AMO qui l'accompagnent dans l'analyse des projets, et notamment d'un AMO en excellence environnementale.

JO 2024 - Schéma d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour le projet terrestre de la Marina



LEGENDE

	Instances Olympiques / sportives		
	Ville de Marseille		Lien principal
	AMP Métropole		Lien secondaire
	Services de l'Etat		Lien contractuel
	Tiers		

Définition des acronymes :

- Au niveau des Jeux Olympiques :	SOLIDEO :	Société de Livraison des Ouvrages Olympiques
	COJO :	Comité d'Organisation des Jeux Olympiques
- Au niveau de la VDM :	DDJOGE :	Direction Déléguée aux JO et aux Grands Evènements
	DGAAVE :	Direction Générale Adjointe Architecture et Valorisation des Equipements
- Au niveau de la Métropole :	DAEP :	Direction de l'Aménagement de l'Espace Public
	DEAP :	Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial
- Au niveau de la Préfecture :	DDTM :	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
	DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
	DRAC :	Direction Régionale des Affaires Culturelles

La Ville de Marseille et la SOLIDEO sont liées contractuellement par une convention d'études (juin 2018) et une convention financière (décembre 2018) portant sur la partie terrestre de la Marina olympique.

La Ville de Marseille, la SOLIDEO et PARIS 2024 sont liées par une convention d'objectifs (septembre 2019), portant sur la partie terrestre de la Marina olympique.

La Ville de Marseille est membre du Conseil d'Administration de la SOLIDEO.

2.5.2 Organisation locale de la conduite de projet

La Ville de Marseille est l'interlocuteur local des instances nationales sur le dossier des Jeux Olympiques.

La Direction Générale Déléguée aux Jeux Olympiques et aux Grands Evènements de la Ville de Marseille est chargée du pilotage et de la coordination des services opérationnels de la ville de Marseille sur les différents aspects du projet olympique. Elle assure également l'ensemble des interfaces nécessaires au projet avec les autres maîtres d'ouvrages identifiés, et notamment les services de la Métropole Aix-Marseille -Provence.

La Direction Générale Adjointe de l'Architecture et de la Valorisation des Equipements (DGAAVE) est le maître d'ouvrage des missions objets de la présente consultation. **La DGAAVE a également en charge la maîtrise d'ouvrage du village olympique.**

D'autres services de la Ville de Marseille et de la Métropole Aix Marseille Provence sont impliqués en tant que Maîtres d'Ouvrage des travaux et aménagements programmés dans le cadre de l'organisation des jeux olympiques :

- La Direction de la Mer, de la Direction Générale Culture, Mer, Sports - Maître d'Ouvrage des études et travaux maritimes de la Marina ;
- La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial (DEAP) de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Maître d'Ouvrage des travaux de recalibrage des réseaux d'assainissement et de pluvial dans le secteur de la Marina ;
- Le Pôle Espace Public, Voirie, Circulation de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Maître d'Ouvrage des travaux d'aménagement du carrefour d'accès à la Marina.

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 14/140

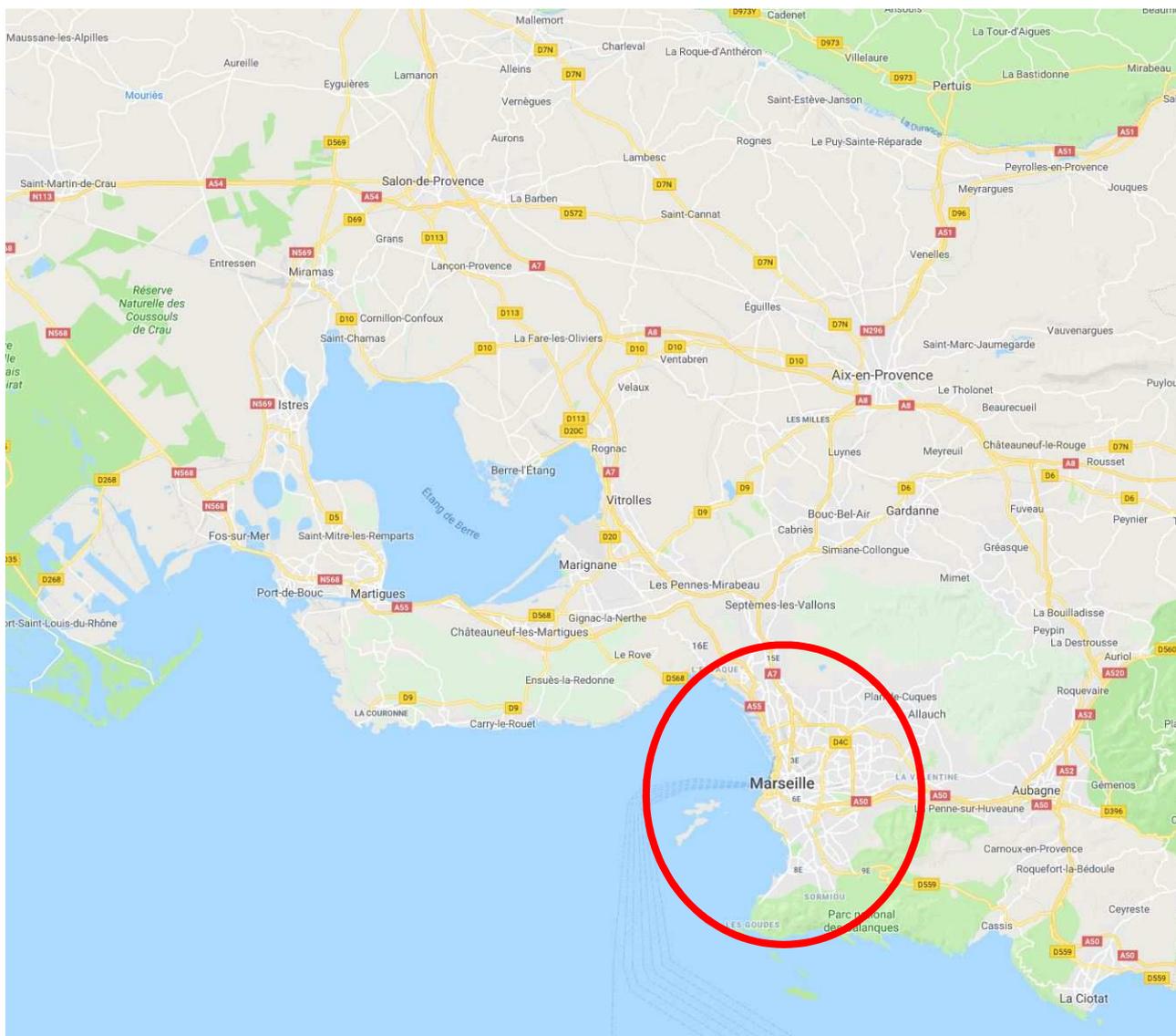
3 PRESENTATION DU SITE

3.1 Le site et son environnement

3.1.1 Localisation générale

La ville de Marseille est localisée dans la Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur et plus précisément dans le département des Bouches du Rhône.

Elle est membre de la Métropole d'Aix-Marseille Provence et compte 862 211 habitants pour une superficie de 240,62 km² (3 555 hab. /km²).

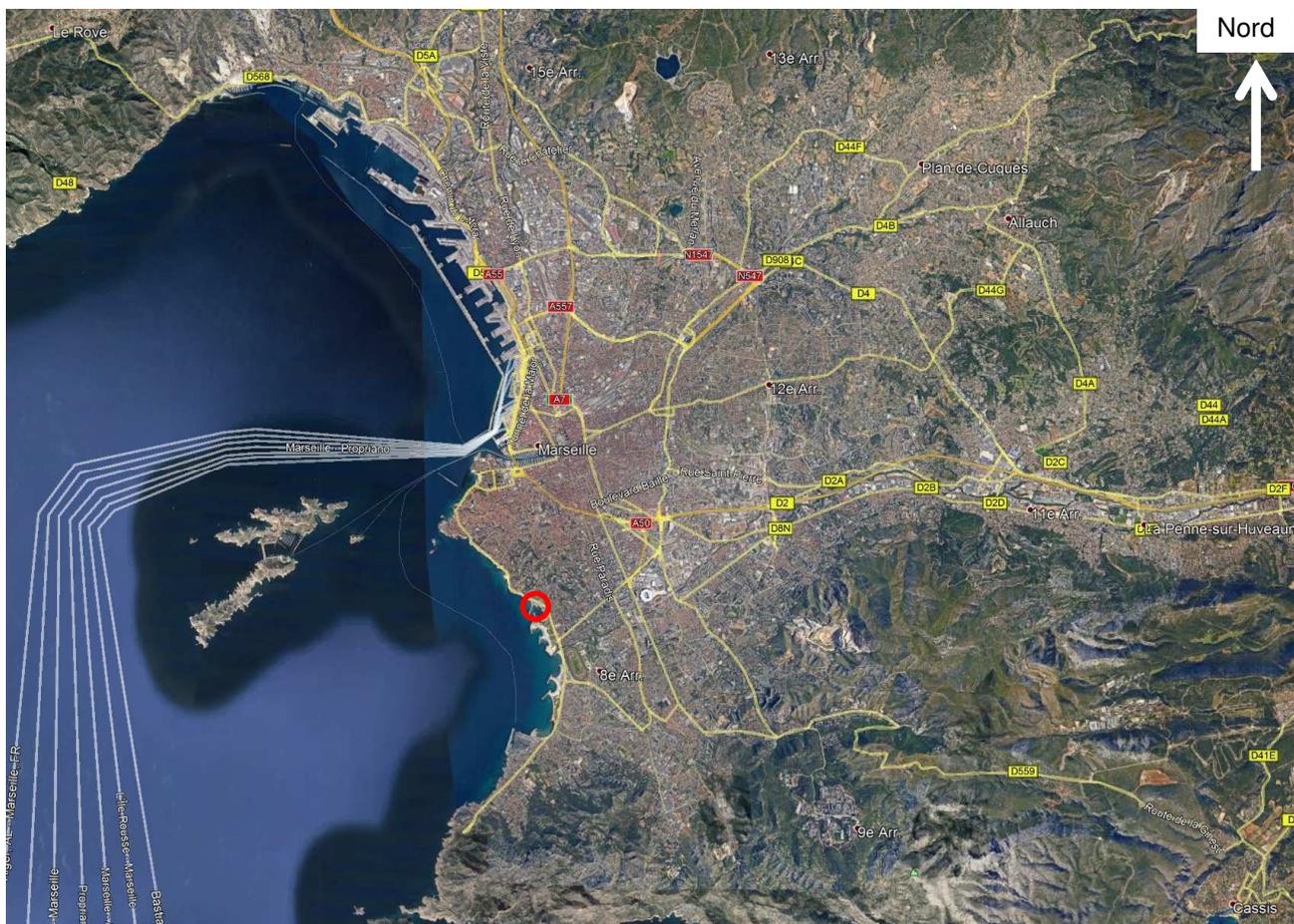


3.1.2 Plan de situation générale du site

Le stade nautique est localisé dans la partie sud-ouest de la ville.

Ses coordonnées pour une géolocalisation du site sont :

- Latitude : **43.265584**
- Longitude : **5.370661**



Ainsi, on observe que les positions de la Ville et du site sont orientées à l'Ouest, en direction de la mer.

Cette orientation naturelle est délimitée par les massifs de l'Estaque et de l'Étoile au nord, le massif du Garlaban à l'est, le massif de Saint-Cyr et le mont Puget au sud-est et le massif de Marseilleveyre au sud.

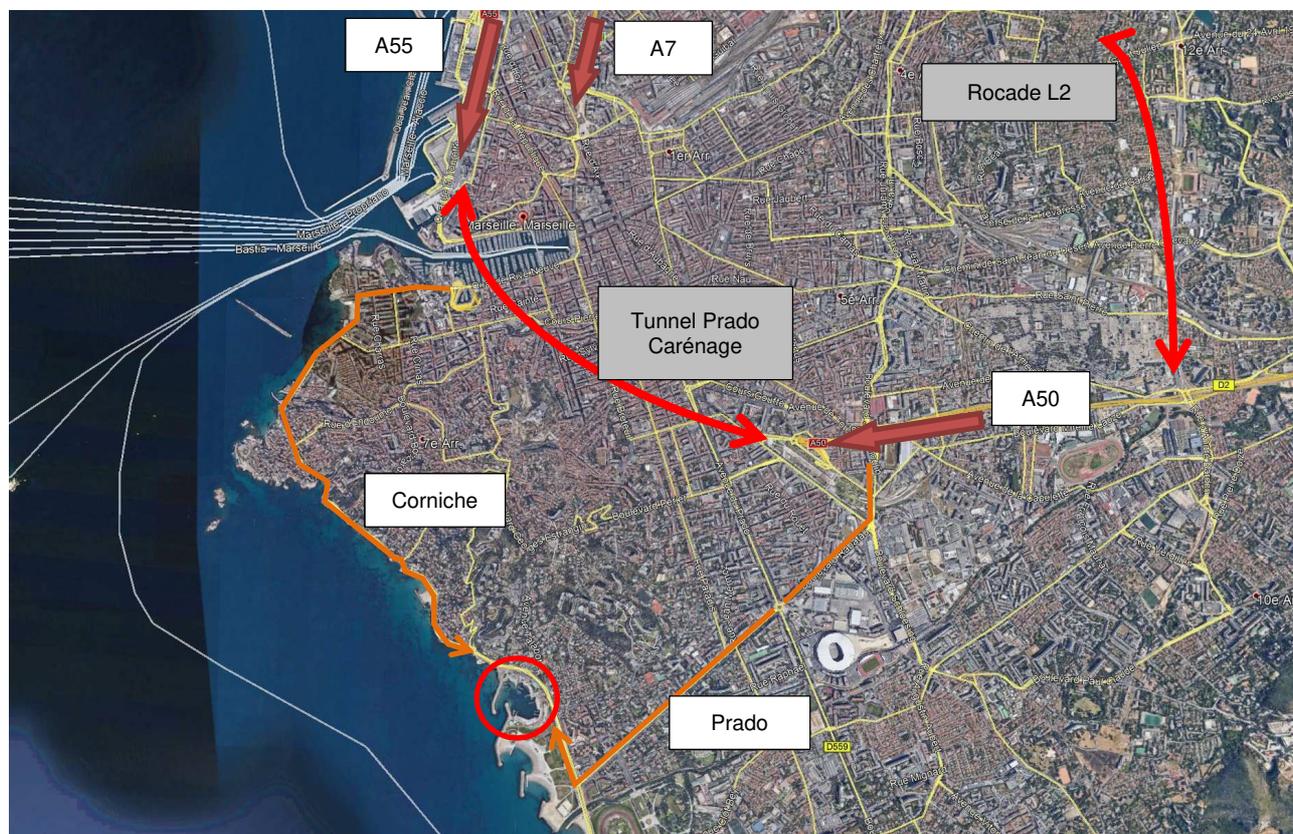
La commune de Marseille a une façade maritime de 57 km dont 24 km de calanques.

 <p>Samop Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 16/140

3.1.3 Articulation urbaine

3.1.3.1 Accès routier

Le site est accessible grâce à plusieurs axes de circulation.



Trois autoroutes pénètrent dans Marseille :

- L'autoroute Nord (A7) aboutit près de la gare de Marseille-Saint Charles. Il s'agit du point d'aboutissement sud de la grande transversale nord-sud constituée par les autoroutes A1, A6 et A7 reliant Lille à Marseille via Paris et Lyon
- L'autoroute du Littoral (A55) en provenance de Martigues permet d'aboutir à l'extrémité nord-ouest du Vieux-Port
- L'autoroute Est (A50) en provenance de Toulon, relie Marseille à Aubagne
- L'A50 et l'A55 sont reliées entre elles par les tunnels du Prado-Carénage (à péage), permettant une traversée de la ville de l'est au nord quasiment sans interruption.
- L'A7 et l'A50 sont reliées par la rocade L2 (un semi-périphérique)

A cela se rajoute les axes de circulations secondaires qui viennent desservir le site du Stade Nautique du Roucas Blanc.

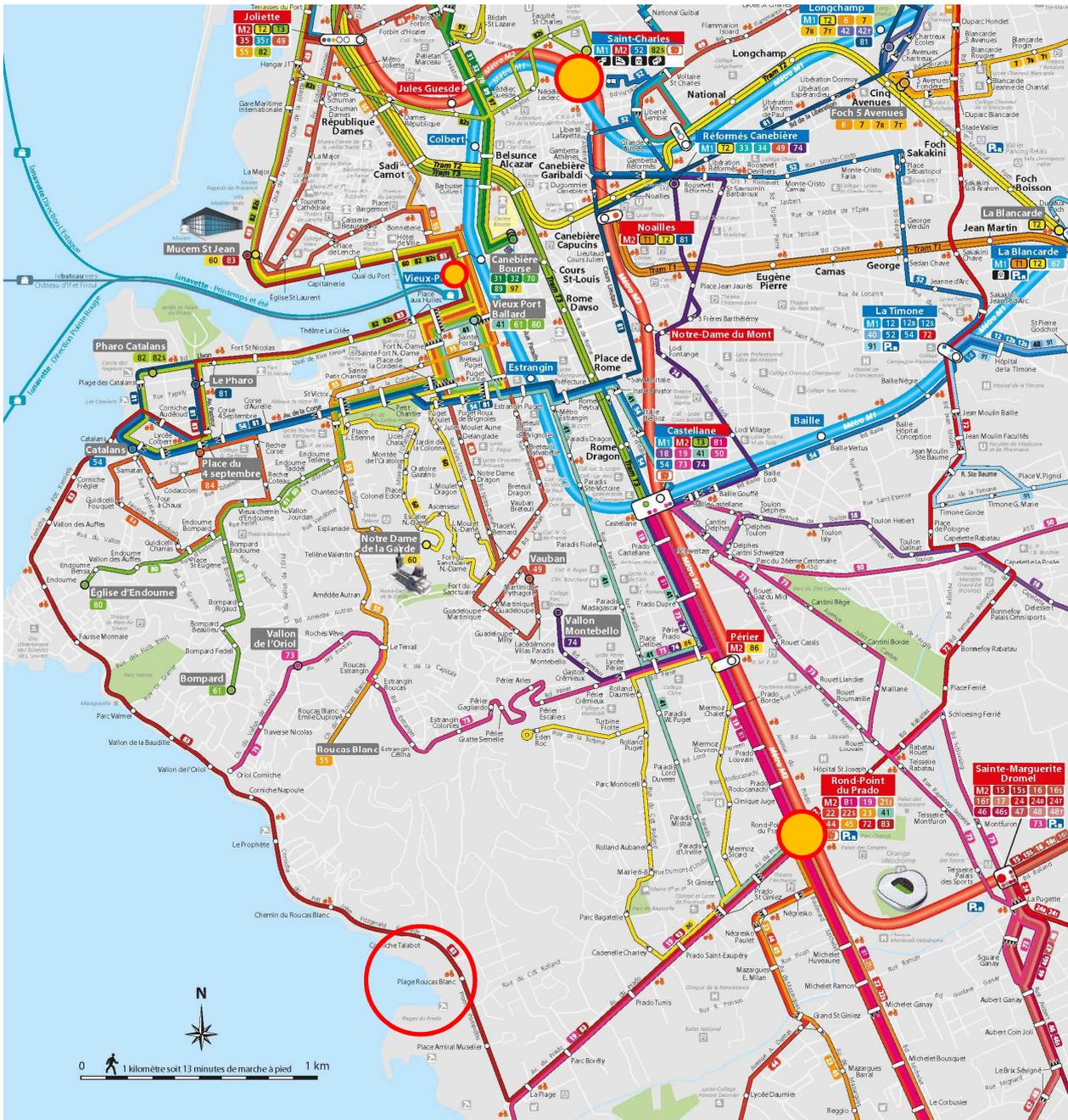
Il s'agit de la « Corniche » (du Président John Fitzgerald Kennedy) depuis le nord et de l'avenue du Prado depuis l'est.

Ce sont des 2 x 2 voies sauf pour la Corniche où la voirie se réduit depuis le quartier du Roucas Blanc (1 x 1 voie). De ce fait l'accès pour les camions de chantiers, via cette direction, y est généralement proscrit.

Ainsi, l'équipe de conception réalisation devra prévoir de faire toutes les démarches nécessaires afin de connaître l'ensemble des accès réglementés et les y appliquer.

 <p>GRUPE samop Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 17/140

3.1.3.2 Transports en commun



Le site est uniquement desservi par la ligne de Bus n°83 de la RTM qui dessert à la fois le Mucem au Nord et le rond du point du Prado au Sud, avec la présence de 2 arrêts (Plage du Roucas Blanc et Corniche Talabot).

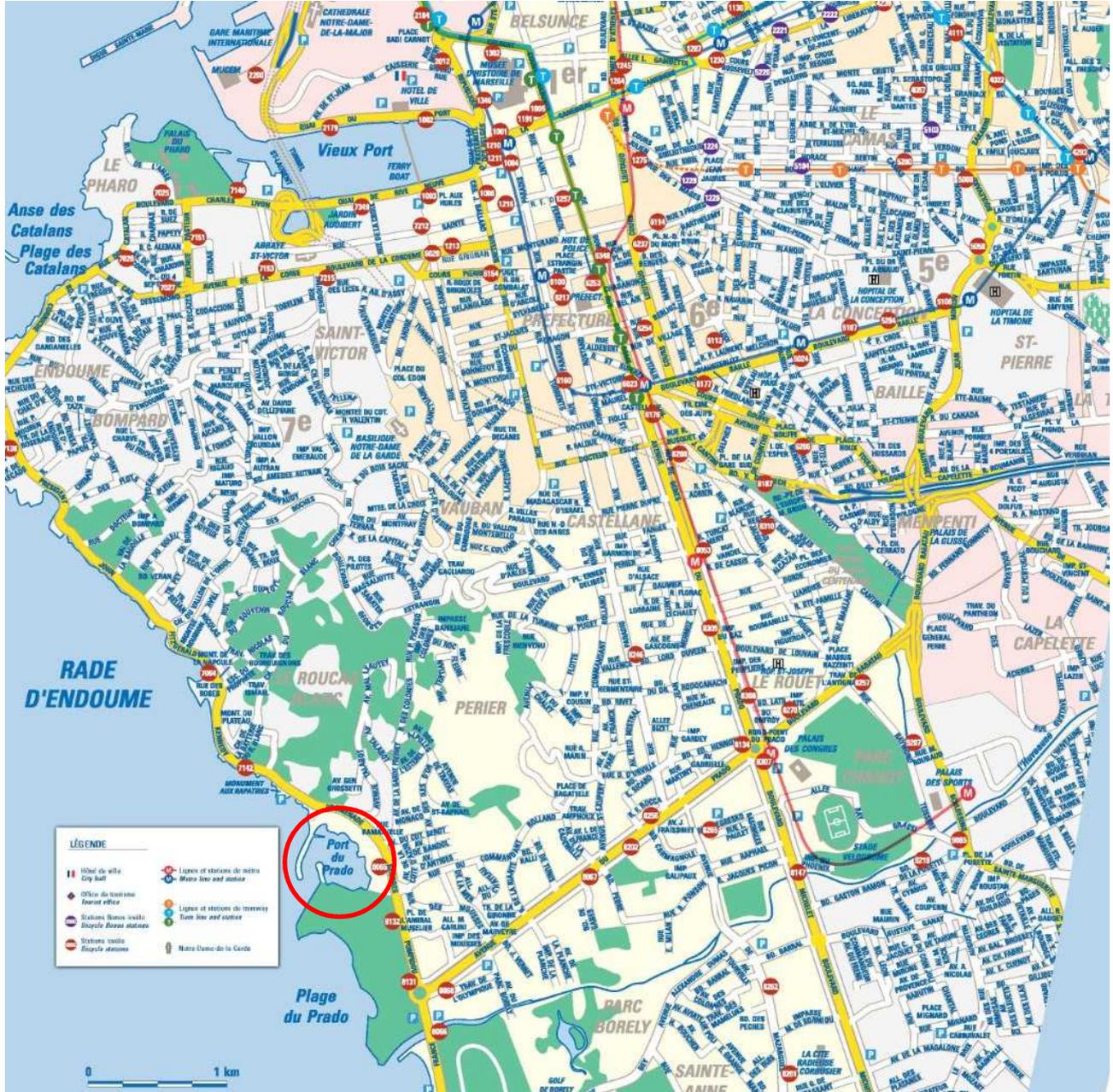
Suivant la grille des horaires, il faut environ 8 minutes pour relier le stade nautique au rondpoint du Prado, et 22 minutes depuis le Vieux-Port, suivant un tarif de 1.80€ TTC.

Le rond de Point du Prado et le Vieux-Port sont des noyaux de transports avec la présence du métro (ligne M1 et M2) qui les relient à la gare ferroviaire et routière de St-Charles et au stade Vélodrome qui accueillera aussi les épreuves de football durant les Jeux Olympiques de Paris 2024.

3.1.3.3 Modes doux

- o Vélo / Trotinettes électriques

Présence de pistes cyclables tout le long de la corniche et cela jusqu'à l'extrémité des plages du Roucas, en direction des calanques. Ce parcours est renforcé par l'avenue du Prado qui en dispose elle aussi.



Le système de vélos en libre-service comporte 130 stations et 1 000 vélos, situés principalement en centre-ville et au sud-ouest (zone projet), il fonctionne 24/24 H et une station de retrait/dépôt de vélos est située en face du site concerné par le projet.

La ville autorise aussi le déplacement de trottinettes électriques.

On peut les déposer n'importe où et elles sont en libres accès, moyennant un prix forfaitaire de déblocage et un tarif d'utilisation calculé à la minute.

- o Piétons

Présence de cheminements piétons sur l'ensemble du site et à travers la ville.

 <p>Logo of Groupe SAMOP, Société d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 19/140

3.1.4 Plan de situation du site



Le stade nautique est intégré dans un projet urbain délimité :

- Au nord et à l'est, par de l'habitat pavillonnaire (tiers) de l'autre côté du boulevard G. Pompidou (2 x 2 voies)
- Au sud, par le Parc balnéaire du Prado, officiellement « plages Gaston Defferre », qui ont été aménagées par les remblais obtenus lors du creusement des tunnels du métro
- A l'ouest, par ses digues pour se protéger du mistral et la mer Méditerranée

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 20/140

3.1.5 Plans de repérage des sites

Comme précisé en amont, le site du stade nautique n'est pas accessible directement au public.



Ainsi, notre site est composé aujourd'hui de deux parties distinctes car séparées physiquement et nommées ainsi :

- Secteur Nord
- Secteur Sud

De plus, plusieurs entités, déjà présentes sur site, composent l'ensemble de la marina. Elles ont pour vocation première d'accueillir du public aussi mais de manière différente. De ce fait nous avons :

- Le « NHOW », le new hôtel of Marseille, anciennement appelé « Palm Beach », et qui se situe en partie Nord du Plan d'eau.
- Le Club nautique « La Pelle », club privé très sélect situé entre le secteur Nord et Sud du stade Nautique
- Le Pôle France Voile, directement intégré au secteur Sud et situé le long de la digue côté Ouest.

3.1.6 Contraintes réglementaires

Cf. Tome 2 - Dossier de site

 <p>Logo of Groupe SAMOP, Société d'Assistance et de Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire.</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille.</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 21/140

3.2 Caractéristiques du site

Le dossier de site est précisé dans le tome 2. Les présentes caractéristiques permettent d'appréhender les points majeurs de son organisation et de sa composition.

3.2.1 Orientation des bâtiments

- L'ensemble des bâtiments est orienté et organisé tout autour du plan d'eau et des glacis, ainsi les bâtiments captent le rayonnement solaire suivant leurs implantations.

3.2.2 Environnement végétal



- L'environnement végétal présent sur site est très minimal en raison de l'environnement salin.
- Dans la mesure du possible, la Ville de Marseille souhaite conserver l'alignement de palmiers

3.2.2.1 Secteur Sud :

- Présence d'un alignement de palmiers le long d'une partie des glacis (Cf. photoreportage n°1)
- De plates-bandes de verdure sans intérêt particulier
- Un pin et deux mûriers au niveau du logement de fonction (Cf. photoreportage n°2)

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 22/140

3.2.2.2 Secteur Nord

- Un arbre de Judée est présent à l'entrée du site (Cf. photoreportage n°3)
- Présence d'une haie de pittosporum et de deux cyprès à l'entrée du bâtiment courbet (Cf. photoreportage n°4 et 5)
- Alignement de cyprès le long du local de stockage des planches à voiles (Cf. photoreportage n°6)

3.2.3 Photoreportage environnement végétal

		
1- Alignement Palmier	2- Pin + muriers	3- Arbre de Judée
		
4- Cyprès bâtiment Courbet	5- Pittosporum	6- Haie de cyprès

3.3 Historique du site

L'aménagement de ce site découle de la réalisation de la route de la Corniche. En effet, elle avait pour ambition de soulager le trafic urbain du quartier du Vieux-Port et elle offrait aux Marseillais un autre avantage, celui de mettre sous leurs yeux un panorama maritime auquel ils avaient jusqu'alors « tourné le dos ».

L'aménagement de cette route littorale venait mordre le versant occidental de la colline du Roucas-Blanc pour relier l'anse des Catalans au Prado.

Elle fut réalisée en deux tronçons. Le premier, du Prado au Vallon de la Fausse Monnaie est achevé en 1850. Le second, en 1863, une fois construits les viaducs du Vallon des Auffes et de la Fausse-Monnaie, relie le Prado au Vieux-Port.

Très vite, la Corniche devient le balcon du « rocher-blanc ». Un nouveau quartier s'est alors développé sur cette colline, qui offre une alternance de reliefs, de vallons naturels et d'entailles artificielles comme en témoigne la profonde faille qui isole la basilique de Notre-Dame de la Garde. A cette époque, la pierre locale

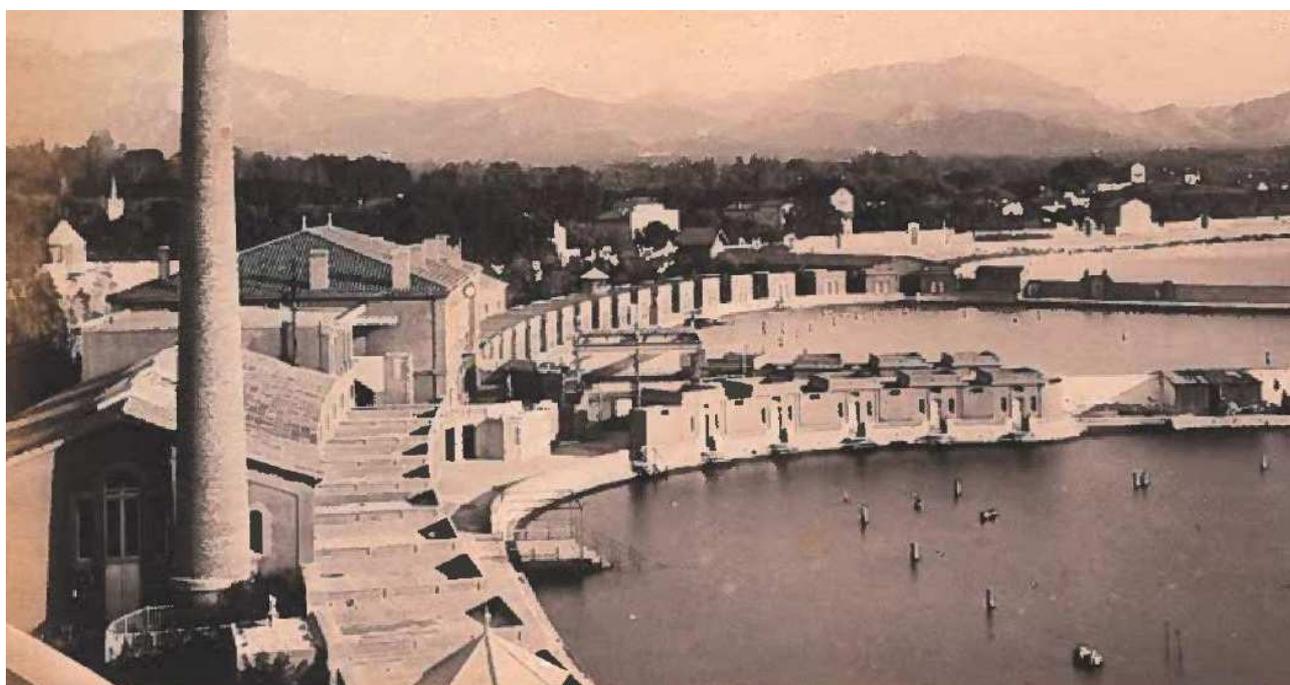
	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 23/140

était recherchée pour la construction des très nombreux immeubles alors en chantier en centre-ville. Les couches de roches sous-jacentes de la colline furent donc exploitées comme carrières sans égard pour l'environnement et la tranquillité des habitants qui était troublée en permanence par la déflagration des explosifs.

La colline du Roucas-Blanc, qui est aujourd'hui dans un cadre verdoyant, contraste avec le paysage très minéral des calanques voisines. On y accède de la côte par les vallons de la Baudille et de l'Oral ou par quelques rues étroites et pentues dont beaucoup se terminent en volées d'escalier.

Les affleurements de la roche dans ce secteur urbain nous renseignent sur la composition de son sol. Son histoire géologique remonte à plus de cent millions d'années, à l'ère tertiaire, quand se forma, plus au nord, le massif des Alpes. En contrecoup, les sédiments qui s'étaient accumulés au fond de la mer en cet endroit se sont brusquement soulevés et lentement, au cours des siècles, l'érosion a lissé les fractures et les aspérités du relief dessinant le paysage qu'on peut voir aujourd'hui.

Le socle calcaire sur lequel repose la colline, composé de bancs de coquillages fossiles, des rudistes, a été entaillé de multiples brèches sous l'effet des mouvements tectoniques. Ces brèches allaient donner naissance à des sources d'une eau minéralisée et chaude.



Les Bains de Mer du Roucas Blanc



Des sources qui ont émergé sur les pentes de la colline, il n'en reste qu'une seule encore visible dans le hall de l'Hôtel Palm-Beach. C'est aujourd'hui tout ce qui subsiste de la station thermale du Roucas.

Une source d'eau d'une température constante de 22 degrés y avait été canalisée et concédée en 1852 au Sieur Calvo. Celui-ci fit construire un premier établissement balnéaire et un hôtel, qui offraient à sa clientèle les bienfaits d'une eau minérale.

Dans les années 1870, la viabilisation du chemin du Roucas-Blanc, voie de communication tortueuse, étroite et serpentant entre les raidillons, permettait de desservir, depuis le haut de la colline, l'établissement thermal et de bains.

On proposait alors à la classe aisée les bienfaits d'un bain sans courir les risques de la baignade en mer, car protégé par deux digues formant un grand enclos entre-ouvert.

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 24/140

En effet, suivant la mode des premières stations balnéaires de la Riviera, on crée à l'enseigne du Roucas-Blanc un nouvel établissement de « bains de natation », à partir des années 1875 et, pour « rapprocher les nageurs de la mer », on construit pour eux des vestiaires locatifs alignés le long du rivage qui leur permettaient de revêtir en toute discrétion un costume de bain très convenable qui les couvrait intégralement.

En outre, Paulin Talabot, transforma en parc les pinèdes originelles qui s'étaient clairsemées, par suite de l'élevage et de l'agriculture pratiqués ici depuis le Moyen Âge et pour les besoins en bois des industries voisines.

Grâce à l'eau du Canal de Marseille amenée par siphon, Talabot fit aménager un étonnant jardin exotique composé de nombreuses plantes d'essences rares. Des tonnes de terre végétale furent alors déversées sur le « rocher blanc ». Talabot avait acquis toutes sortes de plants ou de graines exotiques et originales, rapportées de terres lointaines. Son domaine faisait encore en 1917 l'admiration des botanistes.

A la mort de Paul Talabot en mars 1885, la Bastide du Roucas-Blanc et son parc furent vendus à Houitte de la Chesnaye qui fit également construire en 1890 le Château Berger (Villa Castellamar) sur la Corniche.

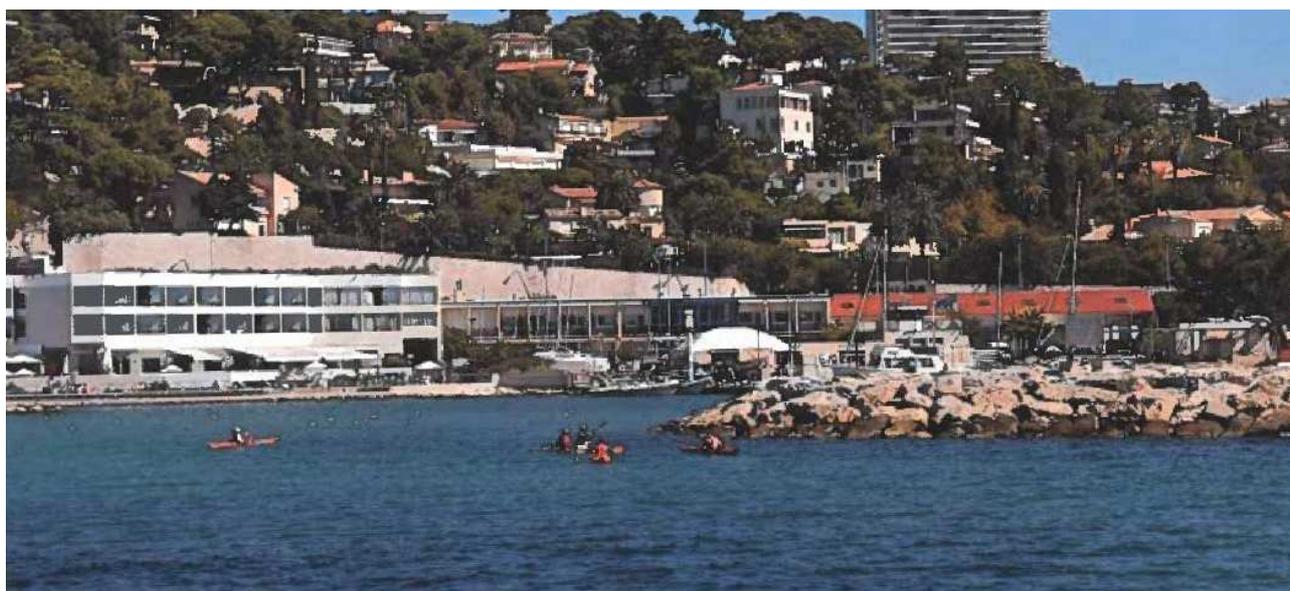
Quant aux Bains du Roucas-Blanc, le site est acquis en octobre 1937 par l'Association de secours aux gens de mer Méditerranée pour y installer l'Ecole Courbet destinée à la formation aux métiers de la mer des pupilles de la Marine.

Le club nautique d'aviron de « la Pelle » installé juste à côté, devient locataire de cette association en 1938

Par la suite, l'aménagement balnéaire le plus important de cette côte est constitué par les plages artificielles du Prado dont le projet date de 1968, mais dont la première tranche des travaux n'est réalisée qu'en 1977 et la deuxième tranche en 1983. En tout ce sont quarante-deux hectares gagnés sur la mer grâce à la terre et au gravats issus de la construction du métro.

Un nouveau paysage a été créé de toutes pièces : mamelons de verdure qui s'interposent entre la route et la mer et transfigurent l'habituel littoral rocailleux marseillais en une pelouse normande.

Mais force est de constater que la population loin de bouder plages et pelouses les a complètement investies : on comptait quatre millions de baigneurs durant l'été 1996 et les pelouses vallonnées accueillent en permanence : cerfs volant, footballeurs, cyclistes, promeneurs, etc. qui cohabitent joyeusement dans ce nouvel espace de loisir populaire. Et de ce fait on y retrouve aussi le centre municipal de voile du Roucas Blanc.



La colline du Roucas aujourd'hui

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 25/140

3.4 Repérage déplacement actuel intra site

3.4.1 Implantation organisationnelle des entrées / sorties sur site



Plusieurs entrées sont présentes sur site en fonction de chaque entité.

3.4.1.1 Secteur Sud

-  2 entrées VL + VPL (contrôle par digicode) – (Cf. §2.4.4 photoreportage n°2et 3)
-  1 entrée piétonne publique principale (accueil personnel dans hall) (Cf. photoreportage n°1)
-  1 entrée annexe vers la plage du Petit Roucas (accès Pole France Voile) (Cf. photoreportage n°4)

3.4.1.2 Secteur Nord

-  1 entrée VL personnel + VPL (contrôle par digicode + badge) (Cf. photoreportage n°5)
NB : Il s'agit d'un accès par voirie commune (Cf. photoreportage n°13)

3.4.1.3 Club La Pelle + NHOW

-  1 entrée piétonne pour le club La Pelle (Cf. photoreportage n°6)
-  1 entrée technique VPL pour le NHOW (Cf. photoreportage n°7)

3.4.2 Implantation organisationnelle des stationnements sur site et à l'extérieur



3.4.2.1 Stationnement public

- Le stationnement public pour les VL se fait le long, de part et d'autre, du boulevard Pompidou
- Présence d'un parking public en parallèle du boulevard Pompidou (P1 plages) (Cf. photoreportage n°8)

3.4.2.2 Secteur Sud

- Stationnement existant à l'intérieur dédié :
 - o Direction de la mer et USPL (Cf. photoreportage n°9)
 - o Associations (en relation avec la direction de la mer) (Cf. photoreportage n°10)
 - o Pôle France Voile (Cf. photoreportage n°11)

3.4.2.3 Secteur Nord

- Stationnement existant à l'intérieur dédié :
 - o Direction de la mer (Cf. photoreportage n°12)

3.4.2.4 Club La Pelle

- Stationnement existant à l'extérieur de l'enceinte du club mais sur une parcelle leur appartenant :
 - o Stationnement réservé par chainettes et gardien (Cf. photoreportage n°13)

3.4.2.5 Nhow

- Stationnement existant à l'extérieur :²
 - o Stationnement réservé après l'entrée VPL, à l'arrière du bâtiment du secteur Nord (Cf. photoreportage n°14)

3.4.3 Photoreportage entrées & stationnements

		
1- Entrée piétonne publique Secteur Sud	2- Entrée technique Secteur Sud	3- Entrée technique Secteur Sud
		
4- Entrée annexe vers la plage du Petit Roucas	5- Entrée VL personnel + VPL Secteur Nord	6- Entrée publique piétonne Club La Pelle
		
7- Entrée technique VPL NHOW	8- Entrée Parking P1	9- Parking VL Dir Mer
		
10- Parking VL Associations	11- Parking Pôle France Voile	12- Stationnement VL Dir Mer Secteur Nord
		
13- Stationnement Club La Pelle+ voie d'accès commune	14- Stationnement NHOW	

3.4.4 Implantation organisationnel de mise à l'eau



3.4.4.1 Secteur Sud

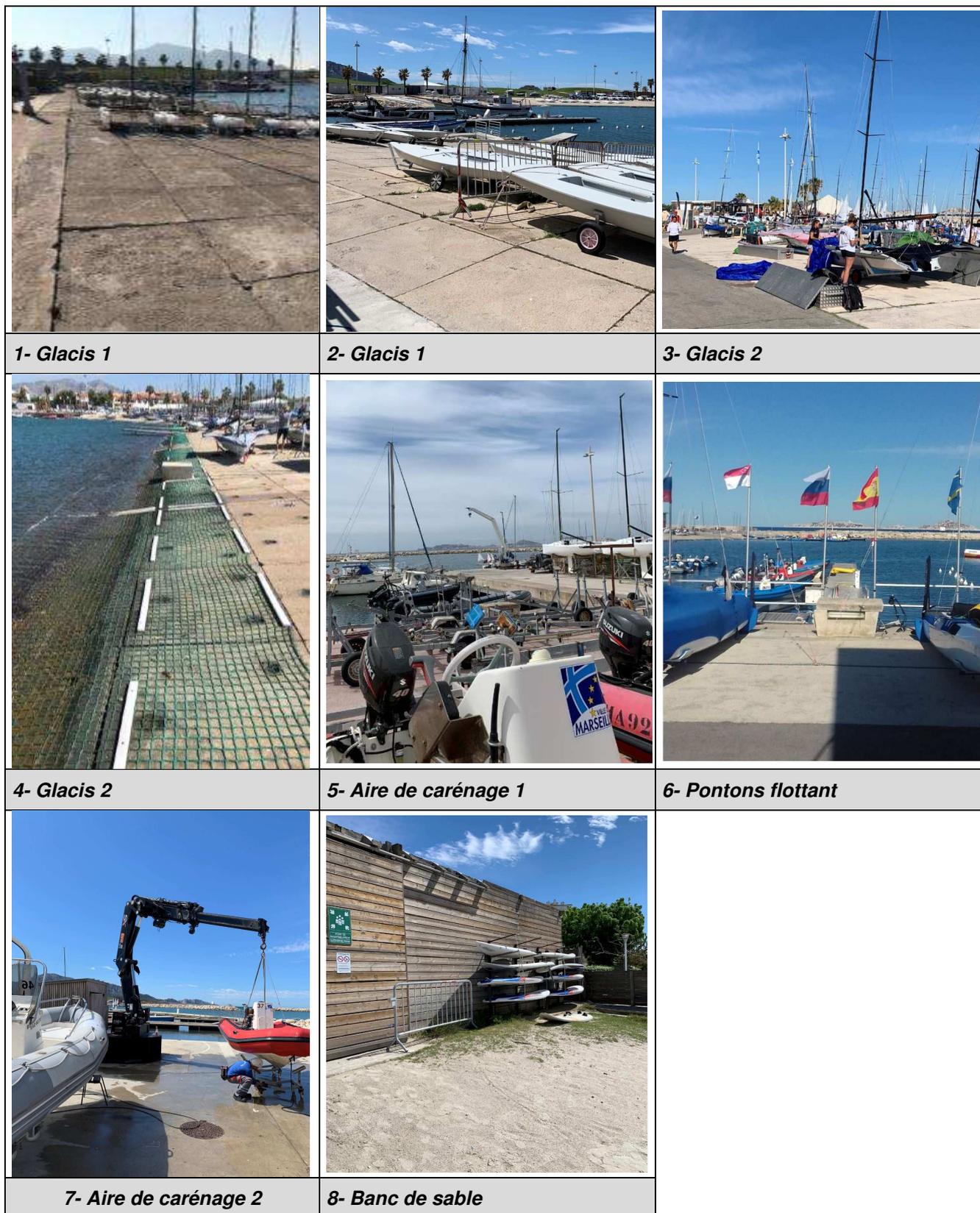
- Les glacis sont dédiés uniquement à la Direction de la Mer et au pôle France Voile.
 - o Ils sont situés uniquement sur le secteur Sud et divisé en 2 parties (Cf. §3.4.4.3 photo-reportage n°1 à 4).
 - o 80% des glacis sont à ce jour occupés par la Direction de la Mer, le reste est réservé au Pôle France Voile
- Présence d'une aire de carénage avec grue de levage (gestion VDM) situé à proximité du Club la Pelle et dédiée à l'USPL et à la Direction de la Mer (Cf. photoreportage n°5)
- Présence de pontons flottant (Cf. photoreportage n°6)

3.4.4.2 Secteur Nord

- Présence d'une aire de carénage avec grue de levage situé à proximité des ateliers technique (Cf. photoreportage n°7)
- Présence d'une mise à l'eau de type banc de sables, plage pour les planches à voile, kite, etc. (Cf. photoreportage n°8)

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 29/140

3.4.4.3 Photoreportage des différentes mises à l'eau



3.5 Caractéristiques techniques des bâtiments existants

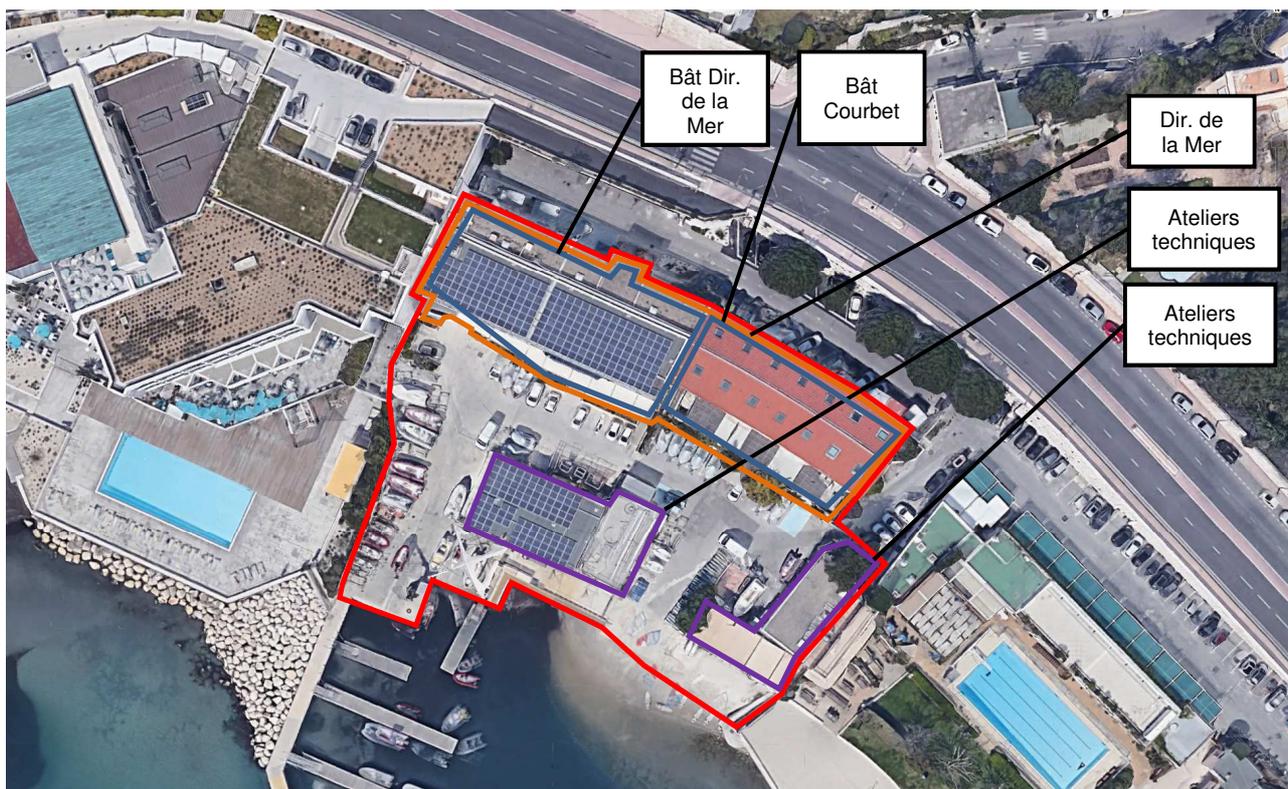
3.5.1.1 Descriptif synthétique des bâtiments

Le descriptif synthétique présenté dans ce chapitre permet d'avoir un aperçu des différents bâtiments. Le plan de repérage des différents bâtiments présenté ci-dessous permet de faciliter la lecture du descriptif synthétique

3.5.2 Contraintes techniques

Concernant les réseaux humides et les réseaux secs : Cf. Tome 2

3.5.3 Secteur Nord



Le secteur Nord est composé de différentes entités, constitués de plusieurs bâtiments, au plus répartis sur 2 niveaux et déclarés comme ERP 5^{ème} catégorie du type R :

- La Direction de la mer
- Les ateliers techniques (dépendant de la direction de la mer)
- Du stockage de matériel (dépendant de la direction de la mer)
- 16 places de stationnement personnel

▪ La Direction de la Mer

Il s'agit ici d'un regroupement de deux bâtiments dont les éléments de structure sont différents.

De fait, nous avons :

- Le bâtiment Direction de la mer
- Le bâtiment Courbet

Ces bâtiments principaux accueillent à la fois du public, du personnel, du stockage. Ils sont issus de périodes de construction différente. Constitués en R+1, ses locaux sont directement accessibles depuis l'extérieur (de plain-pied au RDC). Les bureaux sont également accessibles au R+1 via des escaliers intérieurs.

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 31/140

3.5.3.1 Diagnostic technique du bâtiment Direction de la mer

Ce bâtiment n'est pas compris dans le périmètre de la présente consultation. Sa réhabilitation est incluse dans l'opération « village olympique » pour répondre aux besoins des JO et sera destinée à devenir de l'hébergement pour les athlètes du Pôle France en héritage.

Pour autant, il fait partie des bâtiments mis à disposition au titulaire du marché dans le cadre du maintien d'activité jusqu'au démarrage des opérations Maritime et Village Olympique.

Ce bâtiment et le site Nord doivent accueillir de manière privilégiée, sous réserve de répondre aux besoins énoncés, le maintien de l'activité du Pôle France Voile dans le planning correspondant et précisé dans les articles 4 et 5 du présent tome.

3.5.3.2 Diagnostic technique du bâtiment Courbet

Comme précisé dans le chapitre historique (Cf. §2.3, p.23) le bâtiment Courbet date de +/- 1930. L'analyse ci-après présente, corps d'état par corps d'état, un état des lieux visuel.

Ce bâtiment sera à prendre en compte par l'équipe de conception réalisation en vue de son réaménagement pour d'autres services comme spécifié dans le programme fonctionnel

GENERALITES	Sécurité incendie	Sans objet
	Accessibilité PMR	Sans objet
	Diagnostic amiante	Un rapport de mission de repérage d'amiante a été réalisé en juin 2019 par Dekra (AMIDEMOL-D1736048-1901) sur l'ensemble du bâtiment. Les conclusions sont les suivantes : - Présence d'amiante - Le groupement devra le désamiantage complet du site.
	Diagnostic plomb	Un diagnostic plomb a été réalisé en juillet 2019 par Dekra (PBREPAV-D1736048-1901). Il n'a pas révélé de présence de plomb.
	Diagnostic termites	Un diagnostic termites a été réalisé en janvier 2019 par Dekra (D1745906-1901). Il met en évidence la présence de dégradation dans le bois du à des agents de pourriture fibreuse, à des agents de pourriture cubique et à des capricornes des maisons
CLOS COUVERT	Structure	Suite aux visites, les hypothèses suivantes sont émises : - Le bâtiment est porteur en façade (maçonnerie) avec murs de remplissage de type moellons en pierre - Les planchers intermédiaires sont de type traditionnel poutre bois L'ensemble semble sain : pas de désordre important observé
	Toiture / Etanchéité	La structure sur laquelle repose la toiture est une charpente métallique de type « eiffel ». La toiture est en tuiles et à double pente. Il semble que la toiture du bâtiment soit isolée. Nous notons la présence de fenêtres de toit L'ensemble semble sain : pas de désordre important observé
	Vide sanitaire	Présence d'un sous-sol sur une partie du bâtiment.
	Façades	La façade principale (sud-ouest) présente une régularité typique des anciennes constructions. Il s'agit de grandes baies vitrées en façade sud de (1.35x2.20m) avec une entrée principale au centrée de 1.45x2.05m donnant sur une large terrasse et avec la présence d'une pergola bois. Ces murs intérieurs ne sont pas isolés. En façade arrière (nord-est), nous avons une présence de fenêtres à soufflet de 1.33x0.90m pour une allège de 2.13m, alignés avec les ouvertures en façade principale. L'ensemble est traité avec un enduit de teinte claire. Les façades sont endommagées par endroit. Un ravalement est nécessaire.

	Menuiseries extérieures	Les menuiseries extérieures sont de type alu double vitrage. Elles semblent pour la plupart étanches et en bon état, tout comme celles présentes en toiture Des volets bois à persiennes sont installés en façade principale et permettent l'occultation des locaux. Ils sont pour la plupart en bon état.
	Chauffage	Suivant chaudière existante présente dans local donnant sur la terrasse. Pas d'observations particulières
LOTS TECHNIQUES	Courants forts	RAS
	Courants faibles	RAS
	Alimentation gaz	Depuis le local chaudière : RAS
	Plomberie	Les appareils sanitaires et les réseaux de distribution sont conformes y compris à la réglementation accessibilité PMR La production d'ECS se fait via des ballons disposés dans les locaux (sanitaires, salle de repos...)
	Ventilation / climatisation	Le bâtiment est ventilé mécaniquement et la VMC semble conforme
	Ascenseur	L'établissement ne comporte aucun ascenseur
AMENAGEMENTS INTERIEURS	Plafonds	Une majorité des locaux du bâtiment dispose de faux plafonds qui sont en bon état tout comme le doublage sous rampant en toiture
	Revêtements de sols	Les sols sont recouverts de carrelage (vestiaires, bureaux, circulations) et de sol souple (local stockage au niveau R+1)
	Murs	La majorité des locaux dispose de peinture murale. Les vestiaires, sanitaires et salle de repos disposent de faïence sur 2m de haut.
	Equipements divers	Présence de deux escaliers métalliques en bon état

ESPACES EXTERIEURS ET VRD	Espaces extérieurs	La terrasse extérieure, finition béton balayé est un espace d'échanges informel. Son traitement au sol est reprendre.
	Réseaux	Le réseau de distribution de VMC ainsi que celui de chauffage traverse le bâtiment sur toute sa longueur. Cette disposition pourra être améliorée

3.5.3.3 Les ateliers techniques

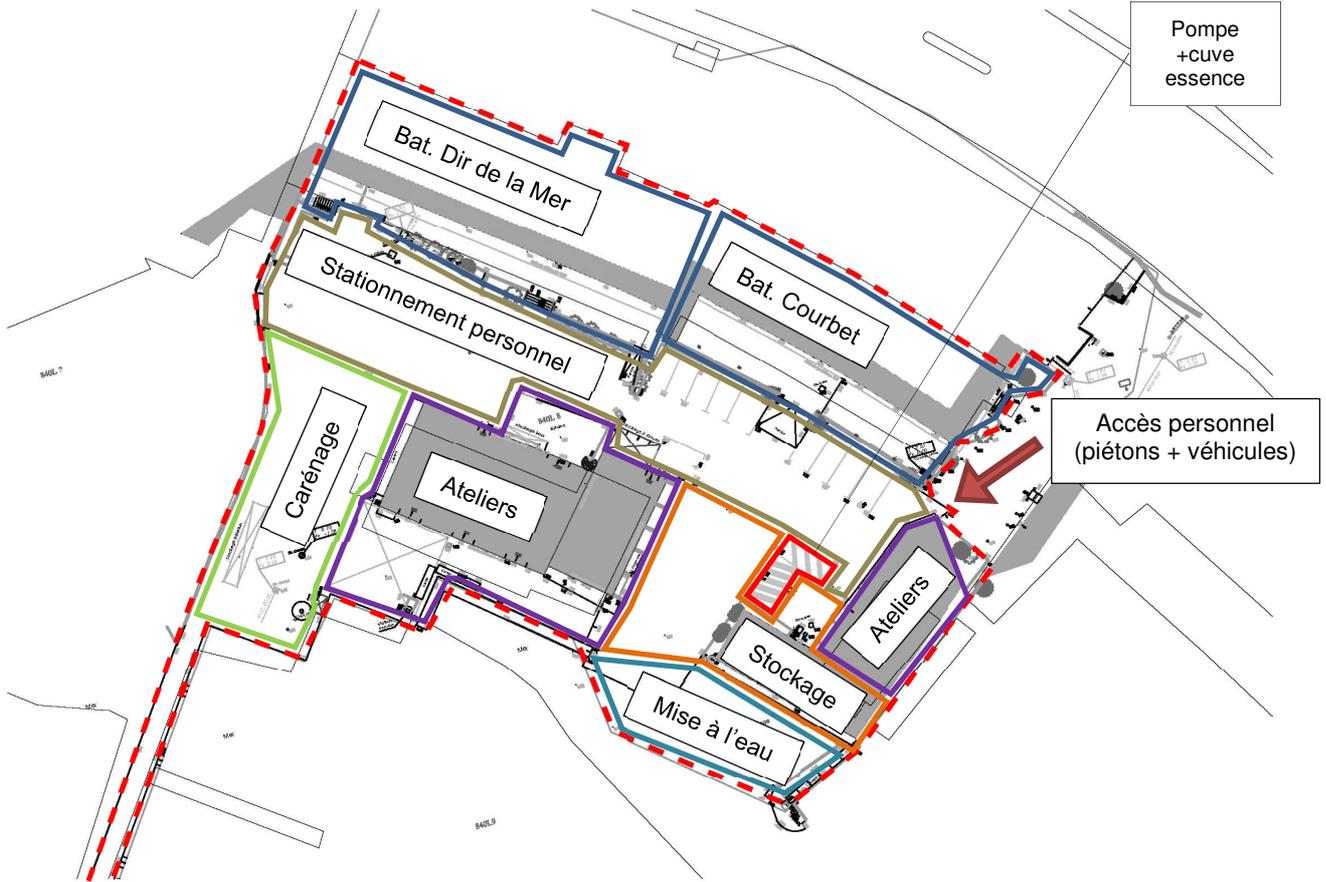
Ces bâtiments devront être démolis.

Néanmoins, l'ensemble des services présents à l'intérieur de ses locaux fait partie du programme héritage que l'équipe de conception réalisation devra intégrer dans les nouveaux bâtiments (Cf. programme fonctionnel, tableau de surfaces, etc.)

	Diagnostic amiante	Un pré-rapport de mission de repérage d'amiante a été réalisé en juin 2018 par Dekra (18-05-025568) sur l'ensemble du bâtiment. Les conclusions sont les suivantes : - Présence d'amiante Le groupement devra le désamiantage complet du site.
	Diagnostic plomb	Sans objet
	Diagnostic termites	Un diagnostic termite a été réalisé en mai 2019 par Dekra (18-05-025902 T). Il n'a pas révélé de présence de plomb.

CLOS COUVERT	Structure	Suite aux visites, les hypothèses suivantes sont émises : - Le bâtiment est porteur en façade (maçonnerie) avec murs de remplissage de type agglos L'ensemble semble sain : pas de désordre important observé
	Toiture / Etanchéité	Toiture terrasse y compris étanchéité et panneaux photovoltaïques
	Vide sanitaire	Sans objet
	Façades	Les façades sont traitées avec un enduit de teinte ocre clair. Présence de vitrages coulissant sur les murs pignons et de porte-fenêtres vitrées sur les façades principales. Les murs intérieurs ne sont pas isolés Les façades sont endommagées par endroit
	Menuiseries extérieures	Présence de menuiseries en aluminium anodisé, simple vitrage
	Chauffage	Chauffage par aérotherme gaz
LOTS TECHNIQUES	Courants forts	RAS
	Courants faibles	RAS
	Alimentation gaz	RAS
	Plomberie	Présence de point d'eau
	Ventilation / climatisation	Sans objet
	Ascenseur	Sans objet
AMENAGEMENTS INTERIEURS	Plafonds	Finition enduit sous dalle
	Revêtements de sols	Dalle béton brut et plancher bois dans atelier voilerie
	Murs	Finition peinture
	Equipements divers	Sans objet

3.5.3.4 Synthèse spatiale du secteur Nord



3.5.3.5 Dysfonctionnement actuel au niveau du secteur Nord

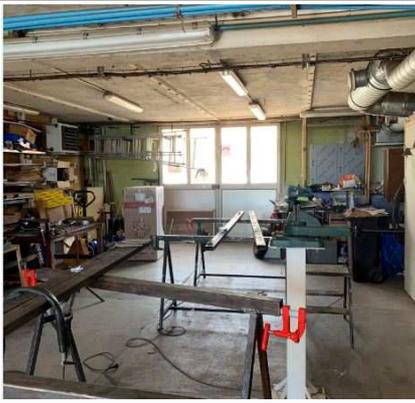
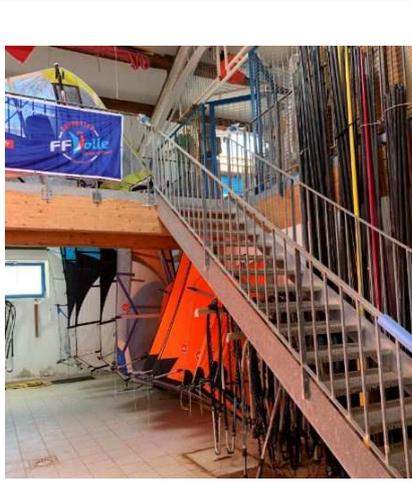
L'état actuel de l'établissement crée des dysfonctionnements importants liés à :

- Manque d'espaces pour les ateliers techniques, pour le stockage
- Non-respect des normes actuelles en matière d'accessibilité ;
- Des performances thermiques médiocres ;
- Accès peu facile pour le personnel et les livraisons ;
- Croisement des flux ;
- Enjeu de sécurité par rapport aux croisements des flux ;
- Espaces extérieurs peu qualitatifs en termes de fonctionnement et d'aménagement.

3.5.3.6 Bilan des emprises aux sols existantes secteur Nord

	Nomenclature	Surfaces utiles m ²		
		Nombre	Surface existante m ² (SDO)	Surface extérieure (m ²)
I	DIRECTION DE LA MER			
A	SECTEUR NORD		1892	2766
A.1	Bâtiment Direction de la Mer		764	1178
A.1.1	Emprise au sol bâtiment	1	764	
A.1.2	Terrasse extérieure	1		195
A.1.3	Stationnement extérieur	1		983
A.2	Bâtiment Courbet		498	230
A.2.1	Emprise au sol bâtiment	1	498	
A.2.2	Terrasse extérieure	1		230
A.3	Atelier Technique		630	1358
A.3.1	Emprise au sol bâtiment	2	630	
A.3.2	Logistique Nautique			348
A.3.3	Zone Caréange			393
A.3.4	Stockage extérieur			292
A.3.5	Zone pompe + cuve essence			35
A.3.6	Mise à l'eau			290
A	TOTAL SURFACE AU SOL SECTEUR NORD		4658	

3.5.3.7 Photoreportage Secteur Nord

		
1- Atelier	2- Atelier ferronnerie	3- Espace ext. Atelier
		
4- Stockage ext.	5- Atelier voilerie	6- Stockage intérieur
		
7-Stockage int. Bât. Courbet	8- Charpente métallique Bât Courbet	9- Bureau R+1 Bât Courbet

3.5.4 Secteur Sud



Nous sommes en présence de bâtiments de type modulaires pour la plupart, qui regroupés forment des ensembles dédiés aux entités implantés sur la base.

Ainsi, le secteur Sud est composé de différentes entités, constitués de plusieurs bâtiments, répartis sur 1 niveau, déclaré comme ERP :

- La Direction de la mer
- Le Pôle France Voile
- Du stockage de matériel (dépendant des Associations, de la Direction de la Mer et du Pôle France Voile)

 <p>GRUPE samop Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 38/140

3.5.4.1 Diagnostic technique Bâtiment Direction de la Mer n°1 (côté nord)

Il s'agit d'un ensemble de bâtiments, composée :

- Un bâtiment d'accueil situé le long du Boulevard G. Pompidou
- Un ensemble de bâtiments modulaires datant des années 1970.

GENERALITES	Sécurité incendie	Sans objet
	Accessibilité PMR	Sans objet
	Diagnostic amiante	Un pré rapport de repérage d'amiante avant démolition a été réalisé en juin 2018 par Dekra (18-05-025568) sur l'ensemble du bâtiment. Les conclusions sont les suivantes : - Présence d'amiante sur les bâtiments modulaires - Le groupement devra le désamiantage complet du site.
	Diagnostic plomb	Sans objet
	Diagnostic termites	Un diagnostic termites a été réalisé en mai 2019 par Dekra (18-05-025902T). Il indique qu'il n'y a aucun indice d'infestation dans le bâtiment
CLOS COUVERT	Structure	Suivant diagnostic structure concernant le bâtiment d'accueil, nous avons : - Un bâtiment constitué de poteaux béton supportant la charpente métallique avec présence de deux épaufrures sur les poteaux béton situés de part et d'autre de l'entrée côté rue. Aucun autre désordre n'a été repéré sur les autres poteaux béton. Concernant les pavillons en structure modulaires, les panneaux d'habillages périphériques composent la structure porteuse. Nous sommes sur un ensemble sain mais dont les panneaux sont amiantés.
	Toiture / Etanchéité	Suivant diagnostic concernant le bâtiment d'accueil, nous avons : - Une couverture en panneaux sandwichs bac acier avec isolant. - La sous face extérieure et les parties latérales sont habillés par un bardage métallique - La couverture en bacs acier, les habillages latéraux et la charpente métallique ne présente quasiment aucune trace de rouille. Ainsi l'ensemble est en bon état que ce soit côté rue et côté mer Concernant les bâtiments modulaires, les toitures sont à 4 pentes en tuiles posées sur plaques ondulées en fibro ciment amianté. L'ensemble semble sain : pas de désordre observé
	Vide sanitaire	Sans objet
	Façades	La façade du bâtiment d'accueil est habillé en panneaux bois stratifié et présente aucune irrégularité Cf. § structure pour les bâtiments modulaires
	Menuiseries extérieures	Présence de menuiseries double vitrage en aluminium et en PVC
	Chauffage	Installation hétérogène sur l'ensemble des locaux
LOTS TECHNIQUES	Courants forts	RAS
	Courants faibles	RAS
	Alimentation gaz	RAS
	Plomberie	Les appareils sanitaires et les réseaux de distribution sont conformes La production d'ECS se fait via des ballons disposés dans les locaux (sanitaires, salle de repos...)
	Ventilation / climatisation	Installation hétérogène sur l'ensemble des locaux
	Ascenseur	Sans objet

AMENAGEMENTS INTERIEURS	Plafonds	Une majorité des locaux des bâtiments dispose de faux plafonds qui sont en bon état
	Revêtements de sols	Les sols sont recouverts de carrelage et de sol souple
	Murs	La majorité des locaux dispose de peinture murale. Les vestiaires, sanitaires et salle de repos disposent de faïence sur 2m de haut.
	Equipements divers	

ESPACES EXTERIEURS ET VRD	Espaces extérieurs	L'espace extérieure est un espace d'échanges informel avec une tente en toile tendue sur structure modulaire. RAS.
	Réseaux	RAS

3.5.4.2 Diagnostic technique Bâtiment Direction de la Mer n°2 (côté sud)

Il s'agit ici d'un ensemble de bâtiments modulaires de type Algéco, ainsi qu'une tente de type structure modulaire avec habillage en toile tendue.

GENERALITES	Sécurité incendie	Sans objet
	Accessibilité PMR	Sans objet
	Diagnostic amiante	RAS
	Diagnostic plomb	RAS
	Diagnostic termites	RAS
CLOS COUVERT	Structure	Structure métallique saine
	Toiture / Etanchéité	Toiture terrasse - RAS
	Vide sanitaire	Sans objet
	Façades	Panneaux sandwich : Bon état
	Menuiseries extérieures	Présence de menuiseries double vitrage PVC
	Chauffage	Installation hétérogène sur l'ensemble des locaux
LOTS TECHNIQUES	Courants forts	RAS
	Courants faibles	RAS
	Alimentation gaz	Sans objet
	Plomberie	Les appareils sanitaires et les réseaux de distribution sont conformes La production d'ECS se fait via des ballons disposés dans les locaux (sanitaires, salle de repos...)
	Ventilation / climatisation	Installation hétérogène sur l'ensemble des locaux
	Ascenseur	Sans objet
AMENAGEMENTS INTERIEURS	Plafonds	Une majorité des locaux des bâtiments dispose de faux plafonds qui sont en bon état
	Revêtements de sols	Les sols sont recouverts de carrelage et de sol souple
	Murs	Finition intérieur par panneaux sandwich. Les vestiaires, sanitaires et salle de repos disposent de faïence sur 2m de haut.
	Equipements divers	

3.5.4.3 Diagnostic technique Bâtiment Pôle France Voile

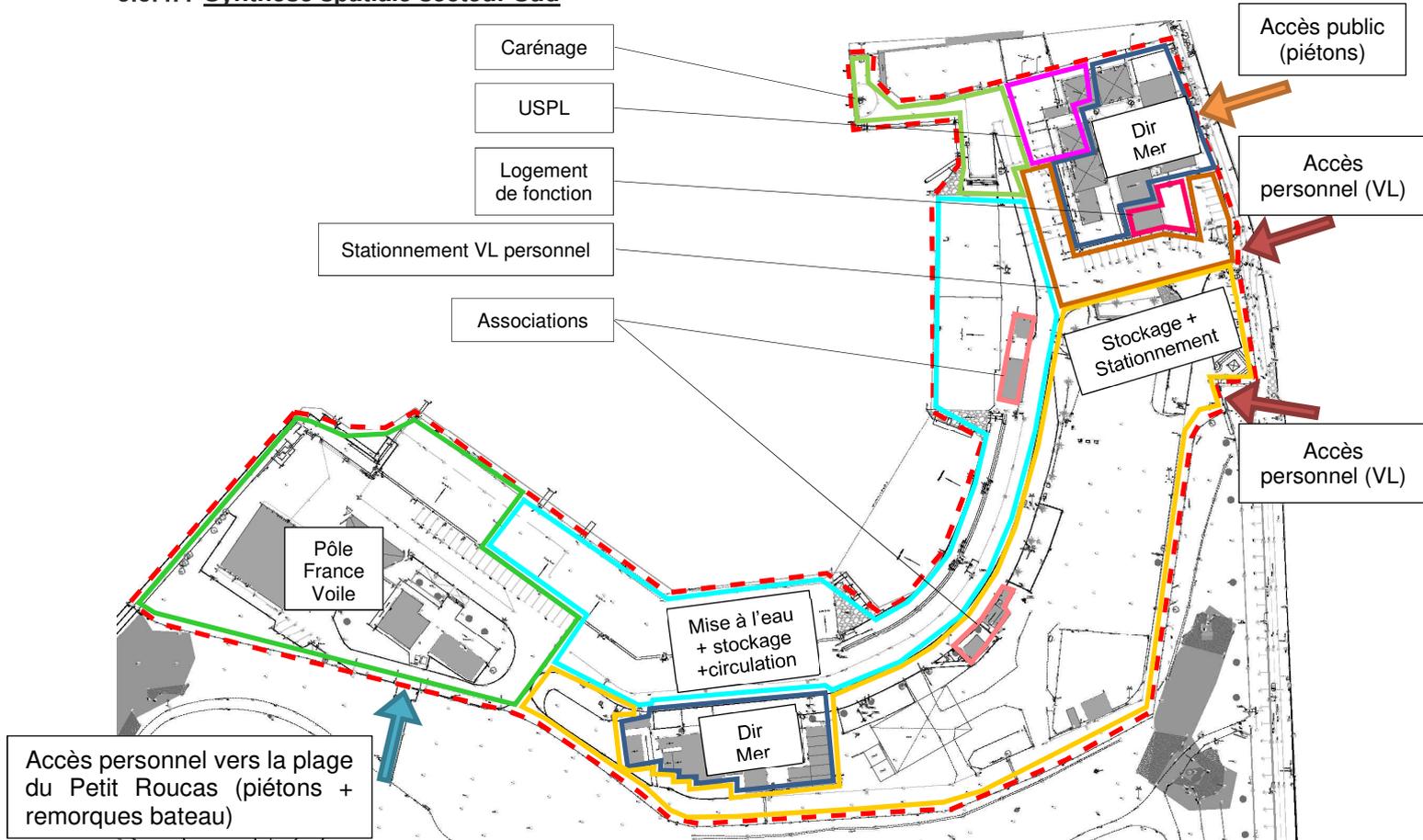
Nous avons ici un ensemble disparate de bâtiments :

- Présence de bâtiments modulaires de type Algéco avec un traitement par habillage extérieur de type bois lasuré, un bâtiment en béton
- Un bâtiment de forme triangulaire en structure béton appelé le « tipi »
- Un hangar en structure métallique

GENERALITES	Sécurité incendie	Sans objet
	Accessibilité PMR	Sans objet
	Diagnostic amiante	Un pré rapport de repérage d'amiante avant démolition a été réalisé en juin 2018 par Dekra (18-05-025568) sur l'ensemble du bâtiment. Les conclusions sont les suivantes : - Sans objet
	Diagnostic plomb	Sans objet
	Diagnostic termites	Un diagnostic termites a été réalisé en mai 2019 par Dekra (18-05-025902T). Il indique qu'il n'y a aucun indice d'infestation dans le bâtiment
CLOS COUVERT	Structure	Suivant diagnostic structure du hangar métallique : - Cf. Annexe 1 Diag Stade nautique Roucas Blanc revA, §3.2 Concernant les bâtiments modulaires, nous sommes sur un ensemble sain tout comme pour le bâtiment tipi
	Toiture / Etanchéité	Suivant diagnostic structure du hangar métallique : - Cf. Annexe 1 Diag Stade nautique Roucas Blanc revA, §3.2 Pour les bâtiments modulaires et le tipi, pas d'observations particulières
	Vide sanitaire	Sans objet
	Façades	Suivant diagnostic structure du hangar métallique : - Cf. Annexe 1 Diag Stade nautique Roucas Blanc revA, §3.2 Les façades des bâtiments modulaires ainsi que celles du tipi n'amène pas à une constatation particulière de désordres. Nous notons la présence d'un habillage bois lasuré sur les bâtiments modulaires.
	Menuiseries extérieures	Suivant diagnostic structure du hangar métallique : - Cf. Annexe 1 Diag Stade nautique Roucas Blanc revA, §3.2 Pas d'observations notables concernant les menuiseries double vitrages alu des bâtiments modulaires et du tipi
	Chauffage	Sans objet
LOTS TECHNIQUES	Courants forts	RAS
	Courants faibles	RAS
	Alimentation gaz	RAS
	Plomberie	Les appareils sanitaires et les réseaux de distribution sont conformes La production d'ECS se fait via des ballons disposés dans les locaux (sanitaires, salle de repos...)
	Ventilation / climatisation	Installation hétérogène sur l'ensemble des locaux
	Ascenseur	Sans objet
AMENAGEMENTS INTERIEU	Plafonds	Une majorité des locaux des bâtiments dispose de faux plafonds qui sont en bon état
	Revêtements de sols	Les sols sont recouverts de carrelage et de sol souple

Murs	La majorité des locaux dispose de peinture murale. Les vestiaires, sanitaires et salle de repos disposent de faïence sur 2m de haut.
-------------	--

3.5.4.4 Synthèse spatiale secteur Sud



3.5.4.5 Dysfonctionnement actuel au niveau du secteur Sud

L'état actuel de l'établissement crée des dysfonctionnements importants liés à :

- Non-respect des normes actuelles en matière d'accessibilité ;
- Des performances thermiques médiocres ;
- Croisement des flux ;
- Grandes distances entre différentes entités
- Stationnement anarchique
- Manque de place pour le Pôle France de voile

3.5.4.6 Bilan des emprises aux sols existantes secteur Sud

	Nomenclature	Surfaces utiles m ²		
		Nombre	Surface existante m ² (SDO)	Surface extérieure (m ²)
I	DIRECTION DE LA MER			
B	SECTEUR SUD		2709	21 920.5
B.1	Bâtiment accueil stade nautique		973.5	3773
B.1.1	Emprise au sol bâtiment	4	973.5	
B.1.2	Logement gardien			190
B.1.3	Espace périphérique autour des bâtiments			850
B.1.4	Espace carénage USPL			544
B.1.5	Espace carénage			692
B.1.6	Stationnement extérieur			1497
B.2	Bâtiment extérieur stade nautique		1 736	18 148
B.2.1	Emprise au sol bâtiment		795.5	
B.2.2	Emprise au sol bâtiment Pôle France Voile		940	
B.2.3	Mise à l'eau + stockage + circulation			590
B.2.4	Stockage + Stationnement			11 054
B.2.5	Mise à l'eau + stockage + circulation Pôle France Voile			6 504
B	TOTAL EMPRISE AU SOL SECTEUR SUD		24 629.5	

3.5.4.7 Photoreportage Secteur Sud

		
1- Bâtiment Accueil	2- Atelier USPL	3- Bungalow Associations
		
4- Modulaires Dir Mer	5- Stockage matériel Dir Mer	6- Stockage extérieur Dir Mer
		
7- Stockage extérieur Dir Mer	8- Stockage extérieur Dir Mer	9- Stockage extérieur Asso
		
10- Bât Adm Pôle France	11- Vestiaires tipi Pôle France	12- Hangar Atelier Pôle France

 Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 VILLE DE MARSEILLE	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 45/140

3.5.5 Bilan récapitulatif des emprises aux sols existantes secteur Sud & Nord

	Nomenclature	Surfaces utiles m ²		
		Nombre	Surface existante m ² (SDO)	Surface extérieure (m ²)
I	DIRECTION DE LA MER			
A	SECTEUR NORD		1 892	2 766
A	TOTAL EMPRISE AU SOL SECTEUR NORD		4 658	
II	DIRECTION DE LA MER + USPL + POLE FRANCE VOILE			
B	SECTEUR SUD		2709	21 920.5
B	TOTAL EMPRISE AU SOL SECTEUR SUD		24 629.5	
III	SYNTHESE			
C	TOTAL EMPRISE AU SOL NORD & SUD		4 601	24 686.5
B	TOTAL EMPRISE AU SOL		29 287.5	

3.6 Fonctionnement actuel

Le site accueille les activités suivantes :

- Les activités structurelles (services administratifs et techniques) et nautiques régulières de la Direction de la Mer
- Les activités nautiques régulières du pôle France Voile
- Les activités structurelles de l'USPL
- Les activités des partenaires de la Ville (Associations)
- Les activités nautiques événementielles (World Cup Séries, etc.)
- Les activités mixtes organisées par les "voisins" (Club La Pelle, NHOW)

3.6.1 Les activités de la Direction de la mer

La direction de la Mer s'organise autour de 4 entités :

- La Direction
- Le service Ressources Partagées
- Le service Mer & Littoral
- Le service Nautisme & Plongée

Les deux premières entités sont regroupées sous le terme « activités structurelles »

3.6.1.1 Les activités structurelles de la Direction de la mer

Ces activités regroupent :

- La direction
- Le service ressources partagées

Ces services correspondent aux besoins, à l'assistance et aux supports des autres activités. Ces activités ne nécessitent pas une mise en valeur ni une proximité systématique avec les plans d'eaux.

▪ Synthèse Direction et Services Ressources Partagées

- Ces services sont composés actuellement de
 - o 6 personnes
 - o 14 personnes pour le service ressources partagées
- Ils sont localisés :
 - o Sur le secteur Nord pour les bureaux, dans le bâtiment direction de la Mer ou dans le bâtiment Courbet
- Son parc de stationnement est composé de :
 - o VL pour le stationnement des véhicules de fonctions et du personnel ;
- Traitement fonctionnel :
 - o Activités de bureau

3.6.1.2 Le Service Mer & Littoral

Il se compose de 4 divisions :

- Division Aménagement Littoral
- Division Milieux Naturels
- Division Plages et Equipements
- Division Sensibilisation

Ses missions principales, qui s'inscrivent dans la mise en œuvre du Plan Plages et Littoral et du Plan Milieu Marin de la Politique Municipale de la Mer et du Littoral 2010-2020, sont :

▪ Division Aménagement Littoral

- Aménager et valoriser le littoral urbanisé par le biais d'opérations d'investissement pluriannuelles (aménagement de plages et sentiers littoraux, aménagement de zones d'activités liées à l'économie de la mer...) avec la DDTM et être co-gestionnaire des AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) délivrées sur le littoral
- Assurer l'entretien et la réparation des ouvrages de protection contre la mer (digues, reprofilages et rechargements des plages, garde-corps, accès à l'eau...)

 <p>Logo of Groupe SAMOP (Société d'Assistance et Maître d'Ouvrage Pluridisciplinaire)</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 47/140

- **Division Milieux Naturels**
 - Restaurer et préserver le milieu marin, littoral et insulaire, en gérer les usages
 - Relation privilégiée avec le Parc National des Calanques
 - Développement et soutien sur les projets de développement durable (biodiversité)
 - Récifs artificiels
 - Patrouille éco-garde maritime

- **Division Plages et Equipements**
 - Développer les missions d'accueil et de sécurité sur les plages et le littoral (création de douches, d'accès, de sanitaires, de petits bâtis...) ainsi que la mise en place et la gestion quotidienne du dispositif plages (réparations et approvisionnement des 10 postes de secours, des douches et sanitaires, des consignes et du gardiennage)

- **Division Sensibilisation**
 - Proposer des activités sur le terrain (mer et littoral) pour permettre au public marseillais de connaître l'environnement marin, le patrimoine maritime naturel et culturel, matériel et immatériel de sa ville. Soutien aux actions d'éducation et de sensibilisation, accueil de tout type de public : scolaire, personnes handicapées, CIQ, groupes de séniors.

- **Synthèse Service Mer & Littoral**
 - Ce service est composé actuellement de
 - o 28 personnes
 - o 120 vacataires (en période estivales - de juin à septembre)
 - Il est basé :
 - o Sur le secteur Nord pour les bureaux, le stockage et les ateliers techniques
 - o Sur le secteur Sud, pour du stockage
 - Son parc de stationnement, répartie sur les 2 sites (Secteur Nord et Sud) est composé de :
 - o VL pour le stationnement des véhicules de fonctions et du personnel
 - o Véhicules techniques
 - o Des remorques
 - Traitement fonctionnel :
 - o Activités de bureau
 - o Activités techniques/logistiques (liées à l'entretien et à l'exploitation des dispositifs saisonniers de gestion des plages (Poste MNS, ...)).

3.6.1.3 Le Service Nautisme et plongée

Pour répondre à cet axe de développement, le Service Nautisme et Plongée est composé de 4 divisions :

- Division Activités Nautiques
- Division Technique
- Division Evènementiel
- Division Plongée

- **Division des activités nautiques**
 - Elle a pour mission essentielle d'assurer la découverte et la promotion des sports de voile et de glisse
 - Son organisation est basée sur une équipe de gestionnaires et de moniteurs titulaires, renforcée par des vacataires en saison estivale
 - Son emprise logistique est conséquente, tant à terre par les zones de stockage ou de vestiaires/douches et de salles de cours que sur le plan d'eau, d'un espace de pause intérieur et extérieur (possibilité de pouvoir prendre un repas tiré du sac) (PM : pas de service de restauration)
 - Ces différentes activités correspondent à la vocation principale du stade nautique pour des pratiquants variées
 - Types de pratiquants :
 - o Enfants (à partir de 4ans) / Adolescents / Adultes / Jeunes retraités
 - Niveau :
 - o De l'initiation à l'olympisme.
 - Supports :
 - o Optimist, dériveur, catamaran, planche à voile, paddle, voile légère, bateau collectif

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 48/140

- En pic, le service accueille 300 pratiquants en simultanée sur une journée. Ces activités sont organisées et gérées :
 - o Par la Ville : école de voile municipale, sur des cibles diversifiées.
 - o Par différentes associations : Personnes en situation de handicap, club sportif.
- Cette activité génère des besoins techniques et de stockages importants.
- **Division technique**
 - Elle regroupe en majeure partie l'entretien de l'ensemble des supports nautiques, motorisés ou non
- **Division évènementiel**
 - Il s'agit de gérer toutes les activités portées par des associations ou des structures concessionnaires sur tout le littoral marseillais
 - Cette division est au plus près des lieux évènementiels, plus particulièrement sur le Stade Nautique du Roucas Blanc et sur le Parc Balnéaire du Prado
- **Division plongée**
 - La mission initiale de cette division est la promotion du territoire subaquatique, aussi bien par l'organisation d'évènements ponctuels, que la mise en œuvre et la gestion d'équipements d'amarrage pour la protection du milieu marin très fréquenté
 - Cette division assure par ailleurs la mise en œuvre et la maintenance du plan de balisage municipal sur l'ensemble du littoral et des archipels marseillais
- **Synthèse Service Nautisme & Plongée**
 - Ce service est composé actuellement de
 - o 39 personnes
 - o 20 vacataires
 - o Accueil du public : 300 personnes
 - Il est basé :
 - o Sur le secteur Nord pour les bureaux, le stockage et les ateliers techniques
 - o Sur le secteur Sud, pour du stockage extérieur et intérieur des bateaux, l'accueil du public et locaux dédiés ainsi que pour le personnel d'encadrement, la mise à l'eau via les glacis
 - Son parc de stationnement, répartie sur les 2 sites est composé de :
 - o VL pour le stationnement des véhicules de fonctions et du personnel
 - o Véhicules techniques
 - o Des remorques
 - Un stockage extérieur pour les différents bateaux au nombre de
 - o 6 quillards :
 - o 2 monotypes « J 80 »
 - o 4 bateaux collectifs goélettes de la série « Pytheas » de 9 mètres
 - o 116 dériveurs :
 - o 37 dériveurs « Optimist »
 - o 14 dériveurs « Bug »
 - o 42 dériveurs « Laser »
 - o 23 dériveurs « Pico »
 - o 5 catamarans « Hobie Cat Twixxy ».

 <p>Logo of Groupe SAMOP, Société d'Assistance à la Maîtrise d'Œuvre Publique</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 49/140

- Un stockage interne et externe pour les planches à voiles au niveau du secteur Nord
 - o 83 planches à voile
 - o 10 starboard kiddy
 - o 12 exocet link 75
 - o 12 exocet link 85
 - o 7 bic techno293 D école
 - o 11 bic techno 293 D compétition
 - o 4 starboard start 230 »
 - o 6 hi-fly 305
 - o 10 starboard rio
 - o 1 tandem starboard gemini star
 - o 10 taboo coolrider
 - o 20 planches paddle board stand up :
 - o 12 planches starboard paddle-board stand-up
 - o 8 planches paddle-board gonflables bic
- Traitement fonctionnel :
 - o Activités de bureau et activités techniques/logistiques
 - o Activité accueillant du public (vestiaires, sanitaires, salle de cours, restauration)
 - o Stockage de matériel nautique extérieur et intérieur

3.6.2 Les activités nautiques du Pôle France Voile

La Base nautique accueille également le Pôle France Voile, créé en 1996, en charge de l'entraînement et de la préparation des athlètes de haut niveau.

Aujourd'hui labélisé Pôle France, il regroupe une cinquantaine d'athlètes de haut niveau, garçons et filles issus de toutes les régions métropolitaines et outre-mer.

Tous ces athlètes sont engagés dans un double projet, sportif et professionnel. Sur le plan sportif ils se préparent pour participer aux Championnats d'Europe et du Monde, ainsi qu'au circuit de la World Cup et tous les quatre ans ont pour ambition suprême de gagner une médaille aux Jeux Olympiques.

Parallèlement ces sportifs de haut niveau suivent un cursus universitaire pour préparer leur reconversion professionnelle.

- Ainsi ce service est composé actuellement de :
 - o 15 personnes (encadrement)
 - o 40 personnes (athlètes)
- Il est basé :
 - o Sur le secteur Sud
 - o Avec des bureaux administratifs et d'encadrements (pôle médical, salle de formation/réunion, salle de préparation physique)
 - o Un bâtiment vestiaire
 - o Un hangar atelier donnant sur une zone extérieure de stockage des bateaux et d'accès à la mise à l'eau
 - o Un hangar de stockage du matériel des athlètes
- Son parc de stationnement, est intégrée à leur zone d'implantation avec des :
 - o 38 VL pour le stationnement des véhicules de fonctions et le stationnement du personnel

 <p>GRUPE samop</p> <p>Société d'Assistance à l'Entretien et à l'Amélioration des Infrastructures</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 50/140

- Un stockage extérieur (2 200 m²) pour les différents bateaux :
 - o 470 (dim. 4.70 x 1.68 m, L x l)
 - o Nacra (dim. 5.80 x 2.44 m, L x l)
 - o 49ers (dim. 4.87 x 1.75 m, L x l)
 - o Finn (dim. 4.50 x 1.51 m, L x l)
 - o Laser (dim. 4.23 x 1.42 m, L x l)
 - o Optimist (dim. 2.33 x 1.13 m)
 - o Catamaran (dim. 2.33 x 1.13 m)
- Traitement fonctionnel :
 - o Activités de bureau, de pratiques sportives (vestiaires, sanitaires, salle de sport)
 - o Activités techniques/logistiques
 - o Stockage de matériel nautique extérieur et intérieur

3.6.3 Les activités structurelles de l'USPL

L'USPL est composée :

- D'une brigade maritime et donc d'une présence en permanence sur la base qui peut convoquer des personnes interpellées en mer, avec une zone d'attente.
- D'un atelier technique pour traiter la mécanique avec une aire de carénage à proximité y compris présence d'une grue en gestion Ville de Marseille et de remorques pour accès via le glacis.
- D'une brigade VTTiste durant la saison estivale, composée de 12 vélos, avec un bâtiment modulaire de type vestiaires qui est commun avec le CLJ (Centre de Loisir Jeunes). Les vélos sont stockés dans l'atelier durant le reste de l'année.
- Le CLJ, sous délégation de service public (DSP), qui est géré par le personnel de l'USPL, accompagne les enfants à la découverte du domaine maritime, avec des sorties en mer et ainsi dispose d'un espace d'entreposage des gilets de sauvetage dans le modulaire commun d'avec les VTTistes.
- Par conséquent, l'USPL est composée de :
 - o 3 personnes (travaillant 7/7) pour un effectif de 16 personnes dont 3 femmes
 - o 6 VTTistes en période estivale
- Les locaux sont basés :
 - o Sur le secteur Sud, en contiguïté avec les bureaux d'accueil du stade nautique, avec une zone administrative et un hangar atelier donnant sur une zone extérieure de stockage des bateaux et d'accès à la mise à l'eau
- Son parc de stationnement, est commun avec celui du stade nautique et intégrée à proximité de la zone d'implantation avec :
 - o 1/2 places VL pour le stationnement des véhicules de fonctions
 - o 3 places VL pour le CLJ
 - o 3/4 places VL pour le stationnement du personnel
 - o Soit un total entre 8/9 places de stationnement
- Un stockage extérieur pour les différents bateaux au nombre de
 - o 9 embarcations à stocker à sec l'hiver
- Traitement fonctionnel :
 - o Activités de bureau
 - o Réception du public dans le cadre d'interpellation
 - o Activités techniques/logistiques
 - o Stockage de matériel nautique extérieur et intérieur

3.6.4 Les activités des partenaires de la Ville (Associations et institutionnels)

Les associations présentes sur site occupent une partie des espaces de façon permanente suivant les conventions signées avec la VdM.

Ces espaces peuvent être clos et / ou ouverts à terre. Il s'agit d'une mise à disposition de bungalows pour une utilisation de bureau ou de salle de cours, de containers métalliques pour le stockage du matériel nautique et d'espaces de stockage à terre.

Les vestiaires sont mis aussi à disposition suivant un planning de mutualisation avec la Dir de la Mer.

 <p>Logo of Groupe SAMOP (Société d'Assistance et Maître d'Ouvrage Pluridisciplinaire)</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 51/140

Des partenaires liés au mouvement sportif sont également accueillis sur le site :

- La Ligue Régionale de voile, elle assure la représentation de la Fédération Française de Voile dans tous les organismes régionaux où sa présence est nécessaire mais également dans toutes les manifestations sportives. Elle a pour missions principales d'organiser et développer les sports de voile, organiser les différentes formations fédérales, développer des autres formes de pratiques (voiles scolaire, féminin, handivoile etc), contrôler la qualité de l'enseignement et des activités touristiques et enfin gérer l'association.
- Le Comité Départemental de Voile, il est un organisme déconcentré de la Fédération Française de Voile, il a pour missions principales de promouvoir la voile sous toutes ses formes sur le territoire des Bouches-du-Rhône, développer la pratique de la voile légère et de la régates au travers des écoles de sports et de voile, organiser les championnats départementaux, coordonner les plans-voile du Conseil Départemental 13 et enfin former les cadres techniques fédéraux, les moniteurs et arbitres pour répondre aux besoins des clubs.
- Ainsi, les associations sont composées de locaux basés sur le secteur sud dans les bungalows
- Le parc de stationnement est situé sur la zone secteur sud
 - o Les remorques et les places de parking sont désignées
- Un stockage extérieur pour les différents bateaux au nombre de :
 - o Sont désignés suivant convention
- NB : L'ensemble des données concernant les effectifs, les bungalows et les stationnements est disponible dans les documents annexes
- Traitement fonctionnel :
 - o Activités de bureau, de pratiques sportives (vestiaires, sanitaires) et activités techniques/logistiques
 - o Stockage de matériel nautique extérieur et intérieur

3.6.5 Les activités nautiques événementielles (World Cup Séries, etc.)

Les installations temporaires liées aux événements accueillis sur le site se réalisent uniquement sur le secteur Sud en raison des grandes surfaces disponibles, des dispositifs techniques (bornes de type foraine, maillage de réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement), la facilité d'accès par le public depuis la promenade Georges Pompidou, le lien avec la plage du petit Roucas et le linéaire de glacis nécessaire aux mises à l'eau. Cela vient créer une dynamique événementielle très forte et cela permet un accueil de différentes structures organisationnelles, avec une grande diversité d'événements et de jauges (de la petite régates de club jusqu'à un événement mondial...) et sur des supports diversifiés, par exemple :

- Les dériveurs et catamaran ont un besoin de stockage à terre et de mise à l'eau via les glacis
- Les planches à voile et les sports de glisse ont un besoin de départ depuis la plage qui peut s'effectuer depuis celle du Petit Roucas

Ainsi, ces activités nécessitent en termes de logistique une polyvalence et une modularité, mais également une organisation cohérente avec les activités courantes déjà présente sur site, une complémentarité avec les périodes de fonctionnement (saison / hors saison) et une connaissance technique des ressources existantes afin de répondre au cahier que souhaite mettre en place l'organisateur.

3.6.6 Les activités mixtes organisées par les "voisins" (Club La Pelle, NHOW)

On entend ici par « mixte », la proximité des activités privées des deux autres structures tierces présentes sur le plan d'eau du Roucas Blanc.

- Le Club Nautique La Pelle (CN La Pelle) jouxte l'aire de carénage de la Direction de la Mer avec son école de voile
- L'Hôtel « New Hôtel » bénéficie de la mise à disposition du ponton limitrophe pour transporter des passagers au niveau du secteur Nord.

 <p>Logo of Groupe SAMOP, Société d'Assistance et Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 52/140

3.7 Données existantes

3.7.1 Tableau de surfaces existant

N°	Nomenclature	Surfaces utiles m ²			Observations
		Nombre	Surface totale m ² (PM : SHOB)	Surface extérieure (m ²)	
I	DIRECTION DE LA MER				
A	SECTEUR NORD		2723	2766	
A.1	Bâtiment Direction de la Mer - Sous-sol		73		
A.1.1	Circulations	1	5		
A.1.2	Chaufferie	1	24		
A.1.3	Stockage / Rangement	1	44		
A.2	Bâtiment Direction de la Mer - RDC		695	1178	
A.2.1	Hall	1	147		
A.2.2	Bureaux	9	191		Direction de la Mer
A.2.3	Salle ERP	2	184		
A.2.4	Circulations	/	118		
A.2.5	Sanitaires	2	35		
A.2.6	Tisanerie	1	4		
A.2.7	Rangement / Stockage	1	16		
A.2.8	Terrasse extérieure			195	
A.2.9	Stationnement extérieur			983	
A.3	Bâtiment Direction de la Mer - R+1		690		
A.3.1	Bureaux	14	435		Services Nautisme & Plongée / Service Mer & Littoral
A.3.2	Local technique	1	11		
A.3.3	Circulations	/	140		
A.3.4	Sanitaires	1	35		
A.3.5	Tisanerie	2	25		
A.3.6	Rangement / Stockage	/	44		
A.4	Bâtiment Courbet - RDC		409	230	
A.4.1	Bureaux	5	132		Services Ressources Partagées
A.4.2	Circulations	/	22		Services Ressources Partagées
A.4.3	Sanitaires	/	13		Services Ressources Partagées
A.4.4	Archives	/	6		Services Ressources Partagées
A.4.5	Vestiaires / Sanitaires / Douches ERP	/	102		
A.4.6	Vestiaires / Sanitaires / Douches Ateliers	/	70		
A.4.7	Stockage	/	64		
A.4.8	Terrasse extérieure			230	
A.5	Bâtiment Courbet - R+1		227		
A.5.1	Bureaux	2	68		Services Ressources Partagées
A.5.2	Rangement	4	46		Services Ressources Partagées
A.5.3	Sanitaires	/	2		Services Ressources Partagées
A.5.4	Circulation	/	10		
A.5.5	Rangement Nautisme	/	101		
A.6	Atelier Technique		629	1358	
A.6.1	Atelier Mécanique	1	85		
A.6.2	Local "secteur habitable"	1	81		
A.6.3	Atelier Ferronnerie	1	88		
A.6.4	Atelier Voilerie	1	111		
A.6.5	Stockage planche à voile	1	123		
A.6.6	Atelier Peinture	1	52		
A.6.7	Atelier Stratification	1	44		
A.6.8	Atelier Menuiserie	1	32		
A.6.9	Local Stockage	1	13		
A.6.10	Logistique Nautique			348	-Situé le long des Ateliers mécanique, ferronnerie, voilerie
A.6.11	Zone Caréage			393	
A.6.12	Stockage extérieur			292	
A.6.13	Zone pompe + cuve essence			35	
A.6.14	Mise à l'eau			290	

N°	Nomenclature	Surfaces utiles m ²			Observations
		Nombre	Surface totale m ² (PM : SHOB)	Surface extérieure (m ²)	
B	SECTEUR SUD		1562	14873	
B.1	Bâtiment accueil stade nautique		766.5	3229	
B.1.1	Accueil	1	51.5		
B.1.2	Bureaux SNP / Div AN / Régisseur / Div Plongée	/	224		
B.1.3	Stockage VdM / Dir Mer / SML / Div Plages	1	93		
B.1.4	Vestiaires	1	90		
B.1.5	Vestiaires Moniteurs	1	95		
B.1.6	Salle de cours + cuisine moniteurs	1	118		
B.1.7	Logement gardien	1	95	190	
B.1.8	Espace détente extérieur	1		210	- Tente structure métallique (habillage toile tendue)
B.1.9	Espace périphérique			640	
B.1.10	Espace carénage			692	
B.1.11	Stationnement extérieur			1497	
B.2	Bâtiment extérieur stade nautique		795.5	11644	
B.2.1	Bureau Voile au large	1	18.5		- Algeco
B.2.2	Vestiaires Dir Mer + Associations	1	43		- Algeco
B.2.3	Bureau Ligue Sud Voile	3	45		- Algeco
B.2.4	Stockage Ligue Sud Voile	1	13.5		- Algeco
B.2.5	Stockage Ecole de Voile	1	137		- Algeco + Tente str métallique (habillage toile tendue)
B.2.6	Stockage Inter-club laser	1	19.5		- Association
B.2.7	Stockage VdM / SNP	1	20		
B.2.8	Vestiaires	/	91		
B.2.9	Stockage VdM	2	37		- Algeco
B.2.10	Bureaux VdM + Dir Mer + SNP + Div AN	3	57		- Algeco
B.2.11	Salle de Cours	1	71		- Algeco
B.2.12	Espace de restauration extérieur	1		93	
B.2.13	Salle polyvalente	1	31		
B.2.14	Espace associatif septentrion	1	33.5		
B.2.15	Toilettes	1	12.5		
B.2.16	Zone technique	1		602	- Située au niv. des regards grilles réseau EP existant
B.2.17	Container Zone technique	1	58		- Stockage VdM / Dir Mer / SVP/Div Tech / Div Plongée - 4 containers de 20 pieds - Située dans la Zone technique
B.2.18	Espace associatif UCPA+Massilia kite	1	31		
B.2.19	Stockage Ecole de Voile	1	77		
B.2.20	Mise à l'eau + stockage +circulation			590	
B.2.21	Stockage + Stationnement			10359	
C	TOTAL DIRECTION DE LA MER		4285	17639	
II	PARTENAIRES				
D	Partenaires		1147	7048	
D.1	Pôle France Voile		940	6504	
D.1.1	Pôle administratif	2	242		
D.1.2	Hangar+Salle de Musculation	1	490		
D.1.3	Vestiaires	1	208		- Bâtiment Tipi
D.1.3	Mise à l'eau + stockage +circulation Pôle France Voile			6504	
D.2	USPL		207	544	
D.2.1	Locaux principaux	1	90		
D.2.2	Atelier / Garage	1	94		
D.2.3	Stockage / Rangement	1	23		
D.2.4	Surface extérieur			544	
E	TOTAL SITE		5432	24687	

3.7.2 Dysfonctionnements & Atouts

Mise en service à la fin des années 1970 dans le cadre de l'aménagement du Parc balnéaire du Prado, la base nautique du Roucas Blanc se caractérisait dès le départ par une grande fonctionnalité et une capacité à accueillir des volumes de pratique importants et des événements de grande jauge.

De par son attractivité, le site a progressivement accueilli de nouvelles activités et fonctions, se caractérisant par une très grande diversité en termes de besoin. Ces séquences successives d'implantation et de diversification furent menées par différentes étapes de réorganisation des activités sur le site et la mise en place de locaux modulaires, sans réelle cohérence d'ensemble.

Aujourd'hui, tous les acteurs s'accordent sur le fait que le schéma de développement "historique" du stade et de ses activités a atteint ses limites et présente de nombreux dysfonctionnements et même des problèmes sécuritaires importants :

- Dégradation des installations
- Saturation des capacités
- Croisement de flux et cohabitations contraignantes voire dangereuses
- Qualité d'accueil en deçà des attentes des clients
- Déconnexion du stade avec les secteurs proches
- Fonctionnement en autarcie de certains acteurs / manque de synergies.

Cette situation génère un besoin de réaménagement du stade et de réorganisation des activités, pour :

- Améliorer la qualité d'accueil et d'organisation des pratiques et des activités
- Sécuriser les pratiques et les cohabitations entre activités
- Qualifier le site et le connecter aux secteurs proches, et notamment le parc balnéaire
- Et plus largement pour positionner Marseille en tant que pôle nautique structurant à l'échelle internationale avec l'accueil des JO et des épreuves préparatoires, mais également d'autres événements nautiques de grande jauge, championnat du monde, etc.

Ce projet offre également une opportunité stratégique pour repenser le mode de fonctionnement et d'organisation des activités sur le site, en lien avec les acteurs concernés et la mutualisation de moyens, complémentarités entre acteurs ...

Il doit également permettre d'envisager le développement et la diversification des activités et prestations proposées et ainsi développer la montée en gamme de l'offre, un accroissement du potentiel capacitaire ...

La mise en œuvre du projet correspondant doit intégrer l'ensemble des besoins des différents acteurs, et différentes fonctions et activités, actuelles et potentielles.

Il doit tenir compte de la spécificité de chacun mais également permettre d'activer les complémentarités et les synergies entre acteurs et natures d'usage.

NB : A noter qu'actuellement le bassin est exclusivement réservé à la pratique de la voile, et que la baignade et la pêche y sont interdites.

 <p>Logo of Groupe SAMOP, Société d'Assistance et Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 55/140

3.8 Délimitation du projet

Périmètre d'opération



- Légende:**
- - - Limite périmètre opération - Secteur Nord & Sud
 - - - Interface Terre/Mer
 - / / / Limite maximum d'extension du projet - Secteur Sud
 - Zone de travaux groupement - réfection des abords
 - Zone de non aedificandi - interface réseaux EP
 - Zone de travaux giratoire
 - Périmètre actuel Club La Pelle
 - Zone extension Club La Pelle (Post-JO)
 - Interface Club La Pelle (Post-JO)

Rev.	Date	Description	Auteur
3	18/12/19	MAJ Périmètre	DC
2	27/09/19	MAJ Périmètre	DC
0	26/08/19	Emission Originale	DC

AMO Stade Nautique Roucas Blanc	P00 rev.3
PROG	1/2000

Plan Masse - Périmètre projet

Sur le plan, les trois phases opérationnelles sont identifiées. Cependant, le périmètre repéré en bleu est hors projet. Les deux autres périmètres identifiés sont partis intégrant du projet du titulaire du marché.

Sur le site Nord, le projet prévoit la démolition de bâtiment d'ateliers, la station d'avitaillement, et la réhabilitation du bâtiment courbet.

Le bâtiment de la Direction de la mer, nommé aussi bâtiment des mousses, hors périmètre du projet, fera l'objet d'une restructuration et une requalification en chambre d'hébergements pour le pôle France dans le cadre de l'opération Village Olympique fera l'objet d'une réhabilitation pour accueillir des bureaux de la direction de la mer. Ce bâtiment est à la disposition du groupement pour servir au maintien d'activité jusqu'à la livraison du stade nautique pour les JO2024 soit au 01/06/2023 au démarrage des opérations maritimes et Village Olympique. Toutefois le titulaire du marché devra mettre à disposition à compter de Juillet 2022, une surface permettant d'accueillir les installations de chantier de l'opération Maritime

Concernant la zone sud, le périmètre opérationnel est élargi par rapport à l'existant. Cette limite est la limite maximale que peut occuper le projet. L'élargissement au-delà de la butte qui surplombe la plage du petit roucas est nécessaire pour la réalisation d'un bâtiment annexe « Petit Roucas » et pour la création d'une liaison entre le stade nautique et la plage du petit roucas selon précisions établies dans la suite du document. En héritage, les fonctions qui ont été supprimées dans l'annexe du Petit Roucas seront retrouvées dans le train des sables. Ainsi l'école de voile va utiliser ce bâtiment et il est nécessaire de pouvoir retrouver une liaison entre le stade nautique et les espaces du Parc Balnéaire du Prado qui soit aisée. Un véhicule avec remorque doit pouvoir accéder depuis le stade nautique jusqu'aux aires de circulations existantes et venir jusqu'au bâtiment du train des sables. Le cheminement existant actuel entre le stade nautique et les plages ne répond pas complètement au fonctionnement pour autant il peut être conservé dans son profil actuel si tant est que la future liaison soit réalisée à une distance trop importante dudit bâtiment des trains des sables.

Ainsi et compte tenu de la volonté du maître d'ouvrage de minimiser les impacts du projet dans son intégration au site, le titulaire du marché se doit d'avoir une réflexion globale pour répondre à cette demande.

L'impact sur la/les buttes doit être le plus faible possible autant en termes de déblais qu'en terme paysager.

Rappel bilan concertation :

L'intégration du projet dans le paysage existant sur le parc balnéaire et le respect dans la mesure du possible des buttes paysagées présentées à proximité de la future marina.

L'objectif du maître d'ouvrage est aussi de préserver la qualité du projet et des espaces extérieurs associés.

Il conviendra cependant de réaliser une liaison piétonne et une voirie permettant l'accès et le retournement des véhicules avec remorques à une future rampe de mise à l'eau (hors projet) à la plage du petit grand Roucas depuis la base nautique.

Dans l'espace proche de la plage du petit Roucas, le titulaire du marché doit la réalisation d'un bâtiment permettant en période estival de faire découvrir des activités nautiques.

A titre informatif, la surface opérationnelle est de l'ordre de 44 000 m².

3.9 Périmètre chantier

Le périmètre chantier est sensiblement identique au périmètre opérationnel avec la particularité de devoir maintenir des fonctionnalités sur le site jusqu'au 31 décembre 2021 pour les fonctions de la Direction de la Mer, maintenir en continue une structure permettant au Pôle France de former et préparer les athlètes de haut niveau et l'USPL qui sera également présent pendant le déroulement des JO.

Le périmètre chantier doit aussi tenir compte des opérations connexes qui nécessiteront un accès, une circulation et des emprises au cœur du dudit périmètre : chantier du projet « mer », le chantier réseaux.

Le périmètre chantier doit être pensé en tenant compte des contraintes d'accès au site en fonctionnement « normal », en phase des « test events », en « phase JO » et en « phase Post JO » pour minimiser les adaptations qui s'avèrent nécessaires notamment pour les JO 2024.

Le chantier sera clôté avec tous dispositifs de contrôle de sûreté, sécurité, contrôle d'accès de type tambour de hauteur totale, etc.... nécessaires à l'organisation d'un tel chantier pour cet événement international. Les aspects sécurité/sûreté sont développés dans le tome 3 article 1.2.3.

 <p>Logo of Groupe SAMOP, Société d'Assistance à Maître d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 57/140

4 Opérations connexes

4.1 Aménagement du giratoire sur le boulevard G. Pompidou

Le calendrier prévisionnel des travaux est :

PHASES	CALENDRIER
Programme	Janvier à mars 2020
Procédure	Avril à juin 2020
Etudes	Juillet 2020 à mars 2021
Procédure	Avril 2021 à septembre 2021
Travaux	Octobre 2021 à juillet 2022

Des phases de concertations entre la Ville de Marseille et la Métropole, il ressort la nécessité de repenser l'accès au site et les modalités de dessertes envisageables.

Dans ce cadre, la Métropole engage des travaux pour la réalisation d'un giratoire, sur l'avenue G. Pompidou au niveau de l'intersection avec la rue du Commandant Rolland.

La réflexion menée sur le giratoire, par la Ville de Marseille et la Métropole fige indirectement l'accès principal au site.

Au titre du projet, le titulaire du marché devra proposer dans son aménagement les modalités de raccordement de la chaussée sur le giratoire du Boulevard G. Pompidou depuis la voie privée.

Il devra également prendre en charge la réfection des abords jusqu'à la piste cyclable y compris suppression du muret actuel séparatif entre le parking de gestion métropole et la piste cyclable entre le futur giratoire et le portail d'entrée actuel le plus au sud du n°6 de la promenade (Cf. plan de délimitation du projet).

Néanmoins, il est possible que la pointe d'entrée du rond-point vers le stade nautique soit ajustable à la marge de l'aménagement proposé.

Par ailleurs, l'aménageur devra dans son programme l'aménagement du parvis (Cf. §6.4.2.2) jusqu'aux limites de prestations de la Métropole.

Des phases de coordination seront à intégrer avec l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet du giratoire et les membres du groupement de conception-réalisation.

Le périmètre d'intervention a été élargi jusqu'au carrefour de la rue du Colonel Sérot. Le périmètre est annexé au présent additif.

L'organisation du chantier se fera en demi-chaussée. L'utilisation des accès existants ou à créer dans le cadre du projet base nautique est souhaité. La métropole n'interviendra pas une seconde fois pour finaliser les accès ou reprendre des accès provisoires chantier après la fin de son chantier.

L'emplacement de la base de vie sera sur la voie publique.

Les accès définitifs trop proche du carrefour du Colonel Sérot ne seront pas autorisés par la Métropole.

4.2 Réseau d'eaux pluviales

Sur le site actuel, un réseau d'eaux pluviales chemine jusqu'à l'ouvrage de dégrillage implanté aussi sur le site et grève le site d'une servitude de non-aedificandi.

La gestion et l'exploitation de ces ouvrages est assuré par la Métropole AMP. Les eaux recueillies par ces ouvrages concernent certes celles du site du Roucas Blanc, mais aussi les bassins versant environnant.

La modernisation de la base nautique du Roucas Blanc, associée à une modernisation des réseaux publics sur ce secteur, prévoit la création d'un nouveau réseau d'EP et une mise en conformité du dispositif de dégrillage des eaux pluviales avant rejet en mer par la Métropole AMP.

Ainsi, pour la création du nouveau réseau d'EP, il est planifié que son implantation se fasse boulevard Georges Pompidou à compter du dernier trimestre 2020 et ce jusqu'au premier trimestre 2021 selon le calendrier prévisionnel de la Métropole AMP. Cette réalisation permettra de supprimer le réseau EP existant sur le site qui part de l'actuel bâtiment d'accueil du public jusqu'aux 4 buses qui se rejettent dans le bassin.

Concernant l'ouvrage de dégrillage/déversoir, sa modernisation s'effectuera pendant la réalisation des travaux du projet selon le calendrier prévisionnel précité. Il convient de préciser qu'une zone de non-aedificandi est identifiée au droit de cet ouvrage et que le titulaire du marché doit prendre en considération cette information dans la conception de son projet.

Cette zone non aedificandi est composée de 4 buses de diamètre 1000 sur toute la longueur de la zone non aedificandi. Conformément au guide des prescriptions générales des réseaux humides et des bassins de rétention du Territoire Marseille Provence (annexé au cahier des charges) mentionne qu'« une servitude de largeur 6 m (entre le bord de la conduite et l'extrémité de la servitude), incompressible, doit être respectée sur toute la longueur d'une conduite de diamètre supérieur ou égal à 800 mm dans la propriété. La surface au sol de la servitude pourra être désaxée par rapport à l'ouvrage en respectant une distance minimale de 2 m entre l'axe de l'ouvrage et le bord de la servitude. Le terrain naturel ne devra pas subir de modifications altimétriques.

Aucune construction impliquant la réalisation de fondations ne devra être élevée dans l'emprise de cette servitude. La Métropole et ses délégataires déclineront toute responsabilité dans l'hypothèse où la nécessité d'une intervention les conduirait à endommager les aménagements de surface qui auraient été réalisés dans l'emprise de cette servitude »

Un édicule de 50cm à 200cm de hauteur et sur toute la largeur des buses devra être intégré à l'aménagement du site.

Il conviendra également de prévoir un accès au chantier de la métropole et une zone dédiée pour l'implantation de la base vie est des stockages de chantier.

Le calendrier prévisionnel des travaux de mise en conformité du dispositif de dégrillage est :

PHASES	CALENDRIER
Programme	Août à décembre 2019
Procédure	Mars à octobre 2020
Etudes	Novembre 2020 à mai 2021
Procédure	Juillet à octobre 2021
Travaux	Novembre 2021 à avril 2022

Des phases de coordination seront à intégrer avec l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet de réseaux et les membres du groupement de conception-réalisation.

 <p>GROUPE samop Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 59/140

4.3 Interface Terre/Mer

Le calendrier prévisionnel des travaux est :

PHASES	CALENDRIER
Programme	
Procédure	
Etudes	Mai 2020 à juin 2021
Procédure	Juillet 2021 à janvier 2022
Travaux	septembre 2022 à décembre 2023

Le projet de modernisation de la base nautique du Roucas Blanc concerne outre l'aménagement global du site « terrestre » (bâtiments, voiries, accès espace de stockages, etc...) l'aménagement du plan d'eau, qui demeure un des points importants pour permettre le développement des activités nautique, la surveillance des espaces maritimes, la préparation des athlètes et l'organisation d'évènements nationaux, mondiaux....

Ainsi, il est opportun de préciser au titulaire du marché qu'en parallèle de son projet, il sera mené la modernisation du bassin d'évolution.

La modernisation portera sur :

- La mise aux normes du plan d'eau (amélioration du tirant d'eau par des opérations de dragage)
- La création d'ouvrage structurant (une aire de carénage d'un seul tenant (surface d'environ 1200m² / nombre de bateaux en carène 8/j avec accès pour véhicules pour les bateaux qui ne sont pas remis à l'eau et mis sur ber), station d'avitaillement, engin de levage, etc...)
- La création d'un dispositif de mise à l'eau sur la plage du Petit Roucas en dehors du périmètre opération du titulaire du marché auquel devra se raccorder le titulaire dans le périmètre qui lui incombe ;
- Réorganisation des mouillages, protection contre la houle

Ces travaux seront réalisés par un tiers et nécessiteront une coordination entre les deux opérations.

La coordination entre les deux projets portera sur les sujets d'interfaces identifiés (liste non exhaustives) à savoir :

- Organisation du chantier de modernisation du plan d'eau
- Modalité d'accès au projet de modernisation du plan d'eau
- Zone de stockage nécessaire à la mise aux normes du plan d'eau (opération de dragage avec stockage des matériaux extraits sur la totalité des glacis)
- Limite de prestations entre les deux projets notamment pour la zone d'avitaillement, de carénage et engins de levages (ces points sont précisés dans le tome 3 du PTD)
- Création d'une mise à l'eau dans le périmètre opérationnel
- Réorganisation des mouillages, protection contre la houle

Sur la réalisation de la zone d'avitaillement, le titulaire du marché doit intégrer cette information pour la réalisation de son projet compte tenu des règles applicables pour la création de station d'avitaillement, notamment par rapport aux conditions d'accès à la station, mais aussi par rapport à l'implantation de bâtiments à proximité.

Aussi, le titulaire du marché doit intégrer dans ses prestations les mesures conservatoires nécessaires pour permettre le fonctionnement des équipements (station d'avitaillement, grue...) qui seront réalisés par un tiers. Les limites de prestations sont précisées dans le tome 3 du PTD.

L'opération maritime pourra installer sa base de vie dans le bâtiment de la Direction de la Mer.

Il conviendra de prévoir un accès au chantier de la direction de la mer et des zones de stockage nécessaires à la gestion du chantier.

4.4 Village des athlètes

Le calendrier prévisionnel des travaux est :

PHASES	CALENDRIER
Programme	janvier à août 2020
Procédure	Septembre 2020 à février 2021
Etudes	février à décembre 2021
Procédure	janvier à juin 2022
Travaux	juillet 2022 à juin 2023

Le Village des athlètes destinés à accueillir par définition les athlètes mais aussi les partenaires, les sponsors, les familles, etc... sera situé pour partie dans l'Hôtel NHOW et pour partie sur le site nord appartenant à la Ville de Marseille. Ces hébergements devraient être complétés pour l'accueil de la famille olympique des espaces du Club La Pelle positionnés entre les deux sites d'opération.

L'opération de transformation du bâtiment de la direction de la mer initialement prévue pour accueillir une partie du village olympique est annulée.

Pour réaliser l'ensemble des chambres, d'une part, la Ville de Marseille procèdera, dans le cadre de l'opération Village des athlètes, à la transformation du bâtiment de la Direction de la Mer après libération du bâtiment utilisé par le présent titulaire pour répondre au maintien d'activité selon le calendrier prévisionnel précité.

Le bâtiment de la Direction de la Mer reste à disposition des groupements pour répondre au maintien d'activité ou d'installation de chantier. Le bâtiment de la Mer sera conservé en bureaux après les JO pour accueillir certaines fonctions de la Direction. Ce bâtiment peut être mis à disposition du groupement jusqu'au 01/06/2023. Une partie devra être réservée à la base de vie de l'opération maritime à compter de juillet 2022.

Néanmoins, après démolition des ateliers de la Direction de la Mer et l'évacuation de la station d'avitaillement par le présent titulaire, PARIS 2024 procèdera à l'installation d'hébergement temporaire sur la plateforme rendue libre. PARIS 2024 procèdera conformément à ses besoins à la réalisation des réseaux, des fondations et du revêtement définitif permettant d'accueillir ce complément de chambres.

Dans le cadre du projet, le présent titulaire devra la démolition et l'évacuation de la station d'avitaillement et des ateliers afin de libérer un espace permettant l'implantation par Paris 2024 d'hébergements temporaires. La plateforme rendue libre devra être mise à niveau avec du revêtement de type **voirie béton simple gravillonnage** permettant la circulation des engins.

Le titulaire du marché doit en complément des travaux prévus au titre du projet, les mesures conservatoires en termes de réseaux (CFO, fluides..) permettant le fonctionnement et l'exploitation du bâtiment temporaire pour la phase JO 2024.

Il conviendra également d'intégrer les dispositifs de sécurité et sureté pour l'accès à ce site depuis l'ensemble des accès du site nord et du site sud.

4.5 Club Nautique la Pelle

Le Club la Pelle envisage de faire réaliser des travaux d'extension du bâtiment de son école de voile, sur l'emprise dont il est propriétaire.

Par ailleurs et comme exprimé sur le plan de délimitation de l'opération, les limites actuelles du Club vont s'étendre post -JO. Il est nécessaire que le titulaire prenne en compte les limites définitives pour l'implantation des futures constructions.

La durée des travaux est estimée à 7 mois et devraient s'échelonner sur la période hivernale 2020-2021.

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 61/140

L'accès à leur chantier devra pouvoir se faire par les accès du site sud du n°06 de la promenade Georges Pompidou. Il conviendra également d'intégrer les dispositifs de sécurité et sureté pour l'accès à ce site depuis l'ensemble des accès du site nord et du site sud.

Le traitement de sol entre l'emprise actuelle et la future emprise doit être traitée par le groupement dans le cadre de la livraison des espaces extérieurs pour la tenue des JO 2024.

Le titulaire participera à ce titre aux réunions de coordination pour le bon déroulement des opérations.

 GROUPE Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 VILLE DE MARSEILLE	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 62/140

5 Maintien d'activités

Outre la modernisation du stade nautique, le souhait du maître d'ouvrage est de maintenir le fonctionnement de la Direction de la Mer jusqu'en décembre 2021 afin de ne pas pénaliser l'accès aux activités nautiques des groupes scolaires, des associations et permettre aux adhérents de l'école de voile de poursuivre leurs activités ainsi qu'aux services devant fonctionner avec un accès direct à la mer.

Pour répondre à cet objectif et limiter de contraindre le projet, un travail sur les entités fonctionnelles présentes sur le site a été réalisé et traduit dans un tableau de surface.

Ainsi, il a été retenu que les entités fonctionnelles ci-dessous seront maintenues sur site :

- Une partie des services de la Direction de la mer (jusqu'au 31 décembre 2021)
- L'USPL sans discontinuité
- Le Pôle France sans discontinuité

Le maintien d'activité, dans la mesure où il ne nécessite pas d'autorisation administrative démarrera à compter du 01 janvier 2021 après la libération et le déménagement des services de la Ville de Marseille non maintenu sur site.

La mise en configuration du maintien d'activité, dans la mesure où il ne nécessite pas d'autorisation administrative, pourra démarrer à compter du 01/01/2021. Les fonctions de la Direction de la Mer maintenue sur site devront déménager de manière préférentielle pendant les vacances scolaires de février 2021. La saison des stages en partenariat avec l'éducation nationale est un engagement annuel qui couvre l'ensemble de l'année scolaire. Le Pôle France doit être mis en configuration le plus tôt possible et avant le démarrage de la saison des événements sportifs le 01/04/2021.

Pour cela, le titulaire du marché dispose sur le site de bâtiments existants, de bâtiments modulaires mis à disposition par la Ville de Marseille afin que le titulaire du marché puisse organiser ses travaux et ses phasages éventuels. Le bâtiment de la Direction de la Mer du site Nord devra être libéré pour le démarrage des opérations maritimes et village des athlètes conformément au planning prévisionnel de ces deux opérations. Cf article 4. Les bâtiments présents sur site et mis à disposition du titulaire pourront être complétés à sa charge et si nécessaire pour l'organisation du maintien d'activité.

Aussi, Les entités fonctionnelles maintenues sur site doivent avoir un accès maintenu pour la mise à l'eau des semi-rigides à une grue opérationnelle ou à défaut à une cale de mise à l'eau bénéficiant d'un espace libre pour permettre au véhicule avec remorque de mettre un bateau à l'eau. Le personnel doit avoir un accès libre vers les pontons pour accéder aux bateaux déjà mis à l'eau. Ils doivent également avoir un accès depuis leur stockage des supports nautiques vers les glacis.

Les opérations de démolition et d'évacuation ne doivent pas entraver l'accès à l'eau des supports nautiques voile légère, ni des pontons ni de la grue.

Toutefois si le titulaire du marché envisage des opérations de déménagements rendus nécessaires pour la réalisation de son projet, il serait souhaitable qu'elles soient limitées et qu'elles ne fassent pas obstacle au bon déroulement des tests events.

Les phases de déménagements éventuelles sont à la charge du titulaire du marché.

Pour compléter, le titulaire du marché doit maintenir en fonctionnement trois entités représentant en surface :

N°	Nomenclature	Hors site	Surfaces utiles m²			Surface extérieure	Observations
			Nombre de pièces	Surfaces Utiles (m²)	Surface Totale m²		
D	TOTAL SITE				2399	3515	Pour la surface extérieure, est intégrée la surface de glacis Pour mémoire 740 m² pour la Direction de la mer

La répartition des surfaces est développée ci-après.

5.1 Direction de la mer

Le souhait du maître d'ouvrage est de maintenir en fonctionnement une structure permettant la poursuite des activités nautique et des missions annexes jusqu'au 31 décembre 2021.

Ainsi, par rapport à la situation actuelle, certains services sont maintenus sur site pour assurer notamment :

- Le déroulement des activités nautiques
- Les missions d'accueil de sécurité des plages et du littoral
- Des missions de surveillances,
- Etc.....

Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces services sont précisées dans le chapitre 2 du présent PTD.

Ainsi, il appartient au titulaire du marché à ce stade du projet, de prendre en compte ces données pour l'organisation de son projet.

Il s'attachera à maintenir le fonctionnement de ces entités et s'assurera de « l'étanchéité » de ces entités avec le chantier sur les accès, les flux véhicules, logistiques, les flux utilisateurs.

En cas de difficultés rencontrées par le titulaire du marché, il lui appartient d'informer le maître d'ouvrage et définir ensemble les dispositions et mesures conservatoires correctives à apporter.

Le titulaire du marché doit pendant toute la durée de la co-activité assurer la sécurité et la sûreté des services sur site, l'identification des zones accessibles aux utilisateurs et les modalités d'accès.

L'entité Centre Municipal de Voile doit être maintenu proche du bassin et à proximité des salles de formation.

La station d'avitaillement sera fermée par les services de la Direction de la Mer à compter du 31/12/2020.

Sur l'année 2021 et suivantes : les fonctions déportées de la Direction de la mer et non maintenues sur site devront pouvoir accéder au site pour les raisons suivantes :

- Récupérer des semi-rigides pour les opérations de maintenance préventive ou curative. (besoin d'accès à une grue opérationnelle ou à défaut et ponctuellement une cale de mise à l'eau bénéficiant d'un espace libre pour permettre à un véhicule avec remorque de sortir le bateau). Intervention selon nécessité.
- Charger / décharger du matériel du dispositif plage provenant du Frioul ou de Corbière par bateau.
- Déchargement à l'arrivée dans une camionnette pour transport au train des sables.
- Personnel de la plongée avec 1 véhicule jusqu'à l'accès au ponton pour l'amené du matériel de plongée. En moyenne deux à trois fois par semaine selon conditions météo.
- Personnel de la patrouille maritime. Flux piétons pour accéder au ponton.

A compter de l'année 2022 :

- Les moniteurs devront pouvoir accéder au ponton et semi-rigide. La fréquence dépendra des conditions maritimes.

Pour ces activités, trois places de stationnement sont nécessaires.

La Ville de Marseille procèdera au déménagement hors site des machines des ateliers existants et procèdera à la pose des machines dans les futurs ateliers. Le titulaire prévoira les emplacements, alimentation et toutes sujétions nécessaires à la pose et à l'ergonomie nécessaire pour un fonctionnement optimal des futurs ateliers.

La Ville de Marseille procèdera au déménagement hors site des services non maintenus sur la base nautique.

5.1.1 Tableau des surfaces :

 <p>Société d'Assistance à Maître d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 64/140

MISSION AMO – MODERNISATION DU STADE NAUTIQUE
TOME 1 – PROGRAMME FONCTIONNEL

N°	Nomenclature	Hors site	Surfaces utiles m²			Surface extérieure	Observations
			Nombre de pièces	Surfaces Utiles (m²)	Surface Totale m²		
A	DIRECTION DE LA MER						Surfaces nécessaires au fonctionnement du centre municipale de voile. Activité à maintenir sur site au démarrage des travaux du titulaire du marché, jusqu'au démarrage des travaux maritimes ou du village olympique
A1	Pôle administratif				80		
A1.1	Accueil		1	15	15		la fonction accueil doit être maintenue sur site La banque d'accueil doit disposer de deux postes de travail
A1.2	Bureau RTQ		1	10	10		Ce bureau doit être isolé de la zone accueil + accueil public
A1.3	Bureau Régie		1	10	10		Ce bureau doit être implanté entre l'accueil et le bureau secrétaire. Prévoir 1 poste de travail - Coffre scellé dans le sol (sur socle pour hauteur d'homme) prévoir le socle pour le coffre fort
	Division activités nautiques - encadrement				45		
A1.4	Bureau responsable division		1	15	15		1 poste de travail + coin réunion
A1.5	Bureau adjoint		1	10	10		1 poste de travail
A1.6	Bureau chef de base		1	10	10		1 poste de travail
A1.7	Bureau moniteurs		1	10	10		1 poste de travail
A2	Vestiaires/sanitaires				180		
	Vestiaires collectifs publics				180		
A2.1	vestiaires et sanitaires enfants		2	30	60		Hypothèse de base : 60 enfants avec une répartition équitable fille/garçon vestiaires à dimensionner pour 30 enfants (fille et garçon) Les douches et sanitaires sont intégrés à la zone vestiaires Les casiers individuels sont intégrés
A2.2	vestiaires et sanitaires Adolescents		2	30	60		Hypothèse de base : 60 enfants avec une répartition équitable fille/garçon vestiaires à dimensionner pour 30 enfants (fille et garçon) Les douches et sanitaires sont intégrés à la zone vestiaires Les casiers individuels sont intégrés
A2.3	vestiaires et sanitaires Adultes		2	30	60		Hypothèse de base : 60 adultes avec une répartition équitable homme/femme vestiaires à dimensionner pour 30 adultes (homme et femme) Les douches et sanitaires sont intégrés à la zone vestiaires Les casiers individuels sont intégrés
A3	Formation				110	100	
A3.1	Salle polyvalente		1	110	110		Le besoin pour la formation est de 3 salles de cours. La salle doit pouvoir être cloisonnée en 3 espaces de surfaces identiques. Ces espaces doivent permettre l'accueil de groupe de 30 personnes maximum
A3.2	Espace extérieur couvert		1	100		100	Cette espace doit être à l'interface entre la salle de formation et l'espace mise à l'eau
A4	Atelier /stockage matériel				150	100	
A4.1	Pédagogique		1	45	45		Local accessible au public stockage du matériel pédagogique
A4.2	Sécurité individuelle		1	45	45		Local accessible au public Stockage des équipements de sécurité (gilet etc...) - ce local doit être ventilé
A4.3	Entretien atelier léger		1	60	60		Accès réservé au personnel. Atelier permettant les petites réparations
A4.4	Espace extérieur couvert		1	100		100	
A5	Espaces extérieurs					540	
A5.1	espace planche à voile					540	Pour mémoire emplacement actuel : à côté hangar planche à voile
A5.2	espaces lasers, catamarans, bugs, picos et optimists						stationnement sur les glacis
A5.3	espace habitable					PM	Equipements à flot
A	RECAPITULATIF SURFACE INTERIEUR DIRECTION DE LA MER				520	740	

5.2 USPL

La fonction de cette entité est d'assurer une surveillance de la partie maritime, des plages, de l'arrière des plages de Marseille.

Cette entité nécessite d'être à proximité du plan d'eau.

Pour la phase transitoire, l'USPL doit disposer d'un espace dans lequel il conviendra de retrouver :

- Un bureau partagé pour 3 postes de travail
- Un espace équipé d'une banque d'accueil
- Des vestiaires/sanitaires hommes et femmes intégrant des casiers vestiaires
- Un local stockage pour équipements techniques (talkie-walkie, etc.)
- Un local rangement pour entreposer les sacs de Brigade (40 l)
- Un atelier mécanique

Pour mémoire, cette unité est destinée à s'implanter dans le bâtiment Courbet sur le site Nord.

Pendant toute la durée de la co-activité, le titulaire du marché doit assurer la sécurité et la sûreté du service sur site, l'identification des zones accessibles aux utilisateurs et les modalités d'accès.

L'accès à proximité du plan d'eau et des pontons est requis **pour accéder aux semi-rigides et partir en mer.**

5.2.1 Tableau de surface

N°	Nomenclature	Hors site	Surfaces utiles m²			Surface extérieure	Observations
			Nombre de pièces	Surfaces Utiles (m²)	Surface Totale m²		
C	PARTENAIRES						
C.1	USPL				90		
C.1.1	Locaux principaux		1	90	90		Bureau partagé pour 3 postes de travail et possibilité de disposer de 5 postes de travail en période été Prévoir un espace accueil avec une banque d'accueil pour un poste de travail Prévoir vestiaires Hommes et femmes intégrant douches et sanitaires + casiers Prévoir 1 atelier mécanique de 40 m² Activités maintenu sur site de la prise de possession du site par le titulaire du marché jusqu'au démarrage des travaux maritimes ou du village olympiques
C	RECAPITULATIF SURFACE INTERIEUR USPL				90		

5.3 Pôle France Voile

Concernant le pôle France, l'objectif est de pouvoir mettre à disposition de l'encadrement et des athlètes la future structure dans les meilleurs délais. Afin que la préparation pour l'évènement des JO 2024 soit optimale.

Il est prévu que les athlètes du pôle France viennent s'entraîner sur site dès la fin des jeux de Tokyo (dès début 2021). Compte tenu du report des JO de Tokyo, les athlètes ont déjà commencé leur préparation olympique pour 2021 et 2024 sur le site. Toutefois, le projet ne doit pas pénaliser la préparation des athlètes, ce qui signifie la nécessité de maintenir une structure permettant d'assurer la préparation de l'évènement pendant la phase travaux.

Outre la structure regroupant les locaux de bureaux, de mesure de performances, de préparation des athlètes, l'accès au plan d'eau doit être maintenu. L'accès à réaliser vers la plage du petit Roucas (site implanté en limite du projet) permettra le maintien d'accès au plan d'eau lors du déroulement de l'opération maritime.

Le titulaire privilégiera le maintien d'activité du Pôle France sur le site Nord. Si les besoins et les conditions d'activité du Pôle France ne sont pas complètement satisfaits sur le site Nord, une partie des activités pourra être divisée en deux sites. L'objectif étant d'apporter les meilleures conditions d'organisation.

Dans les 1200 m² de parking à bateaux, une partie est allouée à l'accueil de containers au nombre de 5. Ces containers de 40 pieds sont amenés par un camion semi-remorque avec un camion grue pour le déchargement et leur positionnement.

Les autres véhicules devant manœuvrer sont de type minibus 5,34mx2,27m auquel est attelé une remorque (semi-rigide + supports nautiques) 7,70x2,34m. Ils doivent se rendre devant les ateliers de stockage pour décharger le matériel support nautique puis se rend à la grue ou à la cale de mise à l'eau pour décharger le semi-rigide.

Ainsi, les espaces extérieurs de stockage ne pourront être mutualisés avec les voies de circulation.

Il conviendra pour le titulaire du marché de maintenir l'accès aux différentes installations nécessaires pendant toute la durée des travaux.

Le titulaire du marché doit prendre en considération les éventuelles adaptations de son organisation qui s'avèreraient nécessaire pour que l'entraînement des athlètes se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Les accès à la salle de musculation devront répondre aux besoins décrit en héritage pour le passage des machines et leur positionnement. Une salle de musculation ne pourra être envisagée à l'étage.

Les accès aux espaces de stockage devront permettre de rentrer des supports de dimensions suivantes : dimensions maximale (nacra) 5,25x2,60m. Autres supports : 49 (4,90 x 2,20) / 49 fx (4,90 x 2,20) / 4.7 (4,70x1,90). Planches à voile /foil : dimension planches : 1x2,15m. Le mat du foil mesure environ 1 m de haut assorti en bas d'une aile principale de 1m de large et d'une aile secondaire à l'arrière plus petite. La hauteur utile devra être de 2,50m.

 <p>Logo Groupe SAMOP : Société d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo Ville de Marseille : VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 67/140

5.3.1 Tableau de surfaces :

N°	Nomenclature	Hors site	Surfaces utiles m²			Surface extérieure	Observations
			Nombre de pièces	Surfaces Utiles (m²)	Surface Totale m²		
B	POLE FRANCE VOILE						A maintenir sur site afin que le pôle France puisse disposer des conditions adaptées à la préparation des athlètes
B.1	ADMINISTRATION				174		
B.1.1	Direction		2	12	24		
B.1.2	Secrétariat/ comptabilité		1	12	12		
B.1.3	Bureau des Entraîneurs		1	52	52		
B.1.4	Bureaux de passage		1	12	12		
B.1.5	Salle de réunion		1	40	40		
B.1.6	Sanitaires		2	5	10		
B.1.7	Local reprographie		1	4	4		
B.1.8	Local serveur		1	8	8		
B.1.9	Local archive		1	12	12		
B.2	PREPARATION EN SALLE				281		
B.2.1	Cabinet médical		1	15	15		1 poste de travail
B.2.2	Cabinet kinésithérapeutes		2	20	40		1 poste de travail + table d'examen dans chaque local
B.2.3	Cabinet spécialiste		1	15	15		1 poste de travail
B.2.4	Salle de cryothérapie		1	20	20		
B.2.5	Salle de réunion formation		1	40	40		doit pouvoir accueillir en simultané 25 personnes
B.2.6	Espace de convivialité		1	25	25		aménagement pour prise de repas ou moment de détente. Prévoir aménagement avec plan de travail + coin cuisine
B.2.7	Bureau de passage		1	12	12		prévoir équipements pour branchement poste informatique
B.2.8	Bureau "performance plan d'eau / météo"		1	18	18		
B.2.9	Bureau "performance analyse vidéo"		1	21	21		
B.2.10	Sanitaires		4	5	20		
B.2.11	Salle récupération		1	50	50		
B.2.12	Local ménage		1	5	5		
B.3	PREPARATION EN MER				494		
B.3.1	Salle de musculation		1	200	200		
B.3.2	Vestiaires (25 personnes)		2	30	60		1 vestiaire doit pouvoir accueillir 25 personnes
B.3.3	Vestiaires privatifs		3	15	45		vestiaires pour 15 personnes
B.3.4	Casiers/douches/sanitaires		1	133	133		Prévoir répartition hommes/femmes 7 blocs douches 7 blocs sanitaires
B.3.5	Sechoir		7	8	56		
B.4	LOGISTIQUE				840		
B.4.1	Bureau "performance engins"		1	30	30		
B.4.2	Atelier / préparation matériel		1	140	140		pas de nécessité de maintenir le portique en phase provisoire - mais nécessit" de disposer d'une grue opérationnelle
B.4.3	Local stockage matériel		1	100	100		demande initiale 140
B.4.3	Zone de stockage couverte		4	140	560		Ouverture la plus large possible et hauteur possible Mini 3 m Ht
B.4.3	Sanitaires		2	5	10		sanitaires hommes et femmes
B.5	EXTERIEUR				0		
B.5.1	parking à bateaux		1	1200		1200	A proximité immédiate de la mise en eau
B.5.2	Mise à l'eau		1	1200		1200	Surface actuelle de mise à l'eau 60 x 20
B.5.3	Parking fourgons collectifs		1	375		375	15 places de stationnements (véhicule type fourgons collectifs)
B.5.4	grue opérationnelle					PM	en remplacement du portique de l'atelier de réparation matériel
B	RECAPITULATIF SURFACE INTERIEUR POLE FRANCE VOILE				1789	2775	

6 Jeux Olympiques Paris 2024

6.1 Description générale

La Ville de Marseille a souhaité présenter un site remarquable pour l'organisation des sports de voiles lors des Jeux olympiques 2024.

Le rayonnement mondial de cet évènement permettra de transporter la ville de Marseille à l'autre bout du monde et offrira la possibilité à différentes nations de découvrir la Ville, son histoire.....

Cet évènement participe aussi à la modernisation du stade nautique du Roucas blanc au regard des engagements pris par Paris 2024 de restituer post JO des structures permettant aux villes hôtes de disposer d'infrastructures performantes afin de maintenir et développer, pour la ville de Marseille, le sport nautique pour l'ensemble de ses usagers.

Le titulaire du marché devra organiser et planifier son projet afin que l'organisation PARIS 2024 puisse disposer au 01 mars 2024 des structures permettant le déroulement des JO.

L'ensemble des réserves devront être levées au plus tard le 31 Octobre 2023.

Les jeux olympiques se dérouleront du 26 juillet au 11 août 2024. A l'issu des jeux et après une phase de démontage, le site est remis à la Ville de Marseille à compter du 01 octobre 2024. cf article 3.15 du tome 3.

Il est à noter que Paris 2024 prévoira une phase de planification de ses propres prestations. Le titulaire participera à ce titre aux réunions de coordination et transmettra tous les éléments nécessaires à Paris 2024 pour le bon déroulement des opérations.

Le titulaire du marché devra développer des bâtiments qui doivent répondre dans un premier temps aux besoins des JO 2024 et qui dans un second temps au travers d'une phase de réversibilité doivent répondre aux besoins héritage.

Pour ce faire, il devra déposer un permis de construire conformément au décret n°2018-512 du 26 juin 2018 portant application des articles 10 et 15 de la loi n°2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Ce permis présentera un état provisoire et un état définitif.

L'espace occupé par cet évènement s'organise autour de structures définitives (à charge du groupement dans leur aménagement transitoire pour répondre aux besoins des JO), temporaires (à charges de Paris 2024), d'espaces de stockages, logistiques, techniques. Il nécessite aussi des mesures de sécurité et sureté importantes en phase chantier et en période de Jeux Olympiques (Cf. tome 3 article 1.2.3). L'ensemble étant réparti sur l'intégralité du site.

Ainsi, pour permettre au titulaire du marché de développer son projet, le Maitre d'ouvrage en partenariat avec Paris 2024 ont recensé les besoins nécessaires à l'évènement et se sont attachés à identifier différents types de surfaces (cf tableau de surface) relatif à l'évènement à savoir :

- Aires extérieures
- Les surfaces de contrôles
- Les surfaces dédiées aux athlètes
- Les surfaces dédiées aux médias
- Les surfaces des installations techniques
- Etc....

Il convient d'ajouter que le titulaire du marché n'aura pas la prise en charge de l'ensemble des travaux nécessaire à la réalisation des Jeux olympiques, mais il devra assumer une partie permettant le développement des Jeux à savoir la livraison des infrastructures pérennes dans l'état provisoire répondant aux besoins des JO.

Ainsi, sur le site Nord, il convient de rappeler que le titulaire du marché devra livrer une plateforme selon les prescriptions du tome 3 avec des dispositions conservatoires pour permettre l'installation d'hébergements temporaires. Les réseaux existants devront être consignés et laisser en attente.

 <p>Logo of Groupe SAMOP, Société d'Assistance et Maître d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 69/140

Pour le site sud, le titulaire du marché devra organiser ses travaux pour permettre à Paris 2024 de disposer des structures réalisées par le titulaire du marché au 1er mars 2024 après une période de formation des usagers (Paris 2024, Ville de Marseille etc).

Cela signifie que pour le développement des Jeux olympiques, le marché intègre une livraison intermédiaire d'ouvrage et du site en configuration JO qui génèreront des mesures particulières lors des phases de mises à disposition et restitution de la Ville de Marseille à Paris 2024.

Cela signifie aussi que le titulaire du marché doit intégrer dans son planning général une neutralisation du développement de son projet sur une durée de 11 mois qui pourra démarrer à la fin des levées de réserves jusqu'à la remise du site par Paris 2024 à la Ville de Marseille au 1^{er} octobre 2024.

Pendant la phase de préparation, le déroulement de l'évènement, la phase de restitution, le site sera mis à disposition de PARIS 2024. Il est par conséquent nécessaire de prévoir le repli des installations de chantier.

Post JO, le titulaire du marché reprendra et achèvera ses ouvrages dans le cadre du planning global du projet.

L'organisation d'un évènement de cette envergure entraine la nécessité de préparer et vérifier les infrastructures dédiées aux jeux olympiques. Ainsi il est prévu l'organisation de deux tests évents (2022 et 2023).

L'objectif de ces tests est à la fois sportif et technique. En effet, pendant ces phases de test le site est occupé par l'organisation de PARIS 2024 ainsi que par les différentes équipes présentent pour l'évènement temporaire. Cela implique et impose au titulaire du marché de neutraliser une période de 5 semaines (du 01/07/2022 au 31/08/2022 et du 01/07/2023 au 31/08/2023) pour permettre le déroulement de l'évènement.

Toutefois il est envisagé de pouvoir maintenir de l'activité chantier sur site, sous réserves de la validation par Paris 2024, des modalités de continuité d'activités pendant les phases de montage et démontage de l'évènement temporaire. A charge du titulaire du marché de présenter les éléments permettant de confirmer la compatibilité entre le chantier et l'évènement. Pendant les épreuves qui durent 15 jours, il ne pourra être maintenu d'activité de chantier pour ne pas nuire aux tests préliminaires des JO.

Le déroulement de ces tests impose au titulaire du marché l'organisation de réunion préparatoire et la production de document de synthèse permettant d'identifier l'ensemble des contraintes chantier pour le maintien de l'activité.

En phase TEST, la continuité d'activités sera conditionnée par la validation des dispositions envisagées par Paris 2024.

En phase JO 2024, le titulaire du marché replie l'ensemble des installations et personnels du site. Il maintient à disposition une équipe spécifique yc sur site ayant la connaissance du site pour la gestion des éventuels problèmes à gérer. Ces personnes devront faire l'objet d'une accréditation spécifique par Paris 2024.

Pour compléter, en annexe du PTD dans les OVB, est jointe l'organisation fonctionnelle à l'échelle du site avec la précision sur les différentes entités.

Par rapport aux surfaces mentionnées dans le tableau ci-après, il appartient au titulaire du marché de s'assurer que les structures qu'il mettra à disposition de Paris 2024 sont en cohérences avec les exigences du tableau et que le niveau de finition extérieur soit compatible avec le déroulement des Jeux olympiques.

Paris 2024, sur la base des effectifs déclarés sur les précédents JO de Rio et de Londres, a regroupé ces informations dans l'annexe 1 des OVB. Les hypothèses émises par leurs soins sur les JO Paris 2024 sont les suivants :

Athlètes : 350

Famille Olympique 250

Broadcast : 100

Media : 175

Ces effectifs seront complétés par du personnel de l'organisation et des services des sécurités. La jauge haute fixée sur le site sera de 1500 personnes.

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 70/140

7 PROGRAMME DES BESOINS - PROJET HERITAGE

7.1 Expressions des besoins généraux

7.1.1 Présentation générale

Le projet doit répondre au programme « héritage ».

« L'héritage olympique est le résultat d'une vision. Il englobe tous les bénéfices tangibles et intangibles à long terme amorcés ou accélérés par l'accueil des Jeux Olympiques/de manifestations sportives pour les personnes, les villes/territoires et le Mouvement olympique ».

Source : CIO Approche stratégique en matière d'héritage : Une stratégie pour l'avenir

7.1.2 Synopsis général

Comme décrit précédemment, le projet de réaménagement du stade nautique du Roucas Blanc doit impérativement s'inscrire dans une approche globale du développement du site et des activités :

- Un projet de développement de l'offre et des pratiques nautiques tant pour améliorer et renforcer les pratiques courantes que renforcer le rôle de Marseille sur la scène nautique internationale
- Un projet urbain et paysager, de raccordement du stade nautique à son environnement proche tout en préservant une sécurité suffisante dans la gestion de l'activité
- L'accueil des JO constitue un levier pour la mise en œuvre du projet, mais ce dernier doit impérativement être conçu en intégrant les enjeux autour de l'héritage post-olympique, c'est à dire l'accueil des activités et fonctions régulières et événementielles autres qu'olympiques

7.1.3 Thèmes principaux

Les principes structurants de ce projet peuvent ainsi se résumer :

- **Fonctionnalité** par un projet qui apporte une réponse adaptée à l'ensemble des besoins et dysfonctionnements relevés, tant dans l'organisation des différentes activités que dans la gestion du site et du bassin et la valorisation de son rôle pour le territoire
- **Modularité et polyvalence** par un projet qui soit conçu de manière à pouvoir passer rapidement et facilement d'une configuration « normale » à un fonctionnement événementiel, qui puisse accueillir des manifestations de jauges et de types très diversifiés et qui exploite les complémentarités en fonction des périodes de l'année et par un projet qui puisse garantir un fonctionnement préolympique, puis l'accueil des JO puis un fonctionnement courant et événementiel durable
- **Qualité** par un projet qui permette une franche montée en gamme de l'offre et du niveau de services, pour des clientèles très diversifiées (athlètes, loisirs, tourisme)
- **Intégration dans son environnement**, en lien étroit avec les autres occupants du stade nautique dans une logique de valorisation croisée, et connectée à son territoire au niveau de ses accès et de sa perméabilité avec le parc balnéaire bientôt renouvelé, et par la mise en œuvre de solutions performantes au plan environnemental et énergétique bâtiments, etc.
- **Interopérabilité des solutions avec les normes et les standards permettant une compatibilité et un fonctionnement sans couture avec les solutions mises en œuvre par la Ville de Marseille.**

 GROUPE samop Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 VILLE DE MARSEILLE	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 72/140

7.2 Données clés

7.2.1 Structure générale

Les études réalisées en amont du présent programme ont permis d'avoir une vision globale actualisée de l'état des bâtiments et du fonctionnement actuel de la base nautique

Ainsi, ce chapitre permet de présenter :

- Les données de base permettant de dimensionner les besoins fonctionnels à mettre en œuvre dans la présente opération
- Le fonctionnement projeté

7.2.2 Structure principale

Dans le cadre de la présente opération, les services suivants sont nécessairement attachés au projet de stade nautique.

Ils sont organisés en deux pôles :

- **La Direction de la Mer et son Pôle Technique**
- **Le Pôle France Voile organe dépendant de la Fédération Française de Voile**

7.2.3 Structure associée

Dans cette disposition structurelle, le service suivant est associé au projet de stade nautique :

- **Le Pôle institutionnel USPL**

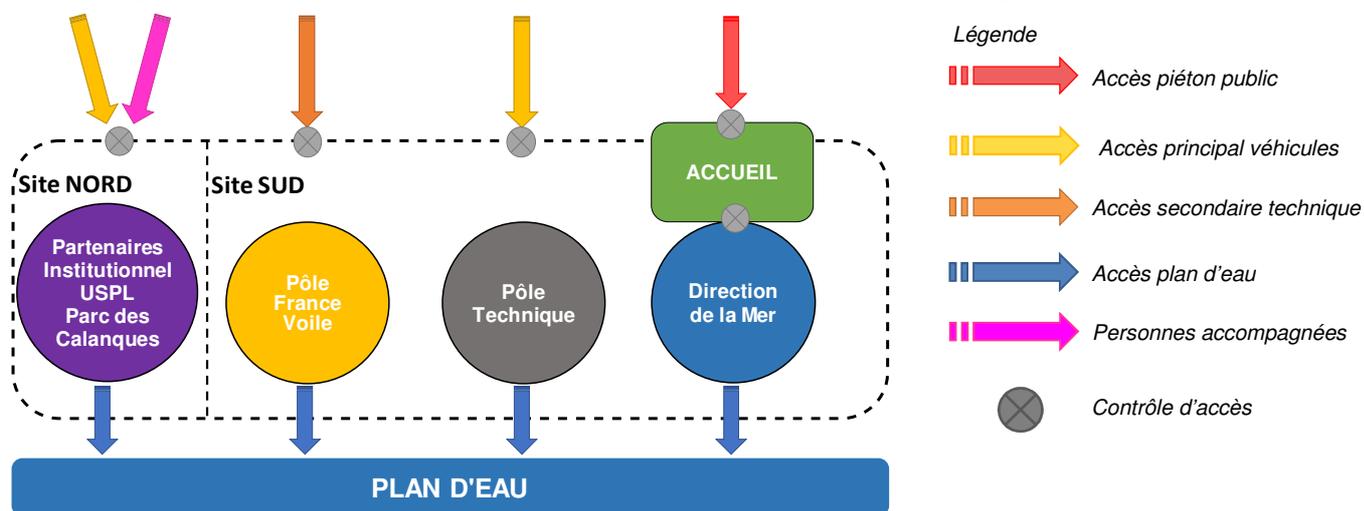
7.2.4 Utilisateurs occasionnels

Certains locaux du stade nautique sont ouverts à des usagers extérieurs en dehors du temps d'ouverture du stade nautique :

- Les Associations qui sont dépendantes de la Direction de la Mer suivant une convention signée

7.2.5 Schéma principal

Schéma de synthèse afin d'exprimer les principes de structuration des pôles avec intégration des accès.



Ainsi ces 4 pôles présentés ici séparément, peuvent être, par la suite, séparés ou rattachés physiquement suivant l'orientation choisie et voulue par l'équipe de conception-réalisation, dans la logique de fonctionnement décrites ci-après.

7.2.6 Effectifs prévisionnels

7.2.6.1 Les stagiaires / pratiquants

Le stade nautique a pour vocation d'accueillir les pratiques nautiques. A ce titre, les effectifs à prendre en compte pour les usagers publics sont de 300 personnes en capacité maximal sur site.

7.2.6.2 La Direction de la Mer

Les effectifs comprennent **une partie l'ensemble** des services précisés dans le fonctionnement actuel :

- **La Direction**
- **Un bureau du** service Ressources Partagées
- **Une partie du** service Mer & Littoral
- Le service Nautisme & Plongée

A cela s'ajoute :

- Les vacataires
- Les associations
- Le gardien
- Le personnel d'entretien
- Le personnel de surveillance

Ainsi, suite au regroupement des services, le nombre d'effectifs prévus pour le personnel du stade nautique est de 32 personnes en simultané en période hivernale et 52 personnes en période estivale. Sur les mois de juin à août, 120 vacataires dépendent de cette Direction tout en étant positionné sur les postes de secours.

7.2.6.3 Le Pôle France Voile

Le personnel et l'encadrement du pôle France voile interviennent auprès des athlètes. Ainsi, le nombre de personnes présentes sur l'espace France Voile est prévu pour 90 personnes.

7.2.6.4 Le Pôle USPL

L'USPL assure une présence quotidienne avec un personnel prévu de 5 personnes en phase hivernal et de 11 personnes en phase estivale.

 <p>Logo of Groupe SAMOP (Société d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire)</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 74/140

7.2.6.5 Tableau récapitulatif effectifs (période hivernale)

 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de modernisation du Stade Nautique du Roucas Blanc Tableau des Effectifs - Période Hivernale Phase Programme révision 4 du 25/06/2020					
N°	Fonction /Service Local	Effectif Code du Travail	Effectif ERP	Synthèse Effectif Cumulé	Observations
A PÔLE DIRECTION DE LA MER / DIVISION TECHNIQUE					
A.1	ACCUEIL PRINCIPAL	32	300	332	- Espace ERP : - Hall d'accueil pouvant accueillir 300 pers.
A.2	DIRECTION DE LA MER				- Espace sous code du travail
A.3	ASSOCIATIONS				- Espace ERP : - Effectifs à transmettre
A.4	ENCADREMENT PEDAGOGIQUE NAUTIQUE				- Espace ERP : - 7 salles de formations (25 pers. soit 175 pers.) - 1 salle de conférences (100 pers.)
A.5	VESTIAIRES				- Espace ERP : - 8 vestiaires collectifs (15 pers. soit 120 pers.) - 1 vestiaire individuel (10 pers.)
A.6	LOCAUX ANNEXES				- Espace ERP : - Salle à manger stagiaires (150 pers.) - Salle à manger pers. (15 pers.)
A.7	MAGASINS DE STOCKAGE MATERIEL NAUTIQUE, LOGISTIQUE & ATELIERS				- Espace sous code du travail
A.8	TOTAL BÂTIMENT(S)	32	300	332	Nécessité de créer plusieurs établissements afin d'être en 4 ^{ème} ou 5 ^{ème} catégorie et donc inférieur à 300 pers. maximum par rapport au PPRI. NB : Etablissement de type R - Classement des bâtiments sera de type déclaratif
B POLE FRANCE VOILE					
B.1	ADMINISTRATION	20	70	90	- Espace sous code du travail : - Ensemble de bureaux (15 pers.) - Salle de réunion (20 pers.)
B.2	PREPARATION EN SALLE				- Espace ERP : - Ensemble de locaux dédiés au traitement physique (médecin, kiné,...) - Cumul des salles de réunions, cryothérapie, récupération et convivialité
B.3	PREPARATION EN MER				- Espace ERP : - Ensemble des vestiaires collectifs et individuels et salle de musculation
B.4	LOGISTIQUE				- Espace sous code du travail
B.5	TOTAL BÂTIMENT(S)	20	70	90	- Mise en place d'un bâtiment ERP classé en 4 ^{ème} Catégorie de type R avec 300 personnes maximum (moins de 200 personnes avec 100 personnes ou plus en étages)
C POLE USPL					
C.1	USPL	3	0	3	- Espace sous code du travail - Interpellation - Vestiaires
C.2	Centre de loisir et jeunesse	2	30	32	- Espace sous code du travail - 30 enfants encadrés par l'USPL
C.3	VTTiste	0	0	0	
C.4	TOTAL BÂTIMENT	5	30	35	- Bâtiment sous code du travail
D	TOTAL ENTITE	57	400	457	

7.2.6.6 Tableau récapitulatif (période estivale)

 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de modernisation du Stade Nautique du Roucas Blanc Tableau des Effectifs - Période Estivale Phase Programme révision 4 du 25/06/2020					
N°	Fonction /Service Local	Effectif Code du Travail	Effectif ERP	Synthèse Effectif Cumulé	Observations
A PÔLE DIRECTION DE LA MER / DIVISION TECHNIQUE					
A.1	ACCUEIL PRINCIPAL	52	300	352	- Espace ERP : - Hall d'accueil pouvant accueillir 300 pers.
A.2	DIRECTION DE LA MER				- Espace sous code du travail
A.3	ASSOCIATIONS				- Espace ERP : - Effectifs à transmettre
A.4	ENCADREMENT PEDAGOGIQUE NAUTIQUE				- Espace ERP : - 7 salles de formations (25 pers. soit 175 pers.) - 1 salle de conférences (100 pers.)
A.5	VESTIAIRES				- Espace ERP : - 8 vestiaires collectifs (15 pers. soit 120 pers.) - 1 vestiaire individuel (10 pers)
A.6	LOCAUX ANNEXES				- Espace ERP : - Salle à manger stagiaires (150 pers.) - Salle à manger pers. (15 pers.)
A.7	MAGASINS DE STOCKAGE MATERIEL NAUTIQUE, LOGISTIQUE & ATELIERS				- Espace sous code du travail
A.8	TOTAL BÂTIMENT(S)	52	300	352	Nécessité de créer plusieurs établissements afin d'être en 4 ^{ème} ou 5 ^{ème} catégorie et donc inférieur à 300 pers. maximum par rapport au PPRI. NB : Etablissement de type R - Classement des bâtiments sera de type déclaratif
B POLE FRANCE VOILE					
B.1	ADMINISTRATION	20	70	90	- Espace sous code du travail : - Ensemble de bureaux (15 pers.) - Salle de réunion (20 pers.)
B.2	PREPARATION EN SALLE				- Espace ERP : - Ensemble de locaux dédiés au traitement physique (médecin, kiné,...) - Cumul des salles de réunions, cryothérapie, récupération et convivialité
B.3	PREPARATION EN MER				- Espace ERP : - Ensemble des vestiaires collectifs et individuels et salle de musculation
B.4	LOGISTIQUE				- Espace sous code du travail
B.5	TOTAL BÂTIMENT(S)	20	70	90	- Mise en place d'un bâtiment ERP classé en 4 ^{ème} Catégorie de type R avec 300 personnes maximum (moins de 200 personnes avec 100 personnes ou plus en étages)
C POLE USPL					
C.1	USPL	3	0	3	- Espace sous code du travail - Interpellation - Vestiaires
C.2	Centre de loisir et jeunesse	2	30	32	- Espace sous code du travail - 30 enfants encadrés par l'USPL
C.3	VTTiste	6	0	6	
C.4	TOTAL BÂTIMENT	11	30	41	- Bâtiment sous code du travail
D	TOTAL ENTITE	83	400	483	

7.3 Fonctionnement général

7.3.1 Objectifs

Le contenu du projet de réaménagement se structure autour des grandes composantes suivantes :

- 1. Un accès au site (piétons / véhicules)
- 2. Des capacités de stationnement automobile, véhicules techniques de service, deux roues et semi-remorques y compris stationnement et manœuvre pour des publics diversifiés
- 3. Un accueil pour orienter les publics et mettre en valeur les offres et plus largement les initiatives maritimes et littorales de la Ville et de ses partenaires
- 4. Des zones sèches utilisées par du personnel usager en "tenue de ville" bureaux, zones administratives, et espaces pour l'encadrement et l'ensemble des partenaires
- 5. Des zones humides utilisées par des usagers en tenue de navigation, au départ et à l'arrivée. Les publics concernés sont très diversifiés et doivent être dissociés
- 6. Des zones de stockage sous couvert pour les fonctions logistiques, techniques et nautiques
- 7. Des espaces de travail extérieurs et sous couverts, pour les différentes activités techniques
- 8. Des zones de stockage extérieures pour les bateaux et moyens nautiques
- 9. Des espaces événementiels modulaires, mobilisables pour assurer les manifestations
- 10. Une activité de plongée

7.3.2 Rythmes de fonctionnement envisagés

Le fonctionnement du stade nautique est organisé suivant le calendrier scolaire annuel pour :

- Les usagers scolaires :
 - o Les lundis, mardis, jeudis et vendredi, de 8h30 (accueil périscolaire) à 16h30 (fin de l'accueil périscolaire)
- Les usagers stagiaires :
 - o Du lundi au vendredi, stage d'une semaine pendant toutes les périodes des congés scolaires
- Les usagers loisirs sportifs :
 - o Les mercredis et samedis après-midi (hors période scolaire)
- Les usagers aléatoires :
 - o Du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
- Les formations :
 - o Les mercredis (hors périodes scolaires) et semaines complètes (hors dimanche)
- Les associations :
 - o Intervention suivant convention signée avec la Direction de la Mer
- Les manifestations nautiques :
 - o Suivant le programme des organisateurs (toute la semaine, dimanche inclus)
- Fermeture :
 - o Le dimanche et jours fériés hors manifestation nautique

Par conséquent, le stade nautique est ouvert de 8h30 à 17h00 toute la semaine (du lundi au vendredi) et des restrictions d'accès s'imposent à partir du week-end en fonction des activités pratiquées (formations, associations, compétitions).

L'évolution de l'offre pourra amener l'équipement à élargir les plages d'ouverture le soir et le week-end.

 <p>Logo of Groupe SAMOP, Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Publique</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 77/140

7.3.3 Flux / Accès

7.3.3.1 Secteur Nord

- Accès existant menant au Club Nautique La Pelle (et à son stationnement), à celui de l'accès de service de l'Hôtel « Nhow » et à celui de l'actuel Direction de la Mer
 - o Cet accès commun, pour VL et VPL, aux trois entités (Dir. Mer, La Pelle, Nhow - Cf. §2.4.1) est hors périmètre d'intervention
- Ainsi le secteur Nord conservera son propre accès depuis le domaine public.
- Accès dédié uniquement à l'USPL, au personnel de la VDM et aux gestionnaires et usagers de l'hébergement post-village olympique (Pôle France Voile).
- l'accès véhicule sera doublé d'un accès piéton/vélo par portillon

7.3.3.2 Secteur Sud

L'équipe de conception-réalisation devra prendre en compte 2 accès séparés pour le personnel depuis le domaine public :

- Accès principal personnel :
 - o L'accès personnel piétons est séparé de l'accès du public.
 - o les accès véhicules et personnel piétons sont rassembler en un seul point avec une distinction portail et portillon
- Accès secondaire technique :
 - o L'accès est distinct, sécurisés et contrôlés pour les livraisons des services techniques et de logistiques.
 - o Il devra permettre l'accès aux services techniques, aux services d'interventions d'urgences et aux services événementiels.

L'équipe de conception-réalisation devra traiter aussi un accès public piéton depuis le domaine public :

- Accès public :
 - o Devant l'entrée public sera aménagé un espace d'attente extérieur/parvis sécurisé, suffisamment dimensionnés, pour que cet espace puisse permettre l'accueil des usagers et de leurs parents, le cas échéant, et sera une zone d'échanges
 - o Les flux des pratiquants (plus particulièrement ceux des enfants) et les flux des véhicules ne doivent pas se croiser. Il sera admis qu'ils puissent traverser une voie de service d'usage exceptionnelle comme pour les véhicules de sécurité pour passer des bâtiments aux glacis.
 - o Le logement du gardien disposera idéalement d'un accès distinct depuis l'espace public. A défaut, le gardien accédera par le biais d'un des accès du stade nautique
 - o L'accès pour les associations s'effectue préférentiellement par l'accès public

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 78/140

7.3.4 Description des fonctions extérieures

7.3.4.1 Présentation générale

L'équipe de conception-réalisation intégrera l'ensemble des espaces extérieurs dédiés au stade nautique et situé dans son enceinte telle que :

- Voiries/cheminement
- Aires de services, logistique/maintenance, stockage
- Stationnements du personnel (VL et deux roues), des véhicules de services,
- Accès véhicules d'interventions
- Terrasse extérieure couverte ou ombragée

En outre, elle associera les surfaces extérieures au site comme :

- Parvis/esplanade de l'entrée du site avec prise en compte jusqu'au cheminement des déposes-minutes bus et VL et des cheminements piétons existant du boulevard G. Pompidou
- La voie d'accès technique **à la plage du** « Petit Roucas »

Les abords de la liaison vers les plages du Roucas **l'annexe du « Petit Roucas »**

7.3.4.2 Accès piéton extérieur

Cf. parvis §6.4.2.2

Le cheminement piéton existant le long du Bd G. Pompidou sera conservé, y compris pour les pistes cyclables.

Tout aménagement d'accès supplémentaires de types VL ou VPL, et donc traversant ces espaces, devra être pris en charge et restituera l'ensemble des cheminements par la suite

7.3.4.3 Accès technique et personnel

Comme indiqué dans le schéma fonctionnel (Cf. § 6.2.5), les accès techniques, devront permettre la mise en place d'un contrôle d'accès relié à un portail automatique pour les VL et VPL et un portillon pour le personnel piéton. Le portillon pourra être attenant ou dissocié légèrement. L'objectif est de circonscrire les points d'accès pour une meilleure surveillance tout en sécurisant les cheminements piétons.

Il n'y aura qu'un accès technique. Cette voirie donnera accès au stade nautique pour desservir en priorité le Pôle division technique.

Les portails, dans leur finition esthétique, seront intégrés à la clôture et respecteront l'ensemble des contraintes au niveau sureté et sécurité qu'impose ce projet.

7.3.4.4 Voies de desserte principale

Les voies de distributions principales aux différents pôles (Direction de la Mer, Division Technique, Pôle France Voile) seront organisées suivant les contraintes suivantes :

- Pas de croisement avec les flux piétons (stagiaires, pratiquants usagers)
- Pas d'implantation à proximité des glacis et des espaces de stockage de bateaux (cale de mise à l'eau)
- Pas d'implantation devant les bâtiments faisant face au plan d'eau
- Privilégier la desserte des bâtiments sur les façades dites arrières par rapport au plan d'eau
- Les stationnements VL pourront être implantés le long des voies
- Permettront un changement directionnel aisé (giration, demi-tour, cul de sac)
- Permettre la manutention des poubelles jusqu'au local donnant sur le Bd G. Pompidou

 <p>Logo of Groupe SAMOP, Société d'Assistance et Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 79/140

Ces voies sont calibrées sur des données de base :

- Accessibles aux poids lourds **type semi-remorque** et aux véhicules d'interventions (pompiers)
- Voierie de type 2x1 voie avec au minimum de 5,5m de large.
- Ralentisseur au niveau de chaque entrée et sortie du stade nautique et suivant les espaces nécessitant une implantation sécuritaire
- Présence de bordures de trottoirs et de trottoirs bateaux au droit de chaque passage piéton
- Traçage au sol
- Signalétique verticale et horizontale
- Barrière de voirie ou borne anti stationnement pourront être mise en place le long des trottoirs

7.3.4.5 Voies de desserte secondaire ou voie de service

Ces voies de dessertes sont empruntées par les piétons, le matériel destiné à la pratique nautique et les véhicules de services et les véhicules de secours de la base nautique qui se définissent comme telles :

- Permettent l'accessibilité le long des glacis
- Desservent les pôles entre eux
- Autorisent le croisement des flux entre piétons et véhicules de services via des signalétiques, même si l'accès des véhicules aux espaces intérieurs se fera en dehors des temps de présence des usagers
- Pas d'accès direct sur la voirie extérieure du site (Bd G. Pompidou)
- Permettre la manutention des poubelles jusqu'au local donnant sur le Bd G. Pompidou

Ces voies permettent de régir et d'interagir entre les pôles. Elles sont le lien physique qui permettent d'acheminer d'un point A à un point B, les fonctions suivant les besoins des exploitants. Elles ont les caractéristiques suivantes

- Accessible PMR y compris balisage au sol
- Largeur de voie comprise en 3 et 5m et similaire à la voie de service existante
- Continuité du sol avec les espaces verts
- Surface drainante (traitement poreux) par rapport à la qualité environnementale exigée et en fonction des exigences de passage des véhicules

Ainsi, les espaces extérieurs de stockage ne pourront être mutualisés avec les voies de circulation.

7.3.4.6 Cheminement piéton intérieur

Des circulations piétonnes, desservant les bâtiments et reliant les différents espaces entre eux seront à mettre en place. Elles feront partie d'un réseau de circulations communes avec celui des voies de dessertes secondaires.

Ces cheminements piétons auront comme spécificités les points suivants

- Accessible PMR y compris balisage au sol
- Largeur de voie de 2m
- Continuité du sol avec les espaces verts
- Surface drainante (traitement poreux) par rapport à la qualité environnementale exigée

7.3.4.7 Stationnement

Un système de « privatisation » de places de stationnement (de type arceau, bornes...) hors périmètre (dans la rue) n'est pas envisageable. L'ensemble des stationnements demandés devront donc être intégrés dans le périmètre du projet.

Les stationnements seront conformes aux normes et avec une surface drainante par rapport à la qualité environnementale exigée

7.3.4.8 Espaces verts

Des espaces verts extérieurs seront prévus entre les bâtiments. Ils seront aménagés de manière conviviale en diversifiant les lieux et ambiances.

Ils seront équipés de bancs et de poubelles. Ils pourront être envisagés d'alterner les espaces végétalisés et les espaces minéraux, les zones ombragées et ensoleillées, les coins intimes et les grands espaces, ...

 <p>Logo of Groupe SAMOP, Société d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 80/140

L'accès à cet espace sera facilité pour l'entretien (matériel de jardinage...). Ils doivent participer à la valorisation de la biodiversité.

 GROUPE Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 VILLE DE MARSEILLE	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 81/140

7.3.4.9 Eclairage extérieur

Le concepteur prévoira l'installation de gaines, fourreaux, chemins de câbles à partir du tableau général basse tension, permettant la desserte des places du parking, des voies principales, secondaires et piétonnes suivant un éclairage extérieur en période nocturne. Par ailleurs, le groupement se référera à l'annexe environnement pour les préconisations éclairage.

Cet éclairage extérieur sera aussi à prévoir sur tout le tour des bâtiments et des espaces proches notamment au niveau des entrées.

Les mâts devront répondre à divers besoins : éclairage, vidéo-surveillance, sonorisation, wifi.

Ils devront comporter différentes portes de visite par fonction avec une plaque en fond pour séparer les différents réseaux.

Ils devront répondre à trois types de niveau d'éclairage : surveillance du site, exploitation du site et réception du public.

7.3.4.10 Clôture

Pour des raisons de sécurité, le stade nautique devra être clos et présenter un véritable obstacle au franchissement (pour empêcher les voitures bélières).

Le traitement des clôtures donnant sur des espaces fréquentés par des usagers (enfants) ne doit pas permettre de contacts physiques avec des personnes situées sur l'emprise publique.

Les clôtures doivent pouvoir donner de la visibilité au public sur les activités de voiles qui se déroulent sur le site. Les activités principales des enfants ne doivent pas se dérouler à proximité immédiate des clôtures. Si tel est le cas, une mise à distance par des végétaux pourra être réalisée.

Néanmoins, si une transparence et une visibilité est souhaitée dans le programme héritage, le déroulement des JO et du chantier devront nécessiter une opacité du dispositif.

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 82/140

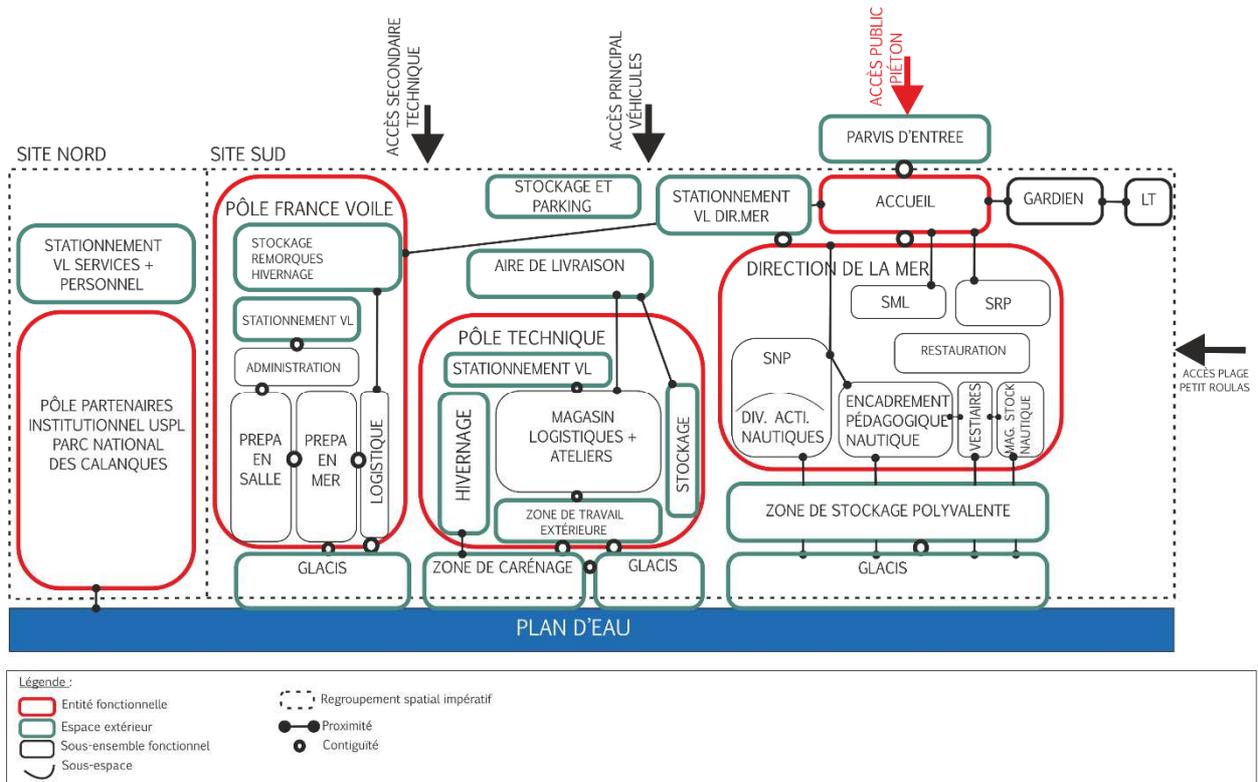
7.3.5 Schéma général d'organisation

7.3.5.1 Définition des liaisons entre secteurs

Les principales forces de liaison retenues entre secteurs fonctionnels (et, le cas échéant, locaux) sont les suivantes :

Contiguïté (liaison immédiate)	Secteurs contigus ou très proches, et systématiquement sur le même niveau A l'échelle du local, les locaux considérés sont côte à côte avec liaison intérieure de l'un vers l'autre
Proximité (liaison directe)	Secteurs proches ou très facilement accessibles par une circulation horizontale ou, à la rigueur, verticale (localisation sur le niveau immédiatement supérieur ou inférieur) A l'échelle du local, les locaux considérés sont accessibles de l'un vers l'autre par un trajet très court dans une seule circulation horizontale

7.3.5.2 Schéma général organisationnel



7.4 Pôle Direction de la mer

 GROUPE Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 VILLE DE MARSEILLE	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 84/140

7.4.1 Tableau de surfaces

LOCAUX		Tableau Surfaces SAMOP (surfaces utiles)					Equipements VDM	Observations
N°	Fonction / Service Local	Eff. Usagers	Eff. Code du Travail	Surf. U (m ²)	Nbre	Surf.Totale (m ²)		
I DIRECTION DE LA MER								
A ACCUEIL PRINCIPAL								
A.1	Sas			6 m ²	2	12 m ²		Minimise les déperditions thermiques avec l'extérieur
A.2	Hall d'accueil	< 400		175 m ²	1	175 m ²	22 assises correspondant à 20% du nombre de personnes maximal présent en attente (équivalent à 110 personnes, soit 2 bus) y compris PMR	Possibilité d'accueillir en 1h près de 400 personnes : 300 stagiaires et 100 personnes liés au fonctionnement du site et à l'encadrement. Calcul sur le modèle des halls d'entrée aéroportuaire : 1,7 m ² /pers en allocation d'espace, 15 min d'attentes dans le hall et 400 pers./h en capacité. Prévoir un large espace ouvert / fermé sur l'extérieur
A.3	Banque d'accueil / orientation		2	16 m ²	1	16 m ²	5 ml de banque d'accueil 2 postes de travail	Renseignement général sur la base nautique (activités Ville + associative) et sur la Direction de la Mer
A.4	Blocs sanitaires publics			10 m ²	2	20 m ²	Bloc sanitaire PMR (H/F)	
A.5	Local ménage			5 m ²	1	5 m ²	Vidoir + Etagères	
A.6	Local stockage			10 m ²	1	10 m ²	Etagères	Local de stockage propre aux activités de l'accueil
A.7	Total surface (m²)	< 400	2			238 m²		
B DIRECTION DE LA MER								
B.1	Direction générale		9		9	0 m²		
B.1.1	Grand bureau simple		3	18 m ²	3		3 bureaux + 3 tables de réunion pour 4 pers	Directeur, Adj. Directeur
B.1.2	Bureau simple		6	12 m ²	6		6 bureaux	Chargés de missions (4), Secrétariat Directeur
B.2	Service Ressources Partagées (SRP)		13		7	12 m²		
B.2.1	Grand bureau simple		1	18 m ²	1		1 bureau + 1 table de réunion pour 4 pers	Responsable de service
B.2.2	Bureau simple		1	12 m ²	1	12 m ²	2 bureaux (1 coffre dans Régie <250kg)	Resp. Adj. + Régie (Proximité hall d'accueil)
B.2.3	Bureau double		8	16 m ²	4		8 bureaux	Marchés publics, Secrétariat, Subventions, RH, Comm.
B.2.4	Bureau triple		3	24 m ²	1		3 bureaux	Comptables
B.3	Service Mer & Littoral (SML)		29		23	102 m²		
B.3.1	Grand bureau simple		1	18 m ²	1		1 bureau + 1 table de réunion pour 4 pers	Responsable de service
B.3.2	Bureau simple		1	12 m ²	1			
B.3.3	Division aménagement du littoral					0 m²		
B.3.3.1	Grand bureau simple		1	18 m ²	1		1 bureau + 1 table de réunion pour 4 pers	Responsable division
B.3.3.2	Bureau simple		8	12 m ²	8		8 bureaux	
B.3.4	Division milieux naturels					32 m²		
B.3.4.1	Grand bureau simple		1	18 m ²	1		1 bureau + 1 table de réunion pour 4 pers	Responsable division
B.3.4.2	Open-space		4	32 m ²	1	32 m ²	4 bureaux	
B.3.4.3	Bureau simple		2	12 m ²	2		2 bureaux	
B.3.5	Division plages et équipements					70 m²		
B.3.5.1	Grand bureau simple		1	18 m ²	1	18 m ²	1 bureau + 1 table de réunion pour 4 pers	Responsable division
B.3.5.2	Bureau double		4	16 m ²	2	32 m ²	4 bureaux	
B.3.5.3	Local Produit Pharmacie			20 m ²	1	20 m ²		
B.3.6	Division sensibilisation					0 m²		
B.3.6.1	Grand bureau simple		1	18 m ²	1		1 bureau + 1 table de réunion pour 4 pers	Responsable division
B.3.6.2	Bureau simple		1	12 m ²	1		1 bureau	
B.3.6.3	Bureau double		4	24 m ²	2		4 bureaux	
B.4	Service Nautisme & Plongée (SNP)		31		21	278 m²		
B.4.1	Grand bureau simple		8	18 m ²	1	18 m ²	1 bureau + 1 table de réunion pour 8 pers	1 Chef de service
B.4.2	Bureau simple		2	12 m ²	2	24 m ²	2 bureaux	1 Bureau assistante + 1 secrétaire
B.4.3	Bureau simple		3	12 m ²	3		3 bureaux en prévision d'une augmentation potentielle des effectifs	Pour tenir compte de l'évolution des effectifs à venir
B.4.4	Division plongée					42 m²		
B.4.4.1	Grand bureau simple		1	18 m ²	1	18 m ²	1 bureau + 1 table de réunion pour 4 pers	Responsable division
B.4.4.2	Bureau simple		2	12 m ²	2	24 m ²	2 bureaux	2 Chargés d'opérations
B.4.5	Division événementielle					0 m²		
B.4.5.1	Open space		4	48 m ²	1	0 m ²	4 bureaux	1 resp. division événementiel + 3 p. (Technique+Administrative) + table de réunion pour 8 pers (bureaux sur les cotés et table de réunion au centre) + espace modulable en bureaux le cas échéant
B.4.6	Division technique					66 m²		
B.4.6.1	Grand bureau simple		1	18 m ²	1	18 m ²	1 bureau + 1 table de réunion pour 4 pers	Responsable division
B.4.6.2	Bureau simple		3	12 m ²	3	36 m ²	3 bureaux	Resp. ateliers attenants aux ateliers + Resp. Logistique attenants aux magasins + Resp. informatique et vidéo-surveillance proche resp. de la Division Technique (accès restreint)
B.4.6.3	Bureau simple		1	12 m ²	1	12 m ²	1 bureau	1 bureau proche des ateliers avec PC mutualisé pour les agents travaillant dans les ateliers

MISSION AMO – MODERNISATION DU STADE NAUTIQUE
TOME 1 – PROGRAMME FONCTIONNEL

LOCAUX		Tableau Surfaces SAMOP (surfaces utiles)					Equipements VDM	Observations	
N°	Fonction / Service Local	Eff. Usagers	Eff. Code du Travail	Surf. U (m²)	Nbre	Surf. Totale (m²)			
B.4.7		Division activités nautiques					86 m²		
B.4.7.1	Grand bureau simple		1	18 m²	1	18 m²	1 bureau + 1 table de réunion pour 4 pers	Responsable division	
B.4.7.2	Bureau double		1	16 m²	1	16 m²	1 bureau	1 bureau double pour les inscriptions (Proximité hall accueil) Près du responsable de base	
B.4.7.3	Bureau simple		3	12 m²	3	36 m²	3 bureaux	Assist. Chef de Div. + Resp. Technique CHSCT + Suivi des contrats près des activités nautiques	
B.4.7.4	Bureau double		1	16 m²	1	16 m²	1 bureau	Bureaux en partage pour 3 moniteurs en RDC près des activités nautiques	
B.4.8		Direction de la base (Ville)					42 m²		
B.4.8.1	Grand bureau simple		1	18 m²	1	18 m²	1 bureau + 1 table de réunion pour 4 pers	Resp. de base	
B.4.8.2	Bureau simple		2	12 m²	2	24 m²	2 bureaux	Resp. formation suivi vacataires, Logist. tech. sportif événementiel	
B.5		Associations					125 m²		
B.5.4.1	Espace de stockage			100 m²	1	100 m²	10 m² de box sec/humide avec stockage y compris dossiers et petits matériels, par association. Soit environ 20 m² pour 5 associations.	Prévoir des structures capables de créer des extensions	
B.5.4.2	Espace partagé			25 m²	1	25 m²		Local partagé par l'ensemble des associations de type bureau sec/humide.	
B.6		Régie Subaquatique et milieu naturel					84 m²		
B.6.1	Local plongeurs		6	60 m²	1	60 m²	Bancs, casiers individuels, Douches collectives	Séparation H/F - (Surface 40m² pour les H et 20 m² pour les F) A côté de leur embarcation et du local compresseur. Dimension casier spécifiques inox (0,80 x 2,20 x 0,80 - La x Ht x Prof) Cf. INPP	
B.6.2	Sanitaires			2 m²	2	4 m²	Blocs sanitaires		
B.6.3	Local stockage matériel de plongée et compresseur			20 m²	1	20 m²		Accessible uniquement depuis l'extérieur du bâtiment. Proximité immédiate de l'eau	
B.7		Encadrement pédagogique nautique					778 m²		
B.7.1	Bureau coordinateurs		1	16 m²	1	16 m²	1 bureau équipé radio	1 agent en charge de la gestion opérationnelle de l'activité (équipe technique et pédagogique) - Responsable technique qualifié (RTQ)	
B.7.2	Vestiaires collectifs Personnel permanent		10	40 m²	2	80 m²	Casiers individuels	Séparation H/F - Dimension casier standard (0,4 x 1,8 x 0,5 - La x Ht x Prof)	
B.7.3	Vestiaires collectifs Personnel vacataires		20	40 m²	2	80 m²	Casiers individuels	Séparation H/F - Dimension casier standard (0,4 x 1,8 x 0,5 - La x Ht x Prof)	
B.7.4	Douches individuelles Personnel permanent			5 m²	2	10 m²	Blocs douches individuelles	Séparation H/F	
B.7.5	Douches individuelles Personnel vacataire			5 m²	2	10 m²	Blocs douches individuelles	Séparation H/F	
B.7.6	Sanitaires			4 m²	4	16 m²	Blocs sanitaires	Séparation H/F et Permanents/Vacataires	
B.7.7	Séchoir			25 m²	1	25 m²		Pour matériel individuel des encadrants - Espace commun permanent et vacataires	
B.7.8	Local d'entretien			12 m²	1	12 m²			
B.7.9		Locaux support de la pratique					14 m²		
B.7.9.1	Vigie / PC course			25 m²	1	0 m²	Vue sur mer nécessaire	Localisé en surélévation par rapport aux ouvrages de protection du littoral	
B.7.9.2	Infirmierie			14 m²	1	14 m²		Au plus près des activités et en lien avec le plan de secours à personne des activités nautiques du site intégrant l'accès pompiers	
B.7.10		Espaces formation et sensibilisation					515 m²		
B.7.10.1	Salle formation stagiaires (voile)			55 m²	6	330 m²	Mobilier classes + multimédia	6 salles (2 salles de formation accueil primaire, 2 salles accueil plan voile, 1 salle environnement vacances scolaires, 1 salle formation)	
B.7.10.2	Salle dédiée à la sensibilisation			55 m²	1	55 m²	Mobilier classes + multimédia Prévoir un point d'eau	Salle pédagogique dédié aux services Mer & Littoral (présence d'un aquarium - Cf. §I.B.3.6)	
B.7.10.3	Salle de conférence			100 m²	1	100 m²	Espace polyvalent : Zone sèche / humide, Réunions / briefing entre agents de l'encadrement Evènements sportif (briefing, presse, etc.)	Capacité de 100 personnes	
B.7.10.4	Sanitaires			6 m²	5	30 m²	Blocs sanitaires PMR H/F	Gestion équivalente de 300 personnes pour espaces formation et sensibilisation Prévoir un local sanitaire petite enfance type maternelle	
B.8		Vestiaires pratiquants					40	320 m²	NB : Destiné à la pratique individuelle et aux pratiques municipales
B.8.1		Vestiaires "Centraux"					320 m²		
B.8.1.1	Vestiaires collectifs			25 m²	8	200 m²	Vestiaires collectifs type "piscine" : bancs, patères, casiers type multicase sur 2 niveaux	15 stagiaires par vestiaires avec x4 Hommes et x4 Femmes Capacité à écrire des pics à 120 stagiaires en même temps y compris accès pour les associations	
B.8.1.2	Vestiaires individuels			30 m²	1	30 m²	10 Cabines individuelles dans un espace commun	Vestiaires pour publics spécifiques y compris accès pour les associations	
B.8.1.3	Douches			5 m²	9	45 m²		- Un bloc douche collectif pour chaque vestiaire collectif - Prévoir 2 Blocs douches accessible PMR (H/F)	
B.8.1.4	Sanitaires			4 m²	10	40 m²		- Un bloc sanitaire par vestiaire - Prévoir 2 Blocs sanitaires accessible PMR (H/F)	
B.8.1.5	Local ménage			5 m²	1	5 m²	Vidoir + étagères		
B.8.2		Vestiaires "Petit Roucas"					0 m²		
B.8.2.1	Vestiaires collectifs			25 m²	2		Vestiaires collectifs type "piscine" : bancs, patères, casiers type multicase	15 stagiaires par vestiaires avec séparation H/F Capacité à écrire des pics à 30 stagiaires en même temps y compris accès pour les associations	
B.8.2.2	Vestiaires individuels			15 m²	1		5 Cabines individuelles dans un espace commun	Vestiaires pour publics spécifiques y compris accès pour les associations	
B.8.2.3	Douches			5 m²	3			- Un bloc douche collectif par vestiaire - Prévoir 2 Blocs douches accessible PMR (H/F)	
B.8.2.4	Sanitaires			4 m²	3			- Un bloc sanitaire par vestiaire - Prévoir 2 Blocs sanitaires accessible PMR (H/F)	
B.8.2.5	Séchoir			10 m²	1			Pour matériel individuel	
B.8.2.6	Local ménage			5 m²	1		Vidoir + étagères		

MISSION AMO – MODERNISATION DU STADE NAUTIQUE
TOME 1 – PROGRAMME FONCTIONNEL

LOCAUX		Tableau Surfaces SAMOP (surfaces utiles)					Equipements VDM	Observations
N°	Fonction / Service Local	Eff. Usagers	Eff. Code du Travail	Surf. U (m²)	Nbre	Surf. Totale (m²)		
B.9	Magasins de stockage matériel nautique					560 m²		
B.9.1	Locaux "Centraux"					560 m²		
B.9.1.1	Magasin matériel courant			560 m²	1	560 m²		
B.9.2	Locaux "Petit Roucas"					0 m²		
B.9.2.1	Bureau Accueil			12 m²	1			
B.9.2.2	Magasin matériel événementiel + individuel			200 m²	1		Pour le stockage du matériel événementiel : bouée, pavillonnerie (150m²) et matériel individuel (50m²) - Prévoir accès séparés	
B.10	Espaces communs personnel				14	140 m²		
B.10.1	Salle de réunion			30 m²	1	30 m²		
B.10.2	Espace de convivialité			30 m²	1	30 m²	Distributeurs (x3)	
B.10.3	Local tisanerie			6 m²	2	12 m²		
B.10.4	Local reprographie			4 m²	2	8 m²		
B.10.5	Local ménage			5 m²	2	10 m²		
B.10.6	Local archive et stockage			15 m²	2	30 m²		
B.10.7	Sanitaires du personnel			5 m²	4	20 m²	1 local archive vivante (cartothèque) pour le SML, salle pédagogique (§ I.B.6.11.1)	
B.11	Restauration sur la base nautique				5	197 m²		
B.11.1	Salle à manger stagiaire	150		150 m²	1	150 m²	150 places assises	300 rationnaires en 2 services, soit une fréquentation à 100% des stagiaires dans une occupation maximale de la base nautique. Ratio de 1 m² par enfant assis
B.11.2	Salle à manger personnel		15	18 m²	1	18 m²	15 places assises	30 rationnaires en 2 services, soit une fréquentation à 100% des encadrants et personnels administratifs près sur la base nautique. Ratio de 1,2 m² par adulte assis
B.11.3	Local ménage			5 m²	1	5 m²		
B.11.4	Sanitaires			12 m²	2	24 m²		Gestion équivalente de 165 personnes
B.12	Locaux techniques				7	15 m²		
B.12.1	Local déchets			pm	1	15 m²	Equipement de collecte des OM	Collecte les déchets du pôle de la Direction de la Mer
B.12.2	Local confort thermique			pm	2	pm		Alimente l'ensemble des locaux du pôle de la Direction de la Mer
B.12.3	Local TGBT			pm	1	pm		Alimente l'ensemble des locaux du pôle de la Direction de la Mer
B.12.4	Local sous-répartition serveur			pm	3	pm		A répartir suivant aménagement projet (distance 80m max.)
B.13	Partenaires Voile				3	28 m²		
A.7	Bureau simple		1	14 m²	2	28 m²		Bureau de la Ligue de Voile et Comité départemental de Voile
C	LOCAUX ANNEXES							
C.1	Logement gardien					80 m²		
C.1.1	Logement T3			75 m²	1	75 m²		
C.1.2	Local technique			5 m²	1	5 m²		
C.2	Locaux techniques en limite d'opération				4	20 m²		
C.2.1	Local Poubelle			pm	1	pm		Local ouvert et couvert
C.2.2	Local transformateur			pm	1	pm		
C.2.3	Local Vidéo-Protection			10 m²	1	10 m²		Résister à +60°C, directement accessible depuis l'extérieur
C.2.4	Local DGAINSI			10 m²	1	10 m²		Local (fibre/télécom) + Résister à 30°C, proche de l'extérieur pour les arrivées de réseaux
D	TOTAL SURFACE DIRECTION DE LA MER (m²)					2977 m²		

E SURFACES EXTERIEURES DIRECTION DE LA MER							
E.1	Accueil					900 m²	
E.1.1	Parvis d'entrée			800 m²	1	800 m²	Gère la connexion entre le stade et l'espace public
E.1.2	Ombrière pour restauration stagiaires			100 m²	1	100 m²	
E.1.3	Voie d'accès au "Petit Roucas"				1	pm	
E.2	Stationnement					1550 m²	
E.2.1	Stationnement Direction de la Mer + Associations			25 m²	62	1550 m²	
E.3	Total surface (m²)					2450 m²	

7.4.2 Description des fonctions

7.4.2.1 Présentation

De façon générale, l'aménagement doit pouvoir être surveillé en permanence par le personnel dédié (dont le nombre sera limité). Ainsi, l'architecture et l'organisation des lieux devra concourir à la sécurité des usagers (notamment enfants) et à la facilité de surveillance et limiter les espaces de caches, les recoins, les angles morts...

7.4.2.2 Parvis

Un parvis d'accueil permet aux usagers d'attendre l'ouverture du portail et/ou du sas d'accueil du stade nautique.

Ce parvis sera hors de l'enceinte du stade mais sécurisé (dispositif anti voiture-bélier). Il est situé en totalité sur le périmètre du projet et suffisamment dimensionné au regard du nombre de personnes attendues.

A proximité du portail d'accès principal seront positionnées les boîtes à lettres destinées aux différentes entités du site (Ville de Marseille, Pôle France Voile, Ligue Régionale Sud, Comité départemental de voile). 20 boîtes aux lettres supplémentaires seront à prévoir.

7.4.3 Accueil Principal

7.4.3.1 Sas + Hall d'accueil

Le bâtiment d'accueil du public dispose de son propre hall, il s'agit de l'entrée principale et repérable du stade nautique. C'est le lieu de passage de tous les usagers, dans le principe du déplacement des flux piétons.

A ce titre, c'est un lieu d'accueil, de rencontres et d'échanges, un point de repère venant créer un nouveau signal dans le paysage, visible depuis l'extérieur, que ce soit du côté terrestre comme du côté de la mer. Cet espace de transition s'invite dans la traversée du parcours piéton, clair et dégagé. Il en devient ainsi une composante centrale du stade nautique

Ainsi, le principe technique de cheminement doit s'accorder avec la présence des sas afin d'accompagner le bâtiment dans sa démarche environnementale si cela s'avère nécessaire (notamment par rapport au hall et sa surface importante).

Ainsi, le hall d'accueil est un collecteur et un distributeur des flux piétons à l'intérieur du stade, il constitue ainsi le seul point d'entrée et de sortie pour les pratiquants. Il est de fait traité de manière qualitative, et propose les fonctions suivantes :

- Traitement extérieur côté voie publique :
 - o Un parvis pour gérer l'attente et tout simplement inciter les promeneurs à entrer
 - o Un dépose minute bus et véhicules légers (hors mission)
 - o Un espace de stationnement des 2 roues (hors mission)
 - o Un sas d'entrée (le cas échéant)
- Traitement intérieur hall d'accueil :
 - o De l'information (affichage) voir même un coin lecture avec stockage des livres le cas échéant
 - o Des activités/expositions temporaires peuvent y être organisés avec dans cet objectif, des dispositions d'équipements multimédia adaptés, en particulier d'un système de sonorisation (diffusion de musique... depuis un poste de travail (clé, ordinateur) local) reliée à un espace modulable, polyvalent conçu face au pan de mur où serai envisagée la projection.

Son agencement devra donc permettre de créer une aire d'évolution la plus large possible. Cette dernière sera représentée au sol par des matériaux, couleurs ou tout autre moyen adapté.

- Traitement intérieur / extérieur côté stade nautique :
 - o Un sas de sortie vers la marina (le cas échéant)
 - o Un large espace couvert ou ombragée en sortie du hall donnant sur le plan d'eau

 <p>GRUPE samop</p> <p>Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Publicitaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 88/140

7.4.3.2 Banque d'accueil / orientation + local stockage

La banque d'accueil et d'orientation, de grande dimension, permettra, notamment de gérer l'attente de groupes importants et d'orienter les visiteurs, composée de 2 postes de travail informatiques, d'un report de vidéo surveillance de l'entrée et d'éléments de type guichets ouverts, apportant l'ensemble des informations nécessaires.

Attenant à cet espace, un local stockage permettra de venir déposer sur des étagères l'ensemble des documentations et objets nécessaires aux manifestations temporaires.

7.4.3.3 Sanitaires publics + local ménage

Il sera prévu la réalisation de blocs sanitaires.

Les blocs sanitaires se définissent par la mise en œuvre d'un sanitaire séparé de l'espace lave-main, miroir, sèche-mains et distributeur de savon. Les sanitaires respecteront la réglementation relative aux personnes en situation de handicap et feront la distinction homme / femme.

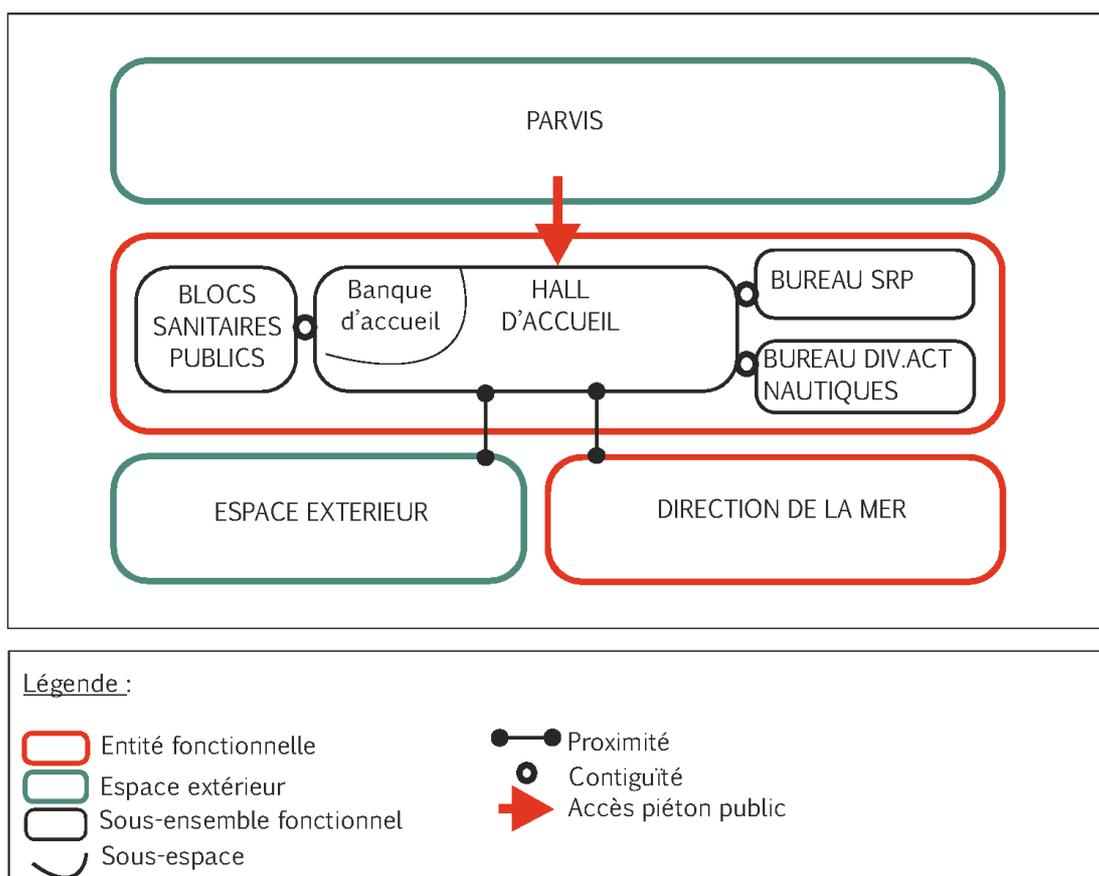
A minima, un sanitaire PMR et 2 urinoirs pour les hommes et trois sanitaires femmes dont un PMR.

Le local entretien permettra le stockage des produits et matériels de nettoyage et d'entretien courant. Il sera équipé d'étagères, d'un vidoir, d'un point d'eau et d'un siphon de sol.

7.4.3.4 Localisation interdépendante

Le bureau régie (Direction de la Mer - Service ressources partagées) et un bureau double (Direction de la Mer - Service nautisme et plongée, division activités nautiques) devront être à proximité du hall d'accueil

7.4.3.5 Schéma général organisationnel



7.4.4 Direction de la Mer

7.4.4.1 Présentation générale

Les différents services assurent la gestion administrative et technique de l'établissement. Le personnel gagne son espace de travail en empruntant les espaces de circulation communs via le stationnement intérieur. Ainsi, chaque service disposera d'un accès facilité depuis les espaces communs du bâtiment.

De ce fait, deux pôles distincts se dégagent, notamment en raison de l'activité nautique, au niveau des locaux :

- Un Pôle dit « zone sèche » regroupant :
 - o Bureaux pour les activités de gestion organisée par la Direction de la mer et la gestion de la base nautique administratives et de gestions organisées par la direction de la mer
 - o Bureaux pour les activités liées à l'organisation et l'encadrement de l'activité nautique, municipale et associative
 - o Bureaux pour la gestion et l'organisation de l'activité du Pôle France Voile par les partenaires fédéraux
 - o Des salles de réunion et espaces de convivialité
- Un Pôle dit « Zone humide » intégrant :
 - o Les vestiaires pour les agents liés à l'encadrement de la pratique nautique (moniteurs)
 - o Les vestiaires pour les usagers, stagiaires (vestiaires collectifs / individuels avec casiers)
 - o S'accompagnant de douches, sanitaires et de séchoirs
 - o Salles de réunion et pédagogiques pour des pratiques diversifiées (en tenue de ville ou de navigation), espaces de briefings et débriefings en usages courants et événementiels

Chaque bureau sera doté d'un ordinateur fixe ainsi que de deux écrans. Les photocopieurs seront installés dans les locaux de reprographie ou les espaces communs.

7.4.4.2 Précisions bureaux administratifs - « zone sèche »

La programmation identifie la direction et ses 3 2 services avec des besoins propres :

- La Direction de la Mer accueillant la direction et les chargés de missions spécifiques. Le service ressources partagées (SRP) représenté par le bureau régie pour l'inscription des stages
- Le service Mer et Littoral (SML) représenté par deux divisions (division milieux naturels et division plages et équipements).
- Le service Nautisme et Plongée (SNP) auquel s'ajoute la direction de la base

Ces différents espaces s'organisent autour de différentes trames de bureaux :

- Des grands bureaux simples : 18m²
 - o Accueillant un bureau et une table de réunion pour 4 personnes
 - o Ces derniers sont dédiés aux responsables des différents services (directeurs, chef de services, chefs de division)
- Des bureaux triples : 24m² pour 3 agents
- Des bureaux doubles : 18 m² pour 2 agents
- Des bureaux simples : 12 m² pour 1 agent
- Surface open-space : 8m²/personne
- Provision de surfaces de stockage spécifique à chaque direction.

De plus, pour des enjeux de confidentialité et de gestion, les espaces de travail aménagés devront pouvoir être fermés par leurs occupants propres. De manière générale, l'organigramme mis en place devra permettre de faciliter la gestion de la surveillance, des opérations de nettoyage et des opérations de maintenance par des pass différenciés par secteur et par fonction.

Les cloisons vitrées des bureaux individuels sont équipées de stores, seulement pour les grands bureaux simples (directeur, chef de service, chef de division).

 <p>GRUPE samop Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 90/140

Sûreté locaux :

- Les locaux respecteront les prescriptions du Plan Vigipirate et l'instruction du 12 avril 2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise
- Ils permettront la mise en place du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) « Risques Majeurs » et PPMS « Intrusion » et l'identification d'une zone de confinement par niveau.

Locaux techniques inhérents aux bureaux :

Les locaux ménages seront adaptés à l'organisation spatiale des locaux et leur nombre ne sera pas limité mais il n'est pas concevable de devoir passer par l'extérieur ou par une circulation verticale pour accéder aux salles à nettoyer.

7.4.4.3 Direction générale

Après du secrétariat, sera disposé un espace d'attente de 4 à 5 places en renforcement de la circulation. Cet espace traité qualitativement, permettra l'attente des visiteurs et collaborateurs de chaque direction, tout en préservant les enjeux de confidentialité vis à vis des échanges tenus dans le secrétariat et le bureau de direction.

Ces espaces sont à situer en priorité avec vue sur le plan d'eau notamment pour le directeur.

Le bureau du directeur sera traité de manière qualitative et accueillera un grand bureau simple (Cf. Tome IV pour la partie équipement et mobilier), dito pour les bureaux simples.

7.4.4.4 Service ressources partagées (SRP)

Les espaces de bureaux seront traités de manière qualitative et l'ensemble des précisions techniques et mobilier est défini dans le tome IV.

Il sera traité de manière qualitative. L'ensemble des précisions techniques et mobilier est défini dans le tome IV.

Le bureau régie aura un emplacement spécifique à proximité du hall d'accueil et un coffre y sera installé (poids net < à 250kg). Il sera contigu avec le bureau des inscriptions du service nautisme et plongée, de la division activités nautiques.

7.4.4.5 Service mer et littoral (SML)

Il se compose de 4 divisions : Le site accueillera spécifiquement deux des quatre divisions le composant :

- Division aménagement littoral
- Division milieux naturels
- Division plages et équipements
- Division sensibilisation

Les espaces de bureaux seront traités de manière qualitative et l'ensemble des précisions techniques et mobilier est défini dans le tome IV.

Ces espaces sont à situer en priorité avec vue sur le plan d'eau notamment pour le chef de service.

▪ Division plages et équipements

PM : Cette structure s'organise avec une partie des locaux du Pôle Technique.

Leur implantation pourra être à proximité du Pôle technique.

▪ Local produit pharmacie (division plages et équipements)

Local de stockage de produit pharmaceutique nécessaire à l'approvisionnement des postes de surveillance des plages. Ce local sera constitué d'étagères métalliques de 40cm de profondeur à minima, avec traitement de sol antidérapant. Il devra être fermé et sécurisé.

 GROUPE samop Société d'Assistance à l'Entretien et à l'Aménagement Publicitaires	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 VILLE DE MARSEILLE	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 91/140

Cet espace pourra aussi se situer à proximité des ateliers techniques et notamment du stockage logistique (magasin dotation vestimentaire).

*** Division sensibilisation**

Afin d'expliciter leur approche, la division sensibilisation disposera à proximité une salle dédiée. Suivant son aménagement futur, la division sensibilisation, pourra au besoin se situer à proximité de cette salle dont les caractéristiques la placent en zone humide dans le programme.

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 92/140

7.4.4.6 Service nautisme et plongée (SNP)

Le site accueillera spécifiquement 3 des 4 divisions le composant :

Division plongée

~~Division événementielle~~

- Division technique
- Division activités nautiques

Les espaces de bureaux seront traités de manière qualitative et l'ensemble des précisions techniques et mobilier est défini dans le tome IV.

Le chef du service nautisme et plongée aura un aménagement avec un table de réunion pour 8 personnes et vue sur le plan d'eau éventuellement.

~~* Division événementielle~~

~~Le responsable de division est intégré à son équipe dans un open space où y est installée une table de réunion pour 8 personnes.~~

~~Cette surface libre dans son aménagement devra permettre un cloisonnement ultérieur par la suite, le cas échéant.~~

▪ Division technique

PM : Cette structure gère une partie des locaux du Pôle Division Technique.

Ainsi, rattachés à la division technique, 3 bureaux simples doivent être attenants au pôle division technique suivant l'expression des besoins de la maîtrise d'ouvrage. Ils se situeront à l'articulation des ateliers et de la zone de réception et permettront au responsable d'effectuer les commandes et de gérer les livraisons. Le report du visiophone depuis l'accès y sera présent

Par ailleurs, et conformément au besoin de sécurité, le responsable de division et un bureau simple sont présents au sein du pôle direction de la mer. Il s'agit d'un bureau technique (responsable informatique et vidéo-surveillance) avec accès restreint par badge.

Les espaces de bureaux seront traités de manière qualitative et l'ensemble des précisions techniques et mobilier est défini dans le tome IV.

▪ Division activités nautiques

La division activités nautiques devra se situer à proximité des zones humides, elles-mêmes situées au niveau plain-pied.

Un bureau double sera dédié aux inscriptions et accessible directement au niveau de l'accueil. Il s'agit d'un poste de travail accueillant les usagers afin de pouvoir les inscrire aux pratiques sportives. Ce bureau est contigu avec le bureau du SRP et sera à proximité du bureau du responsable de la base

Les espaces de bureaux seront traités de manière qualitative et l'ensemble des précisions techniques et mobilier est défini dans le tome IV.

7.4.4.7 Direction de la base

La direction de la base devra aussi se situer à proximité des zones humides, elles-mêmes situées de plain-pied.

Le bureau du responsable de la base se situera à proximité du bureau des inscriptions des activités nautiques. Les autres locaux pourront être à situé à l'étage à proximité d'une circulation verticale menant aux activités nautiques.

Les espaces de bureaux seront traités de manière qualitative et l'ensemble des précisions techniques et mobilier est défini dans le tome IV.

 <p>GROUPE samop Société d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 93/140

▪ **Associations**

Les locaux pour recevoir les associations ont des attributs de zone humides, et ainsi sont positionnés de plain-pied. Cela s'explique par la volonté possible d'extension et/ou de modularité que souhaite mettre en place la maîtrise d'ouvrage sur ses espaces. D'autre part, il s'agit d'établir une zone spécifique dédiée à cette structure avec accès sécurisé (badges).

Deux aménagements viennent ainsi se mettre en place :

- Un espace de stockage avec des box de 20m², permettant d'accueillir à l'intérieur deux cellules de 10m² (zones sèches et humides)
- Un espace partagé de type open-space avec présence de cloisons amovibles sur ossature aluminium, accessoirement, afin de permettre un aménagement administratif propre à chaque association

PM : La maîtrise d'ouvrage, prévoit en base, l'accueil de 5 associations pouvant disposer d'une base « administrative » (poste de travail informatique, armoires fermées). Le nombre, suivant l'adaptabilité proposée par le concepteur pourra ainsi varier dans sa proposition immédiate mais aussi par la suite, suivant la volonté du maître d'ouvrage.

▪ **Bureau simple**

Il s'agit des bureaux de la Ligue de Voile et du Comité départemental de Voile. Ils ont un fonctionnement similaire des locaux destinés à des associations. Les bureaux doivent fonctionner de manière indépendante avec un accès directement sur l'extérieur côté bassin à proximité de la zone humide puisque les vestiaires de la Ville pourront leur être mis à disposition. 4 personnes pourront être accueillies dans ces bureaux. Ils devront pouvoir bénéficier de sanitaires à proximité comme les associations.

▪ **Régie subaquatique et milieux naturels (division Plongée + division Milieu Naturel)**

La régie est classée en zone humide avec un positionnement de plain-pied en raison de l'exploitation faite par le personnel. De plus, le local compresseur pour les bouteilles de plongées devra se situer en liaison directe.

Elle aura à disposition 2 blocs de vestiaires (1 bloc hommes de 40m² et 1 bloc femmes de 20m²). Chaque bloc comprend :

- 1 espace de déshabillage, des casiers en inox grillagés y compris battant grillagés ouvrants à la française, étagère en partie supérieure et tringle pour suspente d'affaires.
 - o Dimension : 0,80 x 0,80 x 2,20 m- (Lg x la x Ht)
- Un espace séchoir pour combinaisons y compris suspentes
- Un espace de douches collectives avec bac de rinçage pour combinaisons
- Un sanitaire avec lave-mains intégré



éf Locaux INPP

- Local stockage matériel de plongée et compresseur :
 - o Cet espace sera attenant aux vestiaires dans la logique de déplacement fonctionnel de la régie. En effet, situé de plain-pied et accessible uniquement depuis l'extérieur du bâtiment, il sera à proximité immédiate de l'eau. Le local compresseur pourra être mutualisé avec celui du Pôle Technique le cas échéant. En outre, une zone de maintenance extérieure sera à prévoir pour les entreprises de maintenance.

7.4.4.8 Encadrement pédagogique nautique

L'ensemble des locaux présents doivent être positionné de plain-pied en raison de leur activité et du fait qu'il s'intègre dans le principe de locaux représentatif de la « zone humide »

▪ **Bureau coordinateurs**

Positionné au plus près du plan d'eau, cet espace accueillera le personnel en charge de la gestion opérationnelle des activités nautiques, avec présence d'un équipement technique de type radio.

▪ **Vestiaires collectifs permanents / vacataires**

Le personnel d'encadrement des pratiquants sportifs se divise en deux catégories :

- Les permanents : présents sur le stade nautique durant toute l'année (10 personnes)

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 94/140

- Les vacataires : présents sur site durant la période estivale (20 personnes)

De ce fait, en termes d'exploitation nous avons une mise à disposition de locaux sanitaires (vestiaires, douches, WC) qui sont scindés suivant ses deux catégories et avec une séparation hommes et femmes

Chaque vestiaire comprend :

- Un espace de déshabillage (bancs et patère) et des casiers standards (0,4 x 1,8 x 0,5 m - La x Ht x Prof) équipée d'un lavabo et d'un miroir.
- 2 douches directement accessibles depuis le vestiaire. Les douches seront séparées par des cloisons légères qui laissent circuler l'eau librement sur toute la surface du sol
- 1 WC avec lave-mains

Une mise à disposition communes d'un local séchoir y compris suspentes et d'un local d'entretien, pour l'ensemble du personnel encadrant, sera à prévoir.

Le local entretien permettra le stockage des produits et matériels de nettoyage et d'entretien courant. Il sera équipé d'étagères, d'un vidoir, d'un point d'eau et d'un siphon de sol.

▪ Locaux supports de la pratique

- Vigie / PC course :

Suivant l'aménagement du concepteur, une vigie et/ou PC course devront pouvoir s'intégrer à l'architecture du (des) bâtiment(s). Si tel n'est pas le cas, son implantation actuelle au sommet de la butte convient aux utilisateurs. Le groupement devra retrouver cette fonction dans le périmètre opérationnel et il pourrait être sur son emplacement actuel.

Son implantation résulte des choix du concepteur.

Cet espace, situé en point haut, sans obstacles à la vue, permettra également une vue dégagée sur la rade et permettra l'agencement d'un PC course provisoire, le temps des compétitions, régates. Son accès devra permettre une manutention d'appareils technique le cas échéant.

- Infirmerie

Un local infirmerie, destiné à des petits soins (nettoyage d'une écorchure) et à isoler un enfant malade, sera implanté au niveau terrestre, au plus proche du plan d'eau et en liaison avec les accès pour les services de secours d'urgence. Il sera muni d'un lit d'auscultation, d'un lavabo et de rangements dédiés.

▪ Espaces formations et sensibilisations

- Salle de formations stagiaires :

- o Liée à la pratique sportive, les salles de formations ont pour fonction d'accueillir à la fois les activités extra-pédagogiques (élèves du primaire) mais aussi, les classes « vertes » ainsi que les personnes en formations
- o La salle de formations est le lieu principal d'activités pédagogiques. Axée vers le tableau, elle s'organise autour de la zone où sont rassemblés les bureaux des « stagiaires ». Elle s'apparente à une salle de classe.
- o L'effectif maximal d'une salle est de 35 personnes
- o Les temps pédagogiques alternent temps collectif d'écoute et d'apprentissage, travail en petits groupes, travail individuel
- o Un point d'eau sera aménagé dans chaque salle
- o Chaque salle dispose d'équipement multimédia (ENI et sonorisation)
- o Les salles contiguës seront communicantes entre-elles par le biais de cloisons mobiles (avec isolation acoustique) et permettront de créer des espaces polyvalents
- o La géométrie des salles doit être simple, afin de permettre une grande variété de configurations, sans en imposer une en particulier. Une forme de type rectangulaire est souvent considérée comme la plus adaptée
- o La qualité de lumière pour le confort des usagers et la mise en œuvre de protections adaptées pour éviter le soleil direct et les reflets sont à étudier
- o Les salles de formations seront au nombre de 6 et seront affectées comme telle :
 - o 2 salles de formations accueil primaire
 - o 2 salles accueil plan voile
 - o 1 salle « environnement vacances scolaire »

 <p>GRUPE samop</p> <p>Société d'Assistance à l'Initiation et à l'Enseignement à la Voile</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 95/140

- 1 salle formations moniteurs

 GROUPE Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 VILLE DE MARSEILLE	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 96/140

- o Des patères seront prévues dans les circulations, au droit de chaque salle de formations. Il est prévu une patère par stagiaires. Prévoir des zones de renforcement pour l'installation des patères pour ne pas que les affaires gênent la circulation.
 - o Les salles de formations sont à proximités des vestiaires et de l'accès au plan d'eau pour limiter et faciliter les temps de déplacement. En effet, durant l'accueil des stagiaires, ils leurs sont donnés des cours en mer et en salle de formation. Aussi, ces salles doivent être à proximité des lieux de stockage de bateau et de mise à l'eau. De plus le flux des enfants ne doit pas croiser des flux véhicules.
 - o Les portes d'accès aux salles de formations seront localisées dans un coin du local afin de limiter leur impact sur l'organisation du local.
- Salle dédiée à la sensibilisation :
- o Cf. § 5.4.4.5
 - o Une salle spécialisée sera à disposition du personnel de la division sensibilisation (SML) dédié à tous les publics (scolaire/famille/senior/institutionnel/centre sociaux) pour connaître l'environnement marin, le patrimoine maritime naturel et culturel, matériel et immatériel de la VdM
 - o Elle sera dotée du même niveau de prestations que les autres salles de formations
 - o Cette salle sera tant que possible à proximité de la division sensibilisation
- Salle de conférence :
- o La salle de conférence est une salle polyvalente qui permettra l'accueil d'activités collectives diverses ; culturelles et sportives (réunions, briefing entre agents, évènements sportifs (briefing, presse, ...), ...)
 - o Elle autorisera l'accueil jusqu'à 100 personnes.
 - o Son accès peut ne pas donner directement sur le plan d'eau, même si un accès proche de celui-ci est souhaité.
 - o Une attention particulière sera portée à son volume et à la qualité des lumières artificielle et naturelle.
 - o Elle disposera d'un équipement multimédia (vidéoprojecteur et écran)
- Sanitaires :
- o Les sanitaires seront associés à cet ensemble. Distingués Hommes / Femmes, ces locaux ouvriront sur le plan d'eau, mais disposeront d'un accès depuis les espaces intérieurs, pour faciliter leur usage à d'autres moments de la journée.
 - o Dans le bâtiment lui-même, des toilettes de proximité pallieront éventuellement à l'éloignement de certaines salles.
 - o Par conséquent, le groupement prévoira :
 - o Deux grands blocs sanitaires (1 bloc femmes et 1 bloc hommes) accessibles depuis le plan d'eau
 - o Des petits blocs sanitaires constitués d'un sanitaire garçon et d'un sanitaire fille, répartis au sein du bâtiment (1 bloc par niveau, selon projet)
 - o Les équipements sanitaires minimums demandés sont :
 - o 1 WC pour 15 femmes (50 % de l'effectif global)
 - o 1 WC pour 20 hommes (50 % de l'effectif global) + 1 urinoir pour 15 hommes
 - o 1 jet lavabo pour 20 personnes
 - o Les cuvettes WC seront de type cuvettes suspendues dont une partie pourra avoir une hauteur adaptée aux enfants (présence d'enfants à partir de 4 ans)
 - o Des auges collectives permettront le lavage des mains dont une partie pourra avoir une hauteur adaptée aux enfants
 - o Les sanitaires respecteront la réglementation relative aux personnes en situation de handicap

7.4.4.9 Vestiaires pratiquants

L'ensemble des locaux présents doivent être positionné au niveau terrestre en raison de leur activité et du fait qu'il s'intègre dans le principe de locaux représentatif de la « zone humide ».

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 97/140

Ils seront à proximité des espaces de formations, de la mise à l'eau et du stockage des embarcations dédiées à la pratique de la voile.

▪ **Vestiaires centraux**

- Vestiaires collectifs

Le public aura à disposition 8 blocs de vestiaires collectifs avec séparation hommes et femmes.

Chaque bloc comprend :

- o 1 espace déshabillage d'une capacité de 15 personnes maximum (bancs et patères) et des casiers type multicases sur 2 niveaux (dim. standards : 0,3 x 1,8 x 0,5 m - La x Ht x Prof), équipée d'un lavabo et d'un miroir
- o 1 bloc douche collectif (3/4 personnes) directement accessible depuis le vestiaire
- o 1 WC directement accessible depuis le vestiaire (présence d'enfants à partir de 4 ans)
- o 2 blocs vestiaires seront conformes à la réglementation concernant les personnes à mobilité réduite (vestiaires/douches/WC)

- Vestiaires individuels

Le public aura accès à un bloc de vestiaire individuel qui comprend :

- o 1 espace commun d'une capacité de 10 personnes maximum (bancs et patères) et des casiers type multicases sur 2 niveaux (dim. standards : 0,3 x 1,8 x 0,5 m - La x Ht x Prof), équipée d'un lavabo et d'un miroir
- o 10 cabines de déshabillage séparées par des cloisons légères qui laissent circuler l'eau librement sur toute la surface du sol
- o 2 douches PMR directement accessible depuis le vestiaire
- o 2 WC dont 1 PMR directement accessible depuis le vestiaire
- o 1 cabine sera conforme à la réglementation concernant les personnes à mobilité réduite

- 1 sanitaire PMR accessible directement depuis l'extérieur (sanitaire de rappel)

- Local ménage

Le local ménage permettra le stockage des produits et matériels de nettoyage et d'entretien courant. Il sera équipé d'étagères, d'un vidoir, d'un point d'eau et d'un siphon de sol.

* **Vestiaires « Petit Roucas »**

Les différentes pratiques sportives, notamment la planche à voile et le kite surf demande une mise à l'eau sur un banc de sable. La plage du « Petit Roucas » est ainsi dédiée à une diversification de l'offre nautico-sportive depuis un espace balnéaire. De ce fait, un aménagement est à prévoir avec des vestiaires, qui comprennent des vestiaires collectifs et individuels.

Vestiaires collectifs

Le public aura à disposition 2 blocs de vestiaires collectifs avec séparation hommes et femmes.

Chaque bloc comprend :

- o 1 espace déshabillage d'une capacité de 15 personnes maximum (bancs et patères) et des casiers type multicases sur 2 niveaux (dim. standards : 0,3 x 1,8 x 0,5 m - La x Ht x Prof), équipée d'un lavabo et d'un miroir
- o 1 bloc douche collectif (3/4 personnes) directement accessible depuis le vestiaire
- o 1 WC directement accessible depuis le vestiaire
- o Les 2 blocs vestiaires seront conformes à la réglementation concernant les personnes à mobilité réduite (vestiaires/douches/WC)

 <p>GRUPE samop</p> <p>Société d'Assistance à l'Entretien et à l'Entretien Publicitaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 98/140

Vestiaires individuels

- Le public aura accès à un bloc de vestiaire individuel qui comprend :
- o 1 espace commun d'une capacité de 5 personnes maximum (bancs et patères) et des casiers type multicases sur 2 niveaux (dim. standards : 0,3 x 1,8 x 0,5 m – La x Ht x Prof), équipée d'un lavabo et d'un miroir
 - o 5 cabines de déshabillage séparées par des cloisons légères qui laissent circuler l'eau librement sur toute la surface du sol
 - o 1 douche PMR directement accessible depuis le vestiaire
 - o 1 WC PMR directement accessible depuis le vestiaire
 - o 1 cabine sera conforme à la réglementation concernant les personnes à mobilité réduite

Un local séchoir pour combinaisons y compris suspentes

Local ménage

Le local ménage permettra le stockage des produits et matériels de nettoyage et d'entretien courant. Il sera équipé d'étagères, d'un vidoir, d'un point d'eau et d'un siphon de sol.

7.4.4.10 Magasins de stockage matériel nautique

▪ Locaux « centraux »

Situé à proximité des activités nautiques et notamment des vestiaires et des espaces de formations, le magasin de stockage, sera implanté de telle sorte qu'il puisse accueillir l'ensemble du matériel « standard » de la base nautique. Il s'agit ici :

- Planches à voile :
 - o 150 m² avec une hauteur sous plafond de 6m
- Dériveurs :
 - o 150 m² avec une hauteur sous plafond de 6m
- Catamarans :
 - o 50 m² avec une hauteur sous plafond de 3m
- Quillards :
 - o 60 m² (minimum 15x4 m) avec une hauteur sous plafond de 3m
- Matelotage et accastillage :
 - o 80 m² avec une hauteur sous plafond de 2,5 m
- Gilets pratiquants :
 - o 50 m² avec une hauteur sous plafond de 2,5 mètres
- Bouées pédagogiques :
 - o 20 m² avec une hauteur sous plafond de 2,5 mètres.

L'agencement intérieur ainsi que le cloisonnement entre les différents espaces de stockage devra recevoir la validation de la Direction de la Mer (Service Activités Nautiques) y compris pour les supports de type râteliers ou racks verticaux et horizontaux et la banque d'accueil, à l'entrée du magasin, afin de recenser les entrées et sorties de matériel. L'aménagement sera en trame modulable permettant de modifier les surfaces d'affectation en fonction des évolutions des supports dans les années à venir.

Sa distance par rapport au plan d'eau doit être au plus près des mises à l'eau pour les stagiaires.

La dimension des locaux doit permettre la manipulation aisée des supports et des gréements de longues tailles avec une large ouverture de passage vers l'extérieur.

* Locaux « Petit Roucas »

Ce local sera contigu au vestiaire du « Petit Roucas ». Il traitera le stockage du matériel événementiel (bouée, pavillonnerie), avec un accès dédié et supportera un autre accès pour le stockage du matériel individuel. A cela s'ajoute un bureau d'accueil qui viendra faire office de point central et permettant l'accueil, l'information, inscription et faisant office de sas d'entrée.

Ainsi, le regroupement de ces espaces permettra d'avoir une structure extérieure par rapport à l'emprise au site, et se situera donc au niveau de la plage du « Petit Roucas »

 <p>Société d'Assistance à l'Initiation et à l'Enseignement à la Voile</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 99/140

Le concepteur pourra travailler sur une structure modulaire en fonction des périodes (estivales/hivernales) et son implantation extérieure devra prendre en compte l'ensemble des réseaux secs et humides.

Le bâtiment devra avoir une résistance face aux dégradations extérieures qu'il pourra recevoir et son entretien devra en être facilité pour les services de la VdM.

Sa toiture sera rendue accessible pour l'installation provisoire d'un PC course / vigie.

Ces locaux devront être accessibles par des véhicules depuis le stade nautique via une voie de service reliant les deux et permettant également l'accès à la futur mise à l'eau réalisée par l'opération maritime sur la plage du « Petit Roucas ».

7.4.4.11 Espaces communs personnel

Ce chapitre précise les espaces mutualisés et mutualisables le cas échéant pour les 4 services (Direction, SRP, SML, SNP et les partenaires)

▪ **Salle de réunions**

Une salle de réunion de 30 m² permettra l'accueil de 20 personnes. Elle sera proche du service et des divisions (idéalement contiguë) et possèdera un équipement multimédia de type ENI et pourra accueillir jusqu'à deux écrans.

Deux salles de réunions partagées entre les différents services permettront l'accueil au maximum de 20 personnes. Une salle sera d'une capacité de 40m² et l'autre de 20m². Elles seront très proche des services (idéalement contiguë) et posséderont un équipement multimédia de type ENI et pourra accueillir jusqu'à deux écrans.

▪ **Espace de convivialité**

L'espace de convivialité principale sera mis à disposition de l'ensemble des occupants du bâtiment. Cet espace d'une capacité de 25 40 personnes, permettra aux personnels de se détendre et de prendre leur repas.

L'aménagement en sous-espaces différenciés de type détente / prise de repas permettra d'éviter l'impression d'un grand réfectoire.

La salle disposera de deux zones :

- Zone équipée d'un coin cuisine avec plan de travail, un évier double bac, point d'eau, espaces de rangements et prises de courants permettant le branchement d'appareils électroménagers (micro-ondes, cafetière, frigo, ...) Des distributeurs de boissons y seront également disposés.
- Zone pouvant accueillir une table, des chaises, fauteuils, ...

La salle sera très proche des services (idéalement contiguë) et le concepteur recherchera la possibilité d'avoir une terrasse extérieure couverte ou ombragée attenante. Par ailleurs, cet espace sera situé à proximité des blocs sanitaires.

L'isolation acoustique entre ces espaces et les espaces de travail sera particulièrement soigné.

La lumière naturelle est souhaitée pour ce local

▪ **Local tisanerie**

Répartis en étage suivant l'agencement du concepteur, les espaces tisaneries, prévus pour un local par service (Dir. Gén., SRP, SML, SNP), permettent au personnel de faire des pauses pendant leur journée de travail. Ils seront équipés d'une petite table, de deux chaises, d'un point d'eau, de rangements et d'un frigo.

Ils sont à localiser à proximité des blocs sanitaires. L'isolation acoustique entre ces espaces et les espaces de travail sera particulièrement soigné.

▪ **Local reprographie**

L'espace reprographie, répartis en étage (au moins deux par niveau) ou suivant l'agencement du concepteur, doit être rendu aisément accessible par tout le personnel de l'établissement. Ce service engendre aujourd'hui des flux importants (livraison de fournitures, sollicitations du personnel, ...). Au-delà d'un local principal

 Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pursuivante	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 100/140

reprographie, chaque service devra avoir à proximité un espace aménagé dans les circulations par élargissement ponctuel pour positionner du matériel de reprographie comprenant l'ensemble des alimentations électriques et réseaux nécessaires.

 GROUPE samop Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 VILLE DE MARSEILLE	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 101/140

▪ **Local ménage**

Le local ménage (au moins un par niveau) permettra le stockage des produits (y compris chariot) et matériels de nettoyage et d'entretien courant. Il sera équipé d'étagères, d'un vidoir, d'un point d'eau et d'un siphon de sol.

▪ **Local archive et stockage**

Les archives s'ordonnent suivant les activités des services relatifs à leurs besoins. 2 locaux sont ainsi demandés dans le programme. Cela comprend :

- Un local archive mutualisant l'ensemble des services et de la direction (archive morte)
 - o Ce local n'a pas nécessité à être proche des services et de la direction
 - o Il devra être conforme aux contraintes incendies et de conservations
- Un local archive vivante de type cartothèque pour le service SML, dédié à la division sensibilisation
 - o Afin de permettre un traitement information exhaustif, la division sensibilisation (service SML) aura dans la continuité de sa salle dédiée, un local archive vivante avec un système de rangement de cartes, grand format
 - o Il devra être conforme aux contraintes incendies et de conservations
- Deux locaux archives pour les services SNP et SML : Un local archive pour le service SNP :
 - o Il seront sera contigus contigu à chaque au service
 - o Il devront devra être conformes conforme aux contraintes incendies et de conservations
- Un local archive pour le SRP
 - o Il sera contigu à ce service
 - o Il devra être conforme aux contraintes incendies et de conservations

▪ **Sanitaires du personnel**

A chaque niveau, il sera prévu des blocs sanitaires (un bloc Hommes et un bloc Femmes) accessibles depuis les espaces communs. Les blocs seront équipés comme suit et seront conformes à la réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapés :

- Par bloc : à minima 1 sanitaires (dont 1 PMR)
- Par bloc : à minima 1 lavabos

Au total, le concepteur-réalisateur vérifiera que le nombre d'équipements est conforme au code du travail, soit :

- Au moins, un cabinet et un urinoir pour vingt hommes et deux cabinets pour vingt femmes
- Un lavabo pour dix personnes ou plus

7.4.4.12 Restauration sur la base nautique

▪ **Salle à manger stagiaires**

Il ne s'agit pas d'un service de restauration (aucun réchauffage, ni conservation à des températures froides n'est prévue).

La salle à manger est une mise à disposition d'un espace, d'une salle pour les stagiaires, pratiquants uniquement, afin de pouvoir prendre un repas « tiré du sac », qui sont entreposés dans les casiers des vestiaires.

La capacité de cette salle accueillera 150 personnes au maximum en réception avec un ratio de 1m²/enfant, permettant ainsi de recevoir 300 personnes en 2 services

L'organisation de la salle doit répondre aux exigences de la Direction de la Mer, à savoir :

- Un espace situé au niveau terrestre avec une terrasse couverte ou ombragée

Les vestiaires seront à proximité de la salle de restauration, dans le cas contraire, le concepteur favorisera des cheminements couverts qui seront empruntés par les stagiaires, pratiquants entre ces deux entités. Ils seront rectilignes et avec des vues aisées par un surveillant tout au long du parcours (surveillance, risque de chute limité, surtout au moment du croisement allers/retours).

 <p>Logo of Groupe SAMOP (Société d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire)</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 102/140

Au-delà de la prise stricto sensu de repas, les salles à manger doivent favoriser la détente, et sont des lieux privilégiés d'apprentissage de l'alimentation et de la convivialité. L'ambiance proposée devra favoriser ces fonctions, notamment par :

- Un traitement acoustique soigné permettant de réduire efficacement toute nuisance sonore
- La qualité de l'éclairage naturel
- La possibilité pour les enfants de bénéficier d'une vue extérieure agréable en position assise (fenêtres et allèges basses),
- La recherche d'intimité vis-à-vis des espaces publics extérieurs.

La forme des salles sera la plus simple possible de façon à en faciliter la surveillance (éviter les recoins, les poteaux ou pans de murs...).

▪ **Salle à manger personnel**

Dito observations ci-avant

La capacité de cette salle accueillera 15 personnes au maximum en réception avec un ratio de 1,2m²/adultes, permettant ainsi de recevoir 30 personnes en 2 services. Espace de restauration et de détente pour l'ensemble des personnels d'encadrement, à proximité immédiate de la salle à manger stagiaires et vue sur la terrasse ombragée.

▪ **Local ménage**

Le local ménage (au moins un par niveau) permettra le stockage des produits (y compris chariot) et matériels de nettoyage et d'entretien courant. Il sera équipé d'étagères, d'un vidoir, d'un point d'eau et d'un siphon de sol.

De manière générale, le positionnement des locaux ménages doit être adapté à l'organisation spatiale des services et le nombre n'est pas limité. IL n'est pas concevable de devoir passer par l'extérieur ou par une circulation verticale pour accéder aux salles à nettoyer.

▪ **Sanitaires**

Des sanitaires de proximité pour les élèves sont prévus, ils peuvent être mutualisés avec des sanitaires existant à proximité selon le projet.

De ce fait, ils comprendront :

- Distingués Hommes / Femmes, ces locaux disposeront d'un accès depuis les espaces intérieurs
- Par conséquent, le groupement prévoira :
 - o Deux grands blocs sanitaires (1 bloc femmes et 1 bloc hommes)
 - o Les équipements sanitaires minimums demandés sont :
 - o 1 WC pour 15 femmes (50 % de l'effectif global)
 - o 1 WC pour 20 hommes (50 % de l'effectif global) + 1 urinoir pour 15 hommes
 - o 1 jet lavabo pour 20 personnes
 - o Les cuvettes WC seront de type cuvettes suspendues dont une partie avec une hauteur adaptée aux enfants (présence d'enfants à partir de 4 ans)
 - o Des auges collectives permettront le lavage des mains dont une partie avec une hauteur adaptée
 - o Les sanitaires respecteront la réglementation relative aux personnes en situation de handicap

7.4.4.13 Locaux techniques

Ces locaux sont dépendants des choix de l'équipe de conception-réalisation. Ils peuvent être mutualisables suivant l'agencement des bâtiments

▪ **Local déchets**

Il permettra le tri sélectif.

Ce local disposera idéalement d'un double accès permettant l'évacuation des bennes vers le(s) local poubelle extérieur centralisé du stade nautique. Les sols et murs seront lavables à grande eau.

 <p>GRUPE samop Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pudico-privée</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 103/140

▪ **Locaux confort thermique**

D'une manière générale, tous les locaux de la Direction de la mer devront être chauffés en hiver et rafraîchis en été suivant l'ensemble des contraintes thermiques inhérentes au projet.

D'autres locaux comprendront aussi la fonction de renouvellement d'air et seront conforme aux valeurs établies en période d'occupation des locaux.

Ces locaux pourront être répartis en plusieurs locaux par rapport au programme des surfaces théoriques mais ils ne devront en aucun cas venir grever les surfaces des autres locaux.

Ces locaux bénéficieront d'un accès technique direct depuis l'extérieur du bâtiment ainsi que d'une place attenante pour les entreprises de maintenance.

▪ **Local TGBT**

Ce ou ces locaux accueilleront le point central de la distribution électrique. Ils seront conformes aux normes techniques et l'on privilégiera leur contiguïté avec le local confort thermique par rapport à l'accès technique direct depuis l'extérieur.

▪ **Local sous-répartition serveur**

Ces locaux accueilleront l'ensemble des serveurs de la Direction de la Mer.

7.4.5 Locaux annexes

7.4.5.1 Logement gardien

▪ **Logement de fonction**

Un logement de fonction de type T3 sera prévu pour le gardien. Ce logement aura idéalement un accès indépendant tout en ayant si possible une bonne visibilité sur les accès du stade nautique. Un espace extérieur privatif (terrasse et/ou jardin) pourra être envisageable. Il devra être intégré dans une même unité bâtiminaire.

Un report du visiophone sera prévu au sein du logement.

▪ **Loge technique**

Le local SSI regroupera l'ensemble des alarmes techniques (GTB, GTC), de sécurité incendie et anti-intrusion. Ce local sécurisé est principalement utilisé par le gardien et doit se situer proche de l'accueil général et des bureaux de la Direction.

7.4.5.2 Locaux techniques en limite d'opération

Ces locaux nécessitent d'être regroupés en limite d'opération de par leur nature ou suivant leurs besoins fonctionnels.

▪ **Local poubelle**

Situé sur le Bd G. Pompidou et manutentionné par le gardien, un local poubelle est à situer à proximité d'un accès technique.

Après récupération des poubelles, située dans chaque bâtiment, au niveau des locaux déchets, le gardien les entreposera dans ce local. Il devra répondre aux exigences des services techniques de la VdM en termes de capacité et de la Métropole.

Il disposera idéalement d'un accès permettant l'amenée et l'évacuation des bennes et il possédera un espace de stationnement dédié aux services techniques de la VdM avec traçage au sol (zébra) et signalétique verticale. Les sols et murs seront lavables à grande eau et une toiture sera à prévoir.

▪ **Local transformateur**

Un poste d'arrivée de HTA sera à installer en limite d'opération. L'équipe de conception réalisera par la suite l'ensemble du maillage du réseau intérieur au stade nautique.

 <p>Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Publicitaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 104/140

▪ **Local vidéo-protection VdM**

Local appartenant à la VdM concernant le traitement de l'ensemble de la vidéo-protection des plages du Prado Ce local devra résister à +60°C, devra être directement accessible depuis l'extérieur par les agents tiers de la VdM et sera à proximité d'une entrée dans l'enceinte du site ou accessible directement depuis l'extérieur.

▪ **Local Ville de Marseille (DGANSI)**

Ce local recevra le réseau fibre/télécom. Il devra résister à +30°C et sera proche de l'extérieur pour les arrivées de réseaux. L'équipe de conception réalisera par la suite l'ensemble du maillage du réseau intérieur au stade nautique.

7.4.6 Surfaces extérieures

7.4.6.1 Accueil

▪ **Parvis d'entrée**

Cf. §7.4.2.2

▪ **Dépose Minute Bus**

PM : L'espace dépose minute Bus est intégré au projet de d'aménagement du giratoire, dont la conception et la réalisation sont dévolus à la métropole

Le(s) cheminement(s) piétons, depuis ce stationnement, jusqu'au hall d'accueil seront à associer au projet

▪ **Dépose Minute VL**

PM : L'espace dépose minute Bus est intégré au projet de d'aménagement du giratoire, dont la conception et la réalisation sont dévolus à la métropole

Le(s) cheminement(s) piétons, depuis ce stationnement, jusqu'au hall d'accueil seront à associer au projet

▪ **Ombrière pour restauration stagiaires**

Cf. §7.4.3.1

▪ **Voie d'accès au « Petit Roucas »**

Cette voie permettra de relier le stade nautique vers le local situé sur la plage du « Petit Roucas » et sera connecté à la future de cale de mise à l'eau. Il comprendra :

- Une voie d'accès de type dessert secondaire
- Un portail à ouverture manuel et un portillon au droit de la clôture du stade nautique pour contrôler les accès depuis le parc balnéaire espace public vers le stade nautique espace clos.

Une aire de retournement devra être réalisée pour faciliter les manœuvres avec des véhicules à remorques.

7.4.6.2 Stationnement véhicules

Le personnel de la direction de la Mer et des associations se garent sur le parking qui sera prévu à proximité du ou des bâtiments et dans l'enceinte du stade nautique. Ils pénètrent dans le(s) bâtiment(s) par les cheminements piétons prévus à cet effet et suivant un accès dédié (accès par badge).

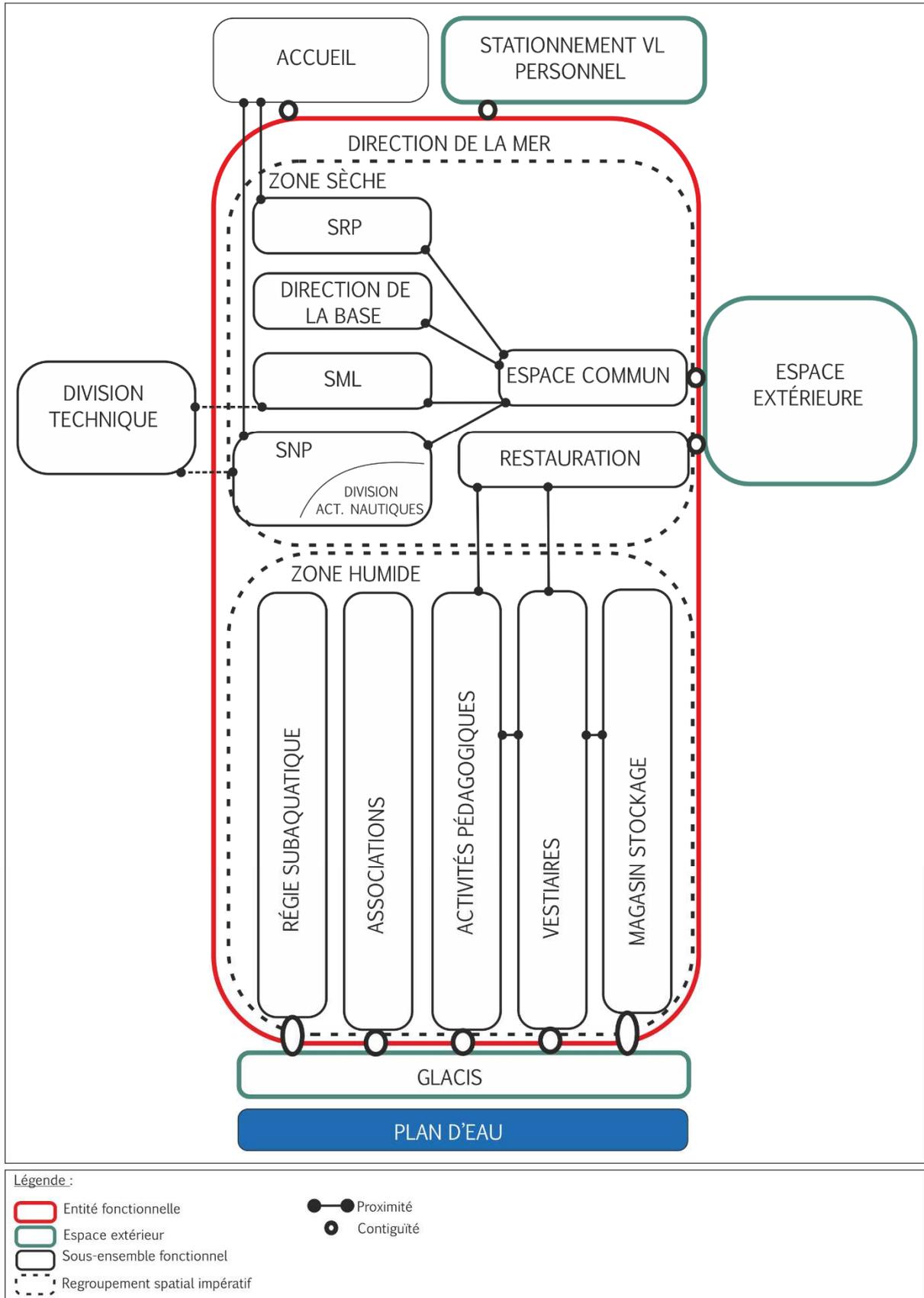
Les stationnements devront permettre de répondre aux exigences de qualité environnementales en mettant en œuvre des surfaces drainantes.

Le stationnement sera conforme en termes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite que ce soit en nombres et en balisage jusqu'à l'entrée de(s) bâtiment(s)

Il sera également mis en place un stationnement vélos ainsi qu'un stationnement pour les deux roues.

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 105/140

7.4.7 Schéma de fonctionnement théorique



7.5 Division technique

7.5.1 Tableau des surfaces

LOCAUX		Tableau Surfaces SAMOP (surfaces utiles)					Equipements VDM	Observations
N°	Fonction / Service Local	Eff. Usagers	Eff. Code du Travail	Surf. U (m²)	Nbre	Surf. Totale (m²)		
II POLE TECHNIQUE								
A.1	Locaux sociaux et vestiaires		25		5	80 m²		
A.1.1	Vestiaires Homme		20	30 m²	1	30 m²	Bancs, douches, casiers Pour 20 personnes	
A.1.2	Vestiaires Femme		5	10 m²	1	10 m²	Bancs, douches, casiers Réservation en prévision d'une augmentation de la mixité du personnel technique (5 femmes soit un quart du personnel)	
A.1.3	Sanitaires			5 m²	2	10 m²	Conforme au code du travail	
A.1.4	Salle de détente / réfectoire			30 m²	1	30 m²	Tables avec une kitchenette Capacité 20 personnes (ratio 1,2 m/pers)	
A.2	Espace de travail		0		15	1002 m²		
A.2.1	Division Technique (SNP)					490 m²		
A.2.1.1	Atelier stratification Mécanique lourde			100 m²	2	200 m²	Hauteur sous plafond > 4m Matériels spécifiques liés à la dangerosité	
A.2.1.2	Atelier mécanique légère			100 m²	1	100 m²	Matériels liés à l'entretien mécanique des moteurs Pour 3 personnes - Travaux sur les moteurs Prévoir palan	
A.2.1.3	Magasin mécanique			60 m²	1	60 m²	Racks Stockage pièces mécaniques bateaux à moteur	
A.2.1.4	Stockage ateliers			80 m²	1	80 m²		
A.2.1.5	Stockage petit matériel balisage			50 m²	1	50 m²	Stockage petit matériel balisage (actuellement stocké dans des containers)	
A.2.2	Division Pliage & Equipement (SML)					300 m²		
A.2.2.1	Atelier serrurerie / ferronnerie/chaudronnerie			150 m²	1	150 m²	Etaux, poste à souder, etc. Pour 7 personnes - Hteur sous plafond de 3.5m - Livraison semi-remorque	
A.2.2.2	Atelier plomberie / électricité / peinture			90 m²	1	90 m²	Etagères et rateliers Pour 2 personnes Prévoir + inclure un local stockage quincaillerie (10m²)	
A.2.2.3	Atelier menuiserie			60 m²	1	60 m²		
A.2.3	Locaux mutualisés					212 m²		
A.2.3.1	Local compresseur atelier			10 m²	1	10 m²	Possibilité de mutualisation des compresseurs pour les ateliers	
A.2.3.2	Stockage peinture et solvants			20 m²	1	20 m²	Espace sécurisé mutualisé Equipements spécifiques liés à la dangerosité du matériel stocké : sécurité, aération.	
A.2.3.3	Matériel d'armement et d'entretien de la base et des postes de secours			120 m²	1	120 m²	Etagères et rateliers Matériel des poste de secours et des plages (cabines, planche de secours, bidons, produits d'entretien, etc.)	
A.2.3.4	Stockage logistique			40 m²	1	40 m²	Etagères et rateliers Magasin de dotation vestimentaire	
A.2.3.5	Local ménage entretien			12 m²	1	12 m²		
A.2.3.6	Local déchets			10 m²	1	10 m²	Equipement de collecte des OM Avec tri des déchets - Collecte les déchets du pôle de la Division Technique	
A.3	Locaux techniques				3	0 m²		
A.3.1	Local confort thermique			pm	1	pm	Alimente l'ensemble des locaux du pôle de la Division Technique	
A.3.2	Local TGBT			pm	1	pm	Alimente l'ensemble des locaux du pôle de la Division Technique	
A.3.3	Local sous-répartition serveur			pm	1	pm	A répartir suivant aménagement projet (distance 80m max.)	
A	TOTAL SURFACE POLE TECHNIQUE					1082 m²		

LOCALS		Tableau Surfaces SAMOP (surfaces utiles)					Equipements VDM	Observations
N°	Fonction / Service Local	Eff. Usagers	Eff. Code du Travail	Surf. U (m²)	Nbre	Surf. Totale (m²)		
B SURFACES EXTERIEURES PÔLE TECHNIQUE								
B.1	Magasins logistiques et ateliers					2130 m²		
B.1.1	Zone de travail extérieure			600 m²	1	600 m²		Avec dispositif de récupération / traitement des eaux Accolée aux ateliers avec structure bâchée ou équivalent
B.1.2	Zone de stockage / hivernage			450 m²	1	450 m²		- Possibilité d'y intégrer des racks pour verticaliser le stockage des bateaux de secours et d'encadrement - En usage permanent : stockage des bateaux collectifs, quillards de sports et bateaux d'encadrement (extensible en hors saison sur les zones de stockage polyvalente située autour du bassin)
B.1.3	Zone de stockage tampon			250 m²	1	250 m²		- Au droit du quai - Pour stocker temporairement le matériel livré sur site par voie maritime et avant transfert sur un site de stockage rétro-littoral (et
B.1.4	Stockage Matériel de Plage (Service Mer et Littoral)			250 m²	1	250 m²		Stockage chaises haute, bouées, cabines mobile
B.1.5	Stockage Matériel Port (Service Nautisme et Plongée)			80 m²	1	80 m²		Stockage matériel port (chaines, bouées, etc.) A proximité mer, grue et place à flot
B.1.6	Stockage matériel de balisage			500 m²	1	500 m²		Espace bâché d'un tiers de la surface
B.1.7	Station d'avitaillement/ grue			PM		PM		création d'un station d'avitaillement dans le cadre du projet Mer. Toutefois le pole division technique doit se trouver à proximité de cet équipement.
B.1.8	Zone de carenage			PM		PM		creation dans le cadre du projet Mer. Toutefois le pôle division technique doit se trouver à proximité de cet espace
B.2	Stationnement véhicules de services					1113 m²		
B.2.1	Utilitaires			25 m²	7	175 m²		7 véhicules
B.2.2	Véhicules légers			25 m²	13	325 m²		11 véhicules
B.2.3	Remorques bateau			25 m²	14	350 m²		14 véhicules
B.2.4	Manitou + tracteur			25 m²	2	50 m²	Structure couverte	02 véhicules
B.2.5	Scooters			13 m²	9	113 m²		09 véhicules
B.2.6	Véhicules de maintenance			25 m²	3	75 m²		Places de stationnement dévolues aux entreprises de maintenance
B.2.7	Zone de déchargement			25 m²	1	25 m²		
B.3	Espace courant (Direction de la Mer + Pôle Division technique)					8330 m²		
B.3.1	Glacis de mise à l'eau				1	PM		140 ml
B.3.2	Zone de stockage polyvalente			3230 m²	1	3230 m²		Zone simplantée à l'arrière au glacis permettant de stocker les bateaux et permettre l'organisation d'évènements. Elles offrent la possibilité
B.3.3	Stockage et parking			5100 m²	1	5100 m²	Comparable à l'existant	Repli du matériel de la base nautique pour libérer les glacis et pour le matériel événementiel. Cette zone devra permettre l'accueil de la zone
B.4	Total surface (m²)					11573 m²		

7.5.2 Description des fonctions

7.5.2.1 Présentation

De façon générale, les locaux du Pôle technique sont des aménagements qui permettent la manutention, l'entretien et la réfection d'équipements techniques qui sont sous la responsabilité de la Direction de la Mer. A ce titre, le personnel possède en son sein plusieurs corps de métiers techniques issus des besoins maritimes nautiques ou relevant du dispositif plage.

Les conditions de confort des ateliers doivent être atteintes de 6h30 à 17h00.

7.5.2.2 Magasins logistiques et ateliers

■ Description générale

Les magasins logistiques et ateliers regroupe le personnel :

- Division Plages & Equipements du service Mer & Littoral
 - o Activités : serrurerie, plomberie, électricité et peinture
- Division Technique du service Nautisme & Plongée
 - o Activités mécaniques, stratification et voilerie

■ Locaux sociaux et vestiaires

Le personnel disposera de locaux vestiaires localisés en lien direct avec les ateliers.

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 108/140

Les vestiaires seront différenciés H/F et dimensionnés pour 20 hommes et 5 femmes

Chaque vestiaire comprend :

- Un espace de déshabillage (bancs et patère) et des casiers standards (0,4 x 1,8 x 0,5 m - La x Ht x Prof) équipée d'un lavabo et d'un miroir
- Des douches directement accessibles depuis le vestiaire. Les douches seront séparées par des cloisons légères qui laissent circuler l'eau librement sur toute la surface du sol
- Des WC avec lave-mains
- Les sanitaires respecteront la réglementation relative aux personnes en situation de handicap

Au total, le concepteur-réalisateur vérifiera que le nombre d'équipements est conforme au code du travail, soit :

- Au moins, un cabinet et un urinoir pour vingt hommes et deux cabinets pour vingt femmes
- Un lavabo pour dix personnes ou plus

▪ **Salle de détente - réfectoire**

L'espace de convivialité principale sera mis à disposition de l'ensemble du personnel. Cet espace d'une capacité de 20 personnes, permettra aux personnels de se détendre et de prendre leur repas.

L'aménagement en sous-espaces différenciés de type détente / prise de repas permettra d'éviter l'impression d'un grand réfectoire.

La salle disposera de deux zones :

- Zone équipée d'un coin cuisine avec plan de travail, un évier double bac, point d'eau, espaces de rangements et prises de courants permettant le branchement d'appareils électroménagers (micro-ondes, cafetière, frigo, ...) Des distributeurs de boissons y seront également disposés.
- Zone devant accueillir une table, des chaises, fauteuils, ...

La salle sera très proche des ateliers services (idéalement contiguë) et le concepteur recherchera la possibilité d'avoir une terrasse extérieure couverte ou ombragée. Par ailleurs, cet espace sera situé à proximité des blocs sanitaires.

L'isolation acoustique entre ces espaces et les espaces de travail sera particulièrement soignée.

7.5.2.3 **Espace de travail**

L'ensemble des ateliers privilégiera une forme de type nef ou en U avec des ateliers aménagés de part et d'autre de cette circulation principale. Les ateliers, les magasins et le stockage souhaiteraient être ainsi regroupés sur un même plateau. Pour des raisons de manutention, les ateliers et zones de stockage doivent de préférence être positionnés en rez-de-chaussée.

▪ **Division Technique**

- Atelier stratification / Mécanique lourde

L'atelier devra répondre à un aménagement avec une hauteur de 4m intégrant un palan, ainsi que respecter l'ensemble des contraintes liées à la dangerosité de l'activité (produits) et des machineries techniques (extracteur d'air)

Les dimensions exprimées pour cette structure seront de 7x12m afin de supporter le traitement d'une unité pouvant atteindre 8m au maximum.

C'est un véhicule de type tracteur avec bateau sur remorque qui permet d'amener les embarcations défectueuses. La longueur peut aller jusqu'à 15m.

L'atelier de stratification est dédié au process de peinture, de stratification et de travaux divers, doit pouvoir avoir une température en hiver maintenue entre 18 et 20°C ainsi qu'une température en été contenue en dessous de 30°C

 <p>Logo of Groupe SAMOP, Société d'Assistance à l'Entretien et à l'Entretien des Ouvrages Pluridisciplinaires</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 109/140

L'atelier mécanique devra être confortable en été comme en hiver, la température minimale admissible sera de 12°C minimum en hiver, le confort recherché est de 15°C en hiver et de 28°C maximum (à moduler en fonction du confort adaptatif) car des agents y travaillent. Une bonne isolation thermique, un volume clos en hiver et correctement ventilé naturellement en été permettront d'atteindre cet objectif. Des solutions de chauffage localisées peuvent être envisagées pour atteindre une température locale de confort comprise entre 15 et 18°C. Les variations fortes de températures à l'intérieur du bâtiment (jour / nuit) devront être limitées au maximum.

Cette demande de 2 ateliers s'implantera cote à cote et sera contiguës avec l'atelier mécanique légère.

- Atelier mécanique légère

Cet espace sera concerné par le traitement mécanique des moteurs (entretien) avec la mise en place d'un palan en plafond.

L'atelier mécanique légère devra être confortable en été comme en hiver, la température minimale admissible sera de 12°C minimum en hiver, le confort recherché est de 15°C en hiver et de 28°C maximum (à moduler en fonction du confort adaptatif) car des agents y travaillent. Une bonne isolation thermique, un volume clos en hiver et correctement ventilé naturellement en été permettront d'atteindre cet objectif. Des solutions de chauffage localisées peuvent être envisagées pour atteindre une température locale de confort comprise entre 15 et 18°C. Les variations fortes de températures à l'intérieur du bâtiment (jour / nuit) devront être limitées au maximum.

- Magasin mécanique

Cette structure devra recueillir et stocker l'ensemble des pièces mécaniques de bateaux à moteur, installés sur des racks de rangements

- Stockage ateliers

Cet espace collectera l'ensemble des matériaux issus de la division technique.

Ce local, dédié au stockage de résines et peinture, doit être maintenu à une température minimale de 12°C l'hiver et les variations de températures (jour / nuit) doivent être limitées au maximum.

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 110/140

▪ **Division Plages & Equipements**

Les ateliers présents ici, seront regroupés ou l'on favorisera lors implantation commune, en raison de leurs activités mutuelles.

- Atelier Serrurerie / Ferronnerie / Chaudronnerie

Cette activité, regroupant plusieurs missions, a pour but de gérer et de réparer l'ensemble fonctionnel et technique du parc littoral de la VdM (entretien de la base, des postes de plage, du matériel nautique, ...).

Ces travaux portent sur des métaux et nécessitent des postes à soudure, des étaux, Cette zone de travail aura au minimum une hauteur sous plafond de 3.5m

Le matériel acheminé à ce local se fait dans des semi-remorques, la fréquence de livraison est estimée à 2 fois par mois.

Cet atelier devra être confortable en été comme en hiver, la température minimale admissible sera de 12°C minimum en hiver, le confort recherché est de 15°C en hiver et de 28°C maximum (à moduler en fonction du confort adaptatif) car des agents y travaillent. Une bonne isolation thermique, un volume clos en hiver et correctement ventilé naturellement en été permettront d'atteindre cet objectif. Des solutions de chauffage localisées peuvent être envisagées pour atteindre une température locale de confort comprise entre 15 et 18°C. Les variations fortes de températures à l'intérieur du bâtiment (jour / nuit) devront être limitées au maximum.

- Atelier Plomberie / Electricité / Peinture

Cette entité intervient dans le même objectif que décrit ci-avant, mais avec des fonctions différentes qui demandent des sous-espaces de rangement et notamment d'étagères et de râteliers. A ce titre, un sous-local de stockage sera à prévoir pour la quincaillerie (10m²).

Cet atelier devra être confortable en été comme en hiver, la température minimale admissible sera de 12°C minimum en hiver, le confort recherché est de 15°C en hiver et de 28°C maximum (à moduler en fonction du confort adaptatif) car des agents y travaillent. Une bonne isolation thermique, un volume clos en hiver et correctement ventilé naturellement en été permettront d'atteindre cet objectif. Des solutions de chauffage localisées peuvent être envisagées pour atteindre une température locale de confort comprise entre 15 et 18°C. Les variations fortes de températures à l'intérieur du bâtiment (jour / nuit) devront être limitées au maximum.

- Atelier Menuiserie

L'atelier menuiserie traitera le bois et un extracteur d'air sera à prévoir.

Cet atelier devra être confortable en été comme en hiver, la température minimale admissible sera de 12°C minimum en hiver, le confort recherché est de 15°C en hiver et de 28°C maximum (à moduler en fonction du confort adaptatif) car des agents y travaillent. Une bonne isolation thermique, un volume clos en hiver et correctement ventilé naturellement en été permettront d'atteindre cet objectif. Des solutions de chauffage localisées peuvent être envisagées pour atteindre une température locale de confort comprise entre 15 et 18°C. Les variations fortes de températures à l'intérieur du bâtiment (jour / nuit) devront être limitées au maximum.

▪ **Locaux mutualisés**

Dans un souci de rationalisation des espaces, les 2 divisions ont choisi de regrouper certains locaux. Leur implantation devra ainsi répondre aux attentes du personnel technique, mais le concepteur pourra être force de proposition dans le cadre de l'amélioration constante des espaces.

- Local compresseur atelier

Cette annexe fermée viendra traiter l'ensemble des besoins issus des différents ateliers et aura une zone de maintenance extérieure pour l'intervention des entreprises de maintenance.

 <p>GROUPE samop Société d'Assistance à l'Entretien et à l'Amélioration des Infrastructures</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 111/140

PM : un local compresseur est prévu pour la régie subaquatique, il pourra faire l'objet d'une mutualisation en fonction des choix d'implantations retenus par le concepteur.

- Stockage peinture et solvants

Cette annexe fermée répondra à l'ensemble des normes et notamment en termes d'équipements spécifiques liés à la dangerosité du matériel stocké : sécurité, aération.

Son accès se fera uniquement par l'intérieur.

Ce local, dédié au stockage de résines et peinture, doit être maintenu à une température minimale de 12°C l'hiver et les variations de températures (jour / nuit) doivent être limitées au maximum.

- Matériel d'armement et d'entretien de la base et des postes de secours

Cette annexe fermée comprend l'ensemble du matériel des postes de secours et des plages (cabines, planche de secours, bidons, produits d'entretien, etc.)

- Stockage logistique

Ce local permettra la dotation vestimentaire pour l'ensemble des vacataires de la surveillance des plages et du personnel vacataire d'encadrement des activités nautiques pendant la saison estivale.

- Stockage petit matériel balisage

Ce local permettra le stockage du petit matériel de balisage et devra avoir un accès directement sur l'extérieur pour la manutention et la révision du matériel sur des espaces extérieurs libres.

- Local ménage entretien

Le local entretien permettra le stockage des produits (y compris chariot) et matériels de nettoyage et d'entretien courant. Il sera équipé d'étagères, d'un vidoir, d'un point d'eau et d'un siphon de sol.

- Local déchets

Il permettra le tri sélectif.

Ce local disposera idéalement d'un double accès permettant l'évacuation des bennes vers le(s) local poubelle extérieur centralisé du stade nautique. Les sols et murs seront lavables à grande eau et il disposera d'un siphon de sol

PM : le stockage des huiles se fera directement dans l'atelier

 <p>GROUPE samop Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 112/140

7.5.2.4 Locaux techniques

- **Local confort thermique**

D'une manière générale, tous les locaux de la division technique devront être chauffés en hiver et rafraîchis en été suivant l'ensemble des contraintes thermiques inhérentes au projet.

D'autres locaux comprendront aussi la fonction de renouvellement d'air et seront conforme aux valeurs établies en période d'occupation des locaux.

Ces locaux pourront être répartis en plusieurs locaux par rapport au programme des surfaces théoriques mais ils ne devront en aucun cas venir grever les surfaces des autres locaux.

Ces locaux bénéficieront d'un accès technique direct depuis l'extérieur du bâtiment ainsi que d'une place attenante pour les entreprises de maintenance.

- **Local TGBT**

Ce ou ces locaux accueilleront le point central de la distribution électrique. Ils seront conformes aux normes techniques et l'on privilégiera leur contiguïté avec le local confort thermique par rapport à l'accès technique direct depuis l'extérieur.

- **Local sous-répartition serveur**

Ces locaux accueilleront l'ensemble des serveurs de la Division technique.

7.5.3 Surfaces extérieures

7.5.3.1 Espaces extérieurs (zone de déchargement)

La division technique possède de nombreux espaces extérieurs dont leur description est faite au § 5.8.4. Par exemple, une zone technique extérieure au droit de chaque atelier sera à prendre en compte, avec mise en place d'un auvent ou d'une structure bâchée.

Par ailleurs, et suivant la fonction technique du bâtiment, une zone sera réservée pour les opérations de déchargement de semi-remorques. Ces opérations devront être rapides, et l'aménagement devra donc être ergonomique et sécurisé. Cet espace permettra le stockage provisoire des matériels pour contrôle et décartonnage avant qu'ils ne soient acheminés dans les zones de stockage ou d'atelier.

Les zones de déchargement ne doivent en aucun cas perturber la circulation du site

Les camions de type semi-remorques sont utilisés dans les cas suivants :

- Livraison de bateau/voiliers au pied de la grue,
- Chargement ou déchargement des chaises et cabines (2 opérations par an) stockés dans l'aire de stockage matériel de plage B.1.4.
- Livraison de matériels pour l'atelier serrurerie (une fois tous les 15 jours),
- Des camions-grue notamment lors d'événements au niveau des glacis.

Hors camions type semi-remorque, des camions de taille moins importante, mais avec un flux plus fréquent sont utilisés dans les cas suivants :

- Livraison de carburant,
- Gestion ateliers et magasins (2 master et 2 utilitaires)
- Livraisons prestataires externes

 <p>GROUPE samop Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Publicitaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 113/140

7.5.3.2 Magasins logistiques et ateliers

Des zones extérieures sont à prendre en compte.

▪ Zone de travail extérieure

Situées au droit des ateliers, des structures couvertes de type bâche ou auvent ou équivalent, viendront s'installer et s'intégrer à l'architecture du bâtiment. Permettant aux exploitants d'effectuer tous type de travaux aussi bien en intérieur qu'en extérieur.

La hauteur nécessaire sous la couverture devra permettre le travail sur un bateau sur remorque d'une hauteur de 4 mètres.

Une zone de déchargement notamment de semi-remorques devra être prévue dans ou à proximité de cette zone cf article 7.5.3.3.

Ces surfaces extérieures seront pourvues de récupération des eaux en sol avec un système de traitement incorporé.

▪ Zone de stockage hivernage

Cette zone doit être en retrait des zones de stockage et de mise à l'eau mais l'accès depuis la mise à l'eau doit être adapté aux opérations d'hivernage afin de faciliter le transport des matériels sans interférer avec les flux piétons publics. Devront pouvoir être intégrés des racks pour verticaliser le stockage des bateaux de secours et d'encadrement.

En usage permanent, il s'agit ici du stockage des bateaux collectifs, quillards de sports et bateaux d'encadrement, dont la nature et le nombre sont décrits au §.2.6.1.3

A noter que cette zone pourra faire l'objet d'une proposition d'extension par l'équipe de conception, durant la période hors saison avec des zones de stockage située à l'arrière du bâtiment.

Cette zone doit être facilement accessible depuis la grue et l'aire de carénage sans créer de masque visuel entre les bâtiments et le plan d'eau du bassin.

▪ Zone de stockage tampon

Une partie de l'espace, au droit des quais existants ou à venir et équipés d'une grue sera réservée pour le chargement et le déchargement de matériel y compris utilisation de la grue

Ces fonctions auront pour but de :

- De stocker temporairement le matériel livré sur site par voie maritime et avant transfert sur un site de stockage rétro-littoral (et inversement)
- Cela peut concerner le matériel de gestion des plages en saison estivale par exemple (bouées, chaînes, ...)

▪ Stockage matériel de plage

Ce stockage appartenant à la division Plages & Equipements, il sera à proximité des ateliers du service SML auquel il est rattaché. En effet, il s'agit de traiter l'ensemble du matériel destiné à l'utilisation des plages surveillées de tout l'ensemble maritime de la VdM.

Ce matériel demande un entretien régulier ainsi qu'un stockage en période hivernale. Il est composé de chaises hautes, bouées, cabines mobiles, ...

Cet espace se réduit en surface durant son emploi en période estivale.

Cet espace devra être sécurisé afin d'éviter les incidents et permettant une délimitation claire et dédiée à la zone. L'accès à cette zone devra permettre la manutention notamment des chaises hautes de surveillance de plage et devra être dimensionné en conséquence.

▪ Stockage matériel port

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 114/140

Cette zone de stockage dépend du service Nautisme & Plongée (SNP). De par son emploi, sa localisation devra se trouver à proximité du plan d'eau et facilement accessible de la grue et des places à flot. On y retrouve le matériel de chaînes, bouées, ... dédiés au plan d'eau.

En fonction de son emplacement, cet emplacement pourra être mis en commun avec le stockage de matériel balisage.

Cet espace devra être sécurisé afin d'éviter les incidents et permettant une délimitation claire et dédiée à la zone.

▪ **Stockage matériel de balisage**

Cet espace de stockage, aujourd'hui entreposé en zone rétro-littoral, est composé de 3 containers de 40' et d'un enclos fermé pour stocker le matériel de balisage (bouées, chaînes, ...)

Cet espace devra être en partie protégé des intempéries et sécurisé afin d'éviter les incidents.

Le remplacement des containers peut-être envisager par l'équipe de conception, tout en restituant ces surfaces dans un local clos avec une demande d'un espace bâché ou équivalent, représentant un tiers de la surface demandée.

En outre et comme précisé ci-avant, cette zone pourra être mis en commun avec le stockage matériel port.

7.5.3.3 Stationnement véhicules de services

L'ensemble du parc automobile comprend :

- Des utilitaires
- Des véhicules légers
- Des remorques pour bateaux
- Un manitou et un tracteur
- Des véhicules 2 roues de type scooter

Stationnement technique de la maintenance :

- Comme indiqué dans les § locaux techniques, « Ce local bénéficiera d'un accès technique direct depuis l'extérieur du bâtiment ainsi que d'une place attenante pour les entreprises de maintenance »
- Ces stationnements seront repartis suivant l'aménagement du concepteur
- et des interventions d'urgences ou des facilitées d'entretien et de maintenance des façades, espaces verts ou autres locaux techniques

Zone de déchargement :

- Un espace pour le déchargement des livraisons sera prévu avec balisage au sol (peinture zébra)

7.5.4 Espace courant (Direction de la Mer + Division technique)

Ces espaces sont nécessairement tenues par la direction de la mer avec intervention de la division technique. Ces surfaces s'expliquent par l'emprise du site existant.

▪ **Glacis de mise à l'eau**

La zone de glacis sera de 185 ml pour une profondeur de 30 ml

Ils permettent la mise à l'eau des embarcations. Ils permettent aussi de stocker des embarcations. A cette fin, ils doivent être équipés d'un système permettant de fixer le bateau par des accroches au sol. Ces accroches ne doivent pas présenter de danger pour les usagers qui sont la plupart du temps pieds nus pour mettre à l'eau les supports. Le système devra faire l'objet d'une validation spécifique par la Direction de la Mer et le Pôle France.

▪ **Zone de stockage polyvalente**

Cet espace donne à voir la surface qui nécessairement restera disponible. Il s'agit d'un delta positif entre l'aménagement de l'ensemble du projet (bâtiments, surfaces extérieures) par rapport à la surface du périmètre de l'opération.

 <p>Logo of Groupe SAMOP, Société d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage et d'Assistance à la Conception.</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille.</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 115/140

Cette notion « d'espace libre » sera traitée suivant un aménagement paysager.

Elle pourra comporter éventuellement des installations provisoires sur le site durant la durée des travaux suivant le planning de l'équipe de conception réalisation.

Ces zones sont à l'arrière des glacis et permettent de changer rapidement de configuration : passer d'un mode quotidien à un mode événementiel rapidement en libérant le stockage des glacis vers l'arrière et inversement. Il doit permettre également en phase JO ou événementiel régates de pouvoir procéder à un turn over des supports lors des épreuves qui nécessitent notamment de dédier des zones de quarantaine avant certains départ comme les médal race où les embarcations peuvent à nouveau faire l'objet de vérification de jauge par les personnes habilitées. De plus, certains supports olympiques doivent impérativement être stockés à plat. Ils doivent donc pouvoir passer rapidement de la zone arrière aux glacis sur des remorques manipulées manuellement.

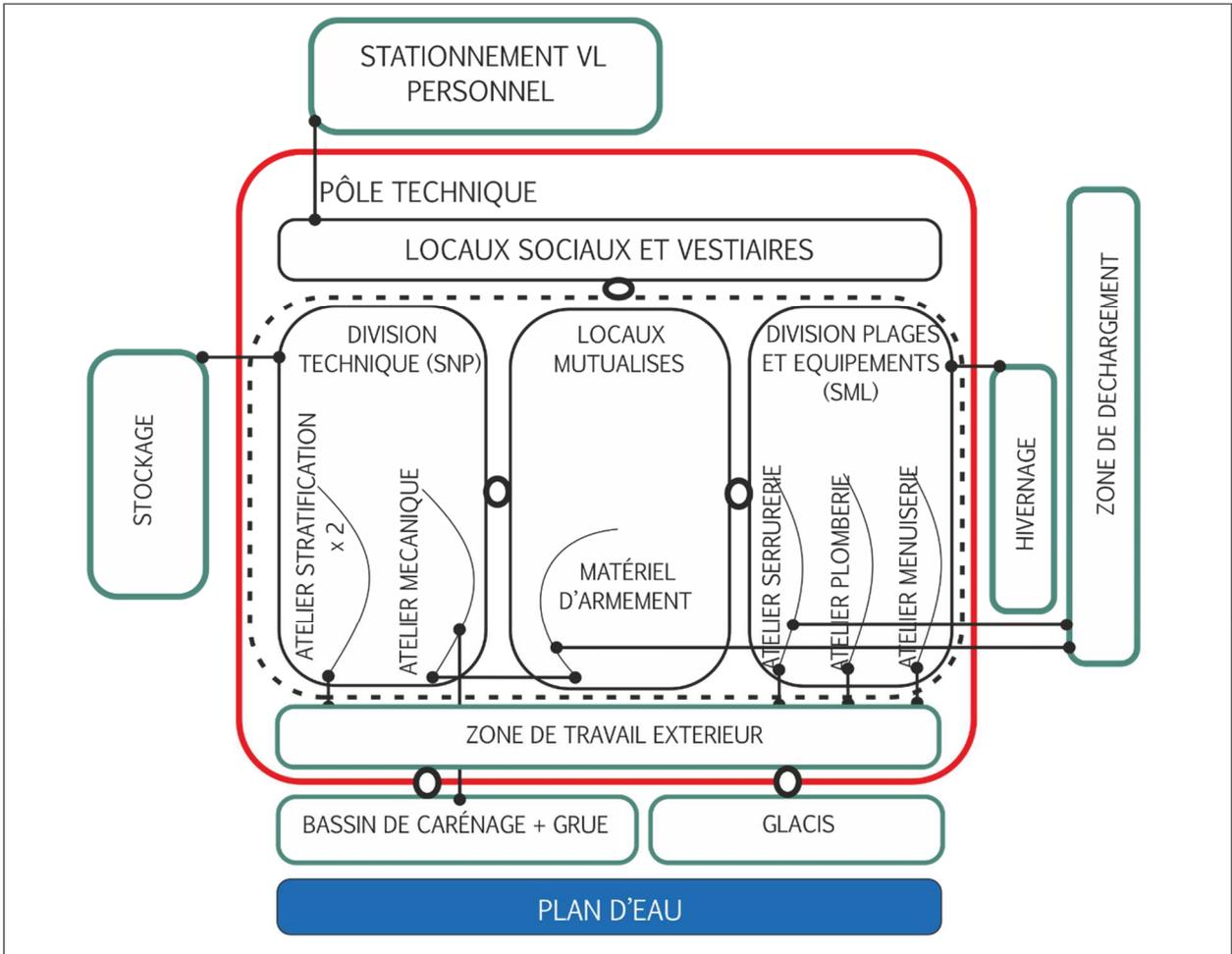
La zone de stockage polyvalente nécessite une accessibilité aisée à des véhicules avec bateau sur remorques et un accès direct à la mer.

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 116/140

▪ **Stockage et parking**

Cet aménagement répond à un besoin de surfaces disponibles lors d'évènements ponctuels. Ainsi le repli de matériel nautique s'effectuera à ce niveau (retro-littoral) pour libérer les glacis et les zones de stockage polyvalent. Cet espace correspond également à l'espace nécessaire pour accueillir la zone broadcast média pendant les JO. Elle doit donc pouvoir permettre aux véhicules de circuler et manœuvrer et permettre le stockage répondant entre autres aux besoins JO et post JO de stockage polyvalent.

7.5.5 Schéma de fonctionnement théorique



Légende :

- Entité fonctionnelle
- Espace extérieur
- Sous-ensemble fonctionnel
- Sous-espace
- Regroupement spatial impératif
- Proximité
- Contiguïté

7.6 Pôle France Voile

7.6.1 Tableau des surfaces

samop		Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de modernisation du Stade Nautique du Roucas Blanc					Tableau des Surfaces - Pôle France Voile		Phase Programme - Mise à jour Juin 2020		
N°	Fonction/ Service Local	Tableau Surfaces SAMOP (surfaces utiles)					Equipements VCM	Observations			
		Eff. Usagers	Eff. Code du Travail	Surf. U (m²)	Nbre	Surf. Totale (m²)					
II POLE FRANCE VOILE											
A ADMINISTRATION											
A.1	Hall d'accueil			20 m²	1	20 m²	Zone d'attente et banque d'accueil pour 1 agent non permanent				
A.2	Cabinet des Elus		3	21 m²	1	21 m²	1 bureau pour 3 personnes	Elus			
A.3	Direction		2	12 m²	2	24 m²	2 bureaux				
A.4	Secrétariat/ comptabilité		1	12 m²	1	12 m²	1 bureau	Vue sur accueil			
A.5	Bureau des Entraîneurs		7	52 m²	1	52 m²	Open space pour 7 personnes	7 postes			
A.6	Bureaux de passage		2	12 m²	1	12 m²	1 bureau	Place pour les personnels de passage : agents fédéraux...			
A.7	Bureau simple		1	14 m²	2			Bureau de la Ligue de Voile et Comité départemental de Voile			
A.8	Salle de réunion	20		40 m²	1	40 m²	Table de travail, vidéoprojection	20 personnes			
A.9	Sanitaires			5 m²	2	10 m²	Blocs sanitaires PMR				
A.10	Local reprographie			4 m²	1	4 m²		Local mutualisable avec local serveur			
A.11	Local archive			12 m²	1	12 m²	Rayonnages et étagères pour les boîtes à archives				
A.12	Locaux techniques					0 m²					
A.12.1	Local déchets			pm	1	pm	Equipement de collecte des OM	Collecte les déchets du pôle France Voile (administration + préparation en salle et "en mer")			
A.12.2	Local ménage			pm	1	pm		Local mutualisé avec celui de la préparation "en salle" et "en mer"			
A.12.3	Local confort thermique			pm	1	pm		Alimente l'ensemble des locaux du pôle France Voile			
A.12.4	Local TGBT			pm	1	pm		Alimente l'ensemble des locaux du pôle France Voile			
A.12.5	Local sous-répartition serveur			pm	1	pm		A répartir suivant aménagement projet (dist. 80m max.) + mutualisable avec reprographie			
A.13	Total surface (m²)					207 m²					
B Préparation "en salle"											
B.1	Cabinet médical		2	15 m²	1	15 m²	Table d'examen	Pour suivi médical des athlètes			
B.2	Cabinet kinésithérapeutes		2	20 m²	2	40 m²	Table de massage				
B.3	Cabinet spécialiste		2	15 m²	2	30 m²		Usage en temps partagé : psychologue, préparateur, etc.			
B.4	Salle de cryothérapie	6		20 m²	1	20 m²					
B.5	Salle de récupération	15		50 m²	1	50 m²					
B.6	Bureau "performance plan d'eau / météo"	3	3	18 m²	1	18 m²	2 bureaux				
B.7	Bureau "performance analyse vidéo"		2	21 m²	1	21 m²	2 bureaux				
B.8	Bureaux de passage		2	12 m²	2	24 m²	1 bureau	Places pour les personnels de passage : staff médical...			
B.9	Salles de réunion / formation	25		40 m²	2	80 m²	Table de travail, vidéoprojection	Prevoir cloison amovible entre les 2 salles			
B.10	Espace de convivialité	30		35 m²	1	35 m²	Tables rondes de bar, coin repas, etc.	Capacité pour +/- 30 pers.			
B.11	Sanitaires			5 m²	4	20 m²	Blocs sanitaires PMR				
B.12	Total surface (m²)		13		18	353 m²					
C Préparation "en mer"											
C.1	Casiers			40 m²	2	80 m²	Bancs, patères	Séparation HF - Dimension casier standard (0,4 x 1,8 x 0,5 - La x Ht x Prof) 65 casiers au total			
C.2	Salle de musculation	36		200 m²	1	200 m²	Matériel de musculation				
C.3	Résene			10 m²	1	10 m²		Rangement du matériel de musculation			
C.4	Vestiaires collectifs	25		25 m²	2	50 m²	Bancs, patères	Séparation HF			
C.5	Vestiaires collectifs	15		15 m²	5	75 m²	Bancs, patères	3 Vestiaires H+ 2 F			
C.6	Sanitaires			2 m²	8	16 m²		1 sanitaire extérieur de rappel			
C.7	Douches			10 m²	7	70 m²		Un bloc douche collective par vestiaire			
C.8	Séchoir			8 m²	7	56 m²		Un bloc séchoir par vestiaire			
C.9	Total surface (m²)				31	557 m²					

 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de modernisation du Stade Nautique du Roucas Blanc
Tableau des Surfaces - Pôle France Voile
Phase Programme - Mise à jour Juin 2020 

N°	Fonction / Service Local	Tableau Surfaces SAMOP (surfaces utiles)					Equipements VDM	Observations
		Eff. Usagers	Eff. Code du Travail	Surf. U (m²)	Nbre	Surf. Totale (m²)		
D	Logistique							
D.1	Bureau "performances engins"		2	30 m²	1	30 m²	Bureau pour 2 personnes	Equipements de mesure, imprimante 3D, etc.
D.2	Atelier / préparation matériel			140 m²	1	140 m²	Atelier polyvalent	
D.3	Voilerie			120 m²	1	120 m²		L 14 m x l 8 m
D.4	Local séchage des voiles			38 m²	1	38 m²	Râteliers et support	L 15 m x l 2,5 m x Ht 6 m
D.5	Local stockage matériel			140 m²	1	140 m²		
D.6	Zone de stockage couverte			140 m²	2	280 m²	Râteliers et support	L 16 m x l 8,5 m x Ht 7 m
D.7	Zone de stockage couverte			140 m²	2	280 m²	Râteliers et support	Stocke les bateaux matés, sert aussi à la pesée des bateaux - L 16 m x l 8,5 m x Ht 12 m
D.8	Sanitaires			4 m²	2	8 m²		Séparation H/F - Sanitaires PMR
D.9	Local déchets			pm	1	pm	Equipement de collecte des OM	Tri sélectif - Collecte les déchets de l'atelier et du bureau performance
D.10	Local ménage			5 m²	1	5 m²		
D.11	Total surface (m²)	0	2		11	1041 m²		
E	TOTAL SURFACE POLE FRANCE VOILE					2158 m²		

F Surface Extérieure Pôle France Voile								
F.1	Glacis de mise à l'eau				1	PM		- Bloc mise à l'eau / stockage - Glacis 60m l
F.2	Cale mise à l'eau			200 m²	1	200 m²		- Dans la continuité du glacis, entre le bâtiment et le glacis
F.3	Stationnement véhicules			25 m²	45	1125 m²		- Minibus (x15), voiture des agents et athlètes (x30)
F.4	Zone de stockage / remorques / hivernage			1300 m²	1	1300 m²		- Stockage terrestre bateaux + remorques (x30) - Stockage Container 40' (x10)
F.5	Total surface (m²)					2625 m²		

7.6.2 Description des fonctions

7.6.2.1 Présentation

La réussite sportive de 2024 se construit avec un outil structurant et performant. Ainsi, cette structure constitue l'héritage pour la VdM et la FFVoile.

Cette structure d'excellence rassemblera les paramètres de la performance, accueillera les sportifs et l'encadrement de l'équipe de France. Ainsi, la proximité et la mutualisation avec la Direction de la mer n'est pas à rechercher par le concepteur hormis sur des actions de maintenance ou de gros entretien en appui sur le pôle technique du site. Il s'agit d'une structure autonome et indépendante.

Le positionnement initial de cette structure était situé en lieu et place de l'USPL actuel mitoyen au Club la Pelle.

Le Pôle France a été repositionné ensuite à son emplacement actuel près de la digue. De manière préférentielle, le Pôle France souhaite rester dans son implantation actuelle. Cela lui permet un fonctionnement autonome sans qu'une entité tierce traverse les espaces qui lui sont réservés. Cela permet également lors des mises à l'eau des embarcations et pendant les manœuvres leur conduisant à la sortie du bassin d'évolution, de ne pas avoir de croisement de flux entre les athlètes et les nombreux usagers (stagiaires enfants, adultes dépendant à la fois de la Direction de la mer et du Club la Pelle) qui maîtrisent moins bien leur support.

7.6.2.2 Administration

Les différents bureaux assurent la gestion administrative du fonctionnement du Pôle France.

Les utilisateurs se garent sur le parking prévu à proximité, pénètrent le bâtiment par le hall d'accueil (accès par badge) et gagnent leur espace de travail en empruntant les espaces de circulation communs.

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 119/140

Ainsi, chaque espace disposera d'un accès facilité depuis les espaces communs du bâtiment. De plus, pour des enjeux de confidentialité et de gestion, les espaces de travail aménagés devront pouvoir être fermés par leurs occupants propres.

▪ Hall d'accueil

Le hall d'accueil assure la transition entre l'espace extérieur du stade nautique et les espaces de travail du Pôle France Voile. Il s'agit de l'entrée principale et repérable du Pôle France Voile. Il permettra au personnel d'accueil de surveiller les entrées des sportifs, du personnel d'encadrement et des visiteurs accompagnés.

Lorsque l'accueil est inoccupé, le système de contrôle d'accès (badges) permettra d'assurer un contrôle d'accès.

Un agent réceptionne les visiteurs dans le hall où une banque d'accueil y est disposée avec relais jusqu'au secrétariat. Le bureau secrétariat aura une vue directe sur cet espace.

Dans le hall d'accueil, le poste d'accueil ne sera pas occupé en permanence mais l'agent secrétaire doit pouvoir s'y déplacer directement pour l'accueil au quotidien ou en permanence lors des événements et servir de réception pour des transporteurs livreurs.

Si le projet ne permet pas de regrouper sur un même niveau l'accueil et la zone administrative, une zone d'accueil doit être conservée avec une banque d'accueil. Le bureau de secrétariat doit être préférentiellement proche du bureau du directeur que de l'accueil.

Un espace d'attente pour 5 à 6 personnes permet aux visiteurs et collaborateurs de patienter dans cet espace avec un accès wifi.

Le hall d'accueil constitue donc le premier aperçu de l'établissement et il doit être traité qualitativement en termes d'ambiance (éclairage naturel favorisé, matériaux chaleureux, plantes en pot...). A ce titre, c'est un lieu d'accueil, de rencontre et d'échange et on y trouve de l'information (affichage par panneaux et par écrans).

A l'extérieur sont prévus :

- Un lecteur de contrôle d'accès pour l'accès des personnels autorisés hors horaires d'ouverture,
- Un interphone permettant l'appel direct sur les téléphones du Pôle France Voile pour les visiteurs se présentant hors horaires d'ouverture.
- Le hall d'accueil, commun à l'ensemble du bâtiment, permettra de desservir (directement ou par une circulation verticale) :
 - o L'espace administration
 - o Les espaces préparation « en mer »
 - o Les espaces préparation « en salle »
 - o Les espaces logistiques
 - o Une signalétique claire permettra aux visiteurs de s'orienter.

▪ Cabinets des élus / Direction / Secrétariat

Tant que possible ces locaux seront situés sur le même niveau et le traitement acoustique de ces bureaux sera particulièrement soigné.

Les cloisons vitrées des bureaux individuels sont équipées de stores.

- Cabinets des élus

Il sera prévu 3 bureaux pour 3 personnes avec PC portable concernant le cabinet des élus.

Le cabinet disposera d'un espace « table ovale » avec 6 chaises, de 2 armoires avec bibliothèque fermé, d'un tableau mural blanc et d'un écran fixe type TV avec connexions sur bureau.

- Direction

Les bureaux individuels de type « direction » accueilleront un poste de travail, 2 armoires (haute) et un écran au mur.

 <p>Logo of Groupe SAMOP (Société d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Publique) with a red and grey circular graphic.</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of the City of Marseille featuring a blue flag with a white cross and yellow stars.</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 120/140

- Secrétariat / comptabilité

Il disposera d'un bureau individuel avec vitre pour vue sur le hall d'accueil, avec 3 grandes armoires et un report pour connexion à l'écran du hall d'accueil.

▪ **Bureau des entraineurs**

Il s'agit d'un bureau collectif, de 7 occupants, accueillant pour chacun 1 poste de travail (PC portable) avec une armoire dédiée pour chaque poste.

Ce bureau collectif n'a pas de séparation physique entre chaque poste et possède un grand tableau d'affichage qui est présent sur un pan de mur et sa porte d'accès contient un hublot vitré.

▪ **Bureau de passage**

Ce bureau sera aménagé pour 2 personnes avec une table ovale et 4 chaises.

L'ensemble sera pourvu d'un écran au mur, d'une petite armoire basse et d'une porte avec hublot.

▪ **Bureau simple**

Il s'agit des bureaux de la Ligue de Voile et du Comité départemental de Voile. Ils seront en liaison aisée avec le hall d'accueil, afin de faciliter l'accès du public et auront un accès secondaire en raison des temps d'interventions différenciés, comme par exemple lors de la fermeture du hall. 4 personnes pourront être accueillies dans ce bureau.

Ces bureaux sont déplacés au sein de l'entité Direction de la mer.

▪ **Salle de réunions**

Une salle de réunion partagées entre les différents services permettra l'accueil au maximum de 20 à 25 personnes. Cette salle aura une capacité de 40m² et son accès possédera une porte avec hublot.

Elle sera très proche des services (idéalement contiguë) et aura un équipement multimédia suivant :

- Projections (écran TV)
- Système permettant la projection sans fil (type clickshare ou équivalent)
- Système de visioconférence et d'un système de sonorisation
- Système d'audioconférence (type pieuvre)
- Prises au sol à chaque angle de la salle et des murs
- Tableau blanc sur un pan de mur

▪ **Sanitaires du personnel**

A chaque niveau, il sera prévu des blocs sanitaires (un bloc Hommes et un bloc Femmes) accessibles depuis les espaces communs. Les blocs seront équipés comme suit et seront conformes à la réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapés :

- Par bloc : à minima 1 sanitaires (dont 1 PMR)
- Par bloc : à minima 1 lavabos
- Réserve aux personnels administratifs du Pôle

Au total, le concepteur-réalisateur vérifiera que le nombre d'équipements est conforme au code du travail, soit :

- Au moins, un cabinet et un urinoir pour vingt hommes et deux cabinets pour vingt femmes
- Un lavabo pour dix personnes ou plus

▪ **Local reprographie**

L'espace reprographie, répartis en étage (au moins un par niveau) ou suivant l'agencement du concepteur, doit être rendu aisément accessible par tout le personnel de l'établissement. Ce service engendre aujourd'hui des flux importants (livraison de fournitures, sollicitations du personnel, ...)

Il pourra être mutualisé avec le local serveur

Ce local comprendra :

- Photocopieuse + armoire de rangement papier cartouches
- Prévoir une table massicot et autres

 <p>Logo of Groupe SAMOP (Société d'Assistance à l'Maintenance et l'Outillage de l'Équipement Nautique)</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 121/140

- Prise murale en conséquence à terre et à hauteur du plan de travail
- Grand plan de travail sur un côté

Au-delà du local reprographie, l'équipe de conception-réalisation devra prévoir dès lors qu'il y a une zone de bureau de pouvoir offrir la possibilité de positionner un photocopieur avec un meuble bas de rangement à côté dans une circulation avec un agrandissement ponctuel.

▪ **Local archive**

Les archives sont mutualisées à l'échelle du Pôle France Voile et sont centralisées dans un local, respectant l'ensemble des contraintes incendies et de conservations.

Le stockage se fera sur étagères, sur 5 niveaux, en mélaminé blanc y compris chants et crémaillères y compris traitement des angles, sur les 3 côtés du local.

7.6.2.3 Locaux techniques

▪ **Local déchets**

Il permettra le tri sélectif.

Ce local disposera idéalement d'un double accès permettant l'évacuation des bennes vers le(s) local poubelle extérieur centralisé du stade nautique. Les sols et murs seront lavables à grande eau.

Il récupérera l'ensemble des déchets de l'espace Administration, préparation « en salle » et préparation « en mer ».

▪ **Local ménage**

Le local entretien permettra le stockage des produits (y compris chariot) et matériels de nettoyage et d'entretien courant. Il sera équipé d'étagères, d'un vidoir, d'un point d'eau et d'un siphon de sol.

Ce local peut-être mutualisé et affecté aussi aux services préparation « en salle » et préparation « en mer » sous réserve qu'ils soient sur le même niveau.

Un local ménage complémentaire devra être intégré le cas échéant.

D'une manière générale, le positionnement des locaux ménages doivent être adaptés à l'organisation spatiale des locaux et leur nombre n'est pas limité mais qu'il n'est pas concevable de devoir passer par l'extérieur ou par une circulation verticale pour accéder aux salles à nettoyer.

▪ **Local confort thermique**

D'une manière générale, tous les locaux du Pôle France Voile devront être chauffés en hiver et rafraîchis en été suivant l'ensemble des contraintes thermiques inhérentes au projet.

D'autres locaux comprendront aussi la fonction de renouvellement d'air et seront conforme aux valeurs établies en période d'occupation des locaux.

Ces locaux pourront être répartis en plusieurs locaux par rapport au programme des surfaces théoriques mais ils ne devront en aucun cas venir grever les surfaces des autres locaux.

Ces locaux bénéficieront d'un accès technique direct depuis l'extérieur du bâtiment ainsi que d'une place attenante pour les entreprises de maintenance.

▪ **Local TGBT**

Ce ou ces locaux accueilleront le point central de la distribution électrique. Ils seront conformes aux normes techniques et l'on privilégiera leur contiguïté avec le local confort thermique par rapport à l'accès technique direct depuis l'extérieur.

 <p>GROUPE samop Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 122/140

▪ **Local sous-répartition serveur**

Ce local accueillera l'ensemble des serveurs du Pôle France Voile, peut être mutualisable avec le local reprographie.

7.6.2.4 Préparation « en salle »

Il s'agit de traiter la préparation sportive en matière de soins.

L'accès à cette zone se fait par badge sécurisé pour les athlètes, le personnel médical, les invités et le personnel administratif. Cet espace est ouvert mais contrôlé 24/24, accessible 7/7 même en absence du personnel. Chaque bureau doit pouvoir être fermé avec accès par badge individuel programmable.

Une valorisation de son implantation peut être proposée sur un niveau en R+1.

▪ **Cabinet médical**

Ces locaux offriront aux athlètes les besoins nécessaires en consultation médicale.

Ils seront munis :

- D'une table d'examen (type d'auscultation)
- D'un lavabo
- D'un bureau avec tiroirs, de patères et de rangements dédiés (1 armoire haute)

▪ **Cabinet kinésithérapeutes**

Ces locaux offriront aux athlètes les besoins nécessaires en consultation de kinésithérapie.

Ils seront aménagés comme suivant :

- D'une table d'examen (type de massage amovible) dont l'ergonomie spatiale comportera le fait de pouvoir se mouvoir autour de l'athlète aisément et sans difficulté particulière.
- D'un lavabo
- D'un bureau, de patères et de rangements dédiés (1 armoire basse)

▪ **Cabinet spécialiste**

Ces locaux autoriseront la venue et la pratique de n'importe quelle activité de soins.

Ainsi, ces pièces seront équipées :

- D'un bureau simple, de patères et de rangements dédiés (1 armoire basse)
- Une porte avec hublot sera à prévoir

▪ **Salle de cryothérapie**

Cette pièce sera conçue spécialement pour les sportifs de haut niveau afin d'obtenir une récupération durable, confortable, sûr et efficace.

Elle se situera dans une implantation attenante au cabinet de kinésithérapie.

Sa disposition prévoit :

- Un espace de déshabillage (bancs et patère) pour accueillir 6 personnes
- 2 bassins (Dim. : L 252 x l 105 x H 72 cm), orientés en parallèle et au fond de la pièce
- Une arrivée d'eau complémentaire pour alimenter une machine à glaçon
- Un revêtement au sol de type carrelage non glissant et en mur de type faïence murale
- Un renfort de plancher sera à préconiser (poids du bassin en eau : 1300kg pour un vol d'eau de 800L)
- Cf. Annexe 1 : Fiche technique bassin de cryothérapie de chez Cryo Control ou équivalent
- Une porte avec hublot sera à prévoir
- Un lave main à l'entrée

 Société d'Assistance à l'Initiative et à l'Organisation Pluridisciplinaire	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 VILLE DE MARSEILLE	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 123/140

- Un siphon sol
- Raccordement à l'ensemble des réseaux humides.

▪ **Salle de récupération**

Ce local accueillera jusqu'à 15 personnes maximum et sa spécificité repose sur le principe de détente, de relâchement et d'étirement pour l'athlète.

Cela signifie que cet espace doit être calme et que la qualité du traitement acoustique sera soignée.

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 124/140

Toujours dans une configuration jouxtant les cabinets de kinésithérapie, ce local sera doté d'un traitement au sol de type parquet afin d'y développer l'idée de confort et de chaleur (et des tapis amovibles seront ajoutés par la suite)

Une porte avec hublot sera à prévoir ainsi qu'un tableau blanc et un écran TV au mur.

Le local sera équipé d'un système de sonorisation

▪ **Bureau « performance plan d'eau / météo »**

Ce bureau sera aménagé pour 2 à 3 personnes avec une table ovale en poste portable et pourra accueillir jusqu'à 6 personnes en rdv.

Son installation aura vue sur le plan d'eau.

L'ensemble sera pourvu d'un écran au mur et d'un tableau blanc sur un autre pan et d'une grande armoire.

▪ **Bureau « performance analyse vidéo »**

Cet espace devra recevoir 1 à 2 personnes avec un grand écran au mur et de chaque côté un plan de travail y compris rangement en partie basse

▪ **Bureau de passage**

Ce bureau sera aménagé pour 2 personnes avec une table ovale et 4 chaises (1 poste PC portable + 1 poste ordinateur fixe). Il recevra les personnes issues des staffs médicaux.

L'ensemble sera pourvu d'un écran au mur, d'une petite armoire basse et d'une porte avec hublot.

▪ **Salle de réunions**

Deux salles de réunion permettront l'accueil au maximum de 20 à 25 personnes. Ces salles auront une capacité de 40m² et leur accès possédera une porte avec hublot.

Elles seront contiguës, posséderont une cloison de séparation amovible entre elles et auront les équipements multimédias suivant :

- Projections (écran TV)
- Système permettant la projection sans fil (type clickshare ou équivalent)
- Système de visioconférence et d'un système de sonorisation
- Système d'audioconférence (type pieuvre)
- Prises au sol à chaque angle de la salle et des murs
- Tableau blanc sur un pan de mur

▪ **Espace de convivialité**

L'espace de convivialité principale sera mis à disposition de l'ensemble des exploitants. Cet espace d'une capacité de 30 personnes, permettra à l'ensemble du personnel et des sportifs de se détendre et de prendre leur repas.

L'aménagement en sous-espaces différenciés de type détente / prise de repas permettra d'éviter l'impression d'un grand réfectoire.

Le concepteur inclura dans sa proposition une terrasse extérieure couverte ou ombragée avec une vision vers le plan d'eau. Par ailleurs, cet espace sera situé à proximité des blocs sanitaires.

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 125/140

La salle disposera de deux zones :

- Zone équipée d'un coin cuisine avec plan de travail, comptoir de type bar, plaques de cuisson vitrocéramique 2 feux, un évier double bac, un point d'eau, 2 grands frigos, trois micro-ondes, une cafetière, deux lave-vaisselles, 1 plaque vitrocéramique 4 feux des espaces de rangements et des prises de courants permettant le branchement d'appareils électroménagers, des prise murales USB, des distributeurs de boissons y seront également disposés. Le groupement prévoira d'intégrer également des alimentations pour installer un four.
- Zone pouvant accueillir des tables rondes, des chaises, des tabourets hauts, des fauteuils, des canapés...

L'isolation acoustique entre ces espaces et les espaces de travail sera particulièrement soigné.

▪ Sanitaires

Il sera prévu des blocs sanitaires (2 blocs Hommes et 2 blocs Femmes) accessibles depuis les espaces communs. Les blocs seront équipés comme suit et seront conformes à la réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapés :

- Par bloc : à minima 4 sanitaires (dont 2 PMR)
- Par bloc : à minima 4 lavabos

7.6.2.5 Préparation « en mer »

Comme nommé dans le titre, cela implique un accès au niveau maritime pour une partie de ces locaux.

Son accès se fait par badge sécurisé depuis la zone sèche pour les athlètes, le personnel médical et d'encadrement, les invités et le personnel administratif. Il donne directement sur un passage sec allant vers les casiers et les vestiaires qui sont en zone humide.

Cet accès est ouvert, mais reste contrôlé 24/24H et est accessible 7/7J, même en l'absence du personnel administratif.

Ainsi l'athlète, suivant un principe de déplacement, arrive par l'entrée de la préparation « en mer », se change dans le local casier et suivant son programme d'entraînement, se dirige soit vers le plan d'eau (zone humide) soit vers la salle de musculation (zone sèche)

Cet espace pourrait être configuré comme une grande circulation, un nœud de diffusion des flux. Il doit être accessible depuis l'extérieur et pouvoir rediriger les flux soit vers les vestiaires et l'espace préparation en mer, soit vers la salle de musculation et l'espace préparation en salle.

▪ Casiers

L'espace casier a une double mission :

- Sécurisation des affaires personnelles des athlètes avec un accès par badge au local
- Point de départ du schéma de déplacement des athlètes en fonction de leur programme d'entraînement. Soit vers la salle de musculation et l'espace préparation « en salle », soit vers les vestiaires et l'espace de préparation « en mer ».

En effet le retour des athlètes depuis le plan d'eau vers les vestiaires se fait avec un accès par digicode, ce qui fragilise la sûreté et ouvre une brèche au niveau du risque d'intrusion.

Ainsi, ce local aura les caractéristiques suivantes :

- Accès par la zone sèche de l'espace préparation « en mer »
- Accès par badge
- Séparation H/F
- Bancs, patères et casiers standards (0,4 x 1,8 x 0,5 m - La x Ht x Prof)

▪ Salle de musculation + Réserve

De ce fait et suivant le principe de déplacement décrit ci-avant, la salle de musculation est en réalité un espace de préparation « en salle ».

 <p>Logo Groupe SAMOP Société d'Assistance à l'Entretien et à l'Aménagement d'Équipements</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 126/140

Par conséquent, une proximité avec l'espace de préparation « en salle » est à rechercher, afin de pouvoir bénéficier de l'ensemble du traitement médical.

La salle est accessible par badge uniquement et comme indiqué dans la préparation « en salle », le concepteur promouvra une vue agréable en direction de la mer au niveau RDC et une partie minoritaire de l'espace pourrait être positionné en R+1 dans le même espace pour accueillir les machines types ergocycles, rameurs (grandes baies vitrées avec système intégré de lamelles orientables, rideaux occultant, ...).

L'aménagement et le positionnement définitif des machines devront être finalisés en phase APD.

Cette salle possédera de nombreux équipements notamment :

- Présence d'un point d'eau avec un évier (1 bac)
- Prises électriques en périphérie et en hauteur encastrées dans le mur (sans dépassement)
- 2 écrans de chaque côté
- Sonoriser la pièce (traitement audio)
- Prévoir des prises en hauteur dans un endroit visible et central pour l'installation d'un chrono
- Prévoir des ancrages dans les murs pour les appareils fixes et des rangements pour les poids et les barres
- Hauteur importante de la pièce (> 4 m)
- Sol spécial pour salle de sport (acoustique et amortissement)
- Effectif : 20 pers en moyenne et jusqu'à 35 personnes au maximum
- Un espace central permettra d'installer des steppes, des box jump, fitness ball, afin de créer des ateliers quand il y a du nombre.
- Un accès à l'extérieur et possibilité d'installer des ateliers temporaires extérieurs avec un sol type aire de jeu pour travailler à l'extérieur de 3,50m de large
- Un accès spécifique à la salle devra être dimensionné pour faire entrer le matériel et les machines (dimensions supérieures à 2,50m de large et 2,50m de haut), compte tenu de la manutention des machines depuis l'extérieur. Il s'agit uniquement d'un accès technique qui devra être sécurisé.

- Liste des appareils :

- o 6 rameurs,
- o 6 vélos
- o 1 vélo à bras
- o 1 banc de rappel Laser
- o 1 appareil à lombaires
- o 1 espalier
- o 1 tirage barre horizontal
- o 1 cage à développer coucher
- o 1 cage murale de 7 postes (10,50m)
- o Cage mural 3 postes (Largeur de 4,20m)
- o 1 machine à poulie et câbles, Dual ajustable en vis-à-vis
- o 2 hack Squatt
- o 1 machine à quadriceps
- o 1 espace à soulever de barres ou haltéro de 3mx2m
- o 1 petite armoire de rangement de petit matériel (médecine-ball ; élastiques ; plots...)
- o 3 tapis de course
- o 1 machine dual ajustable en vis-à-vis
- o 1 chaise romaine Fusion FCD
- o 3 SkiErg concept 2
- o 2 Assault AirBike
- o 1 ensemble banc à développer coucher
- o Espace haltéro pour travailler à 2 ou 3 sportifs (5x3m au sol minimum)
- o Tapis de sol amovible
- o NB : Certains appareils font jusqu'à 500 kg et sont non démontables

 <p>GRUPE samop</p> <p>Société d'Assistance à l'Entretien et à l'Amélioration des Infrastructures</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 127/140

Un local de rangement des accessoires sera contigu à la salle de musculation avec accès direct depuis la salle de musculation donnant sur une porte tierce de passage de 1.40m au minimum

Le stockage se fera sur étagères, sur 5 niveaux, en mélaminé blanc y compris chants et crémaillères pouvant supporter le poids des éléments entreposés et/ou ancrages directement sur mur des éléments tels que les poids et les barres.

Certains appareils non démontables peuvent peser jusqu'à 500 kg.

Un accès spécifique à la salle devra être dimensionné pour faire entrer le matériel et les machines (dimensions supérieures à 2,50m de large et 2,50m de haut). Compte tenu de la manutention des machines depuis l'extérieur. Cet accès est un accès uniquement technique et doit être sécurisé. La salle devra être positionnée au niveau RDC entre l'espace préparation en mer et entre l'espace préparation en salle (du vestiaire à la salle de musculation et de la salle de musculation aux cabinets médicaux).

Il est nécessaire d'avoir une hauteur de 3m sur un linéaire de 10m (les appareils font 2.90m) Ils sont également équipés d'un portique de 2.50m de haut par 5.50m de long.

▪ **Vestiaires (y compris sanitaires - douches - séchoir)**

Ils représentent la zone humide dans le principe de déplacement des athlètes

- Vestiaires collectifs

Les athlètes disposeront de locaux vestiaires localisés à proximité du plan d'eau. Les vestiaires seront différenciés H/F et suivant un effectif de 25 et 15 personnes.

Le schéma de déplacement de l'extérieur vers l'intérieur (de la zone humide vers la zone sèche) se définit ainsi :

- Plan d'eau > séchoir > douches > vestiaire + sanitaire > Circulation + Entrée préparation en mer
- L'accès extérieur, depuis la zone humide vers la zone sèche, se fait par digicode au niveau des séchoirs
- De ce fait et dans la logique de sécurité, les casiers ne seront pas intégrés au vestiaire.

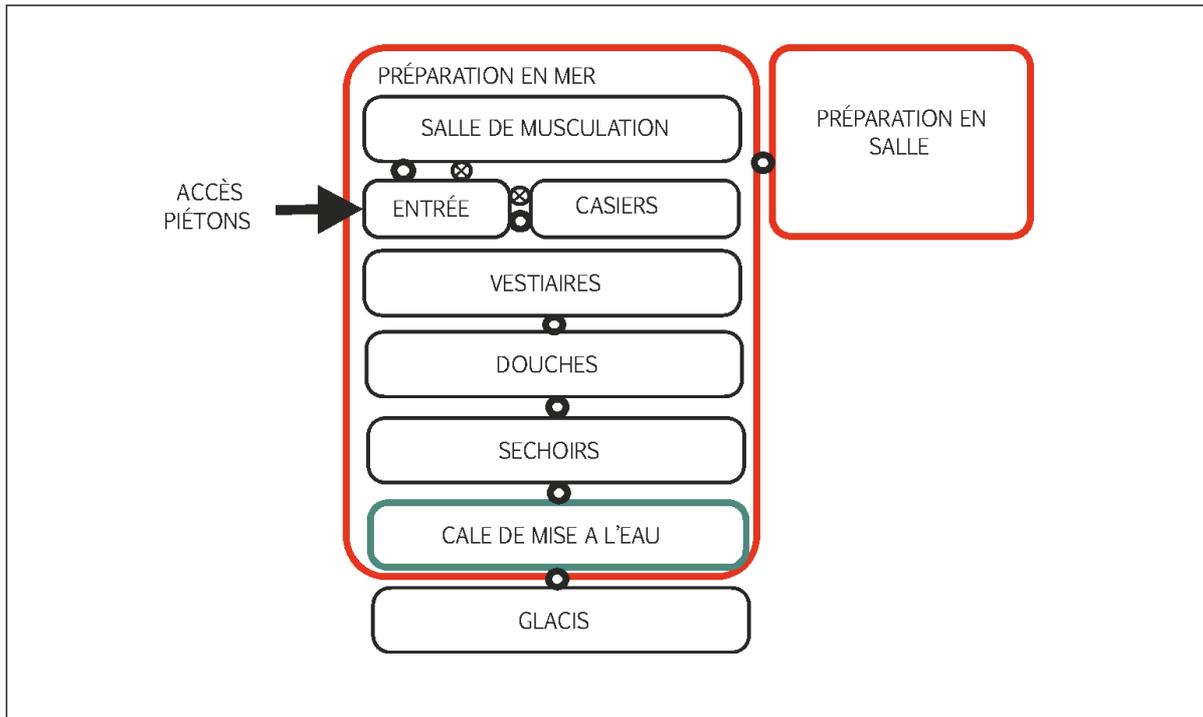
Ainsi, chaque vestiaire comprend :

- Un espace de déshabillage (bancs et patères) équipée de 2 lavabos (25 personnes) et un lavabo (15 personnes) y compris miroir et sèche-cheveux
 - o Les vestiaires prévoient des fenêtres afin d'assurer au maximum une aération la plus importante
 - o Tous les vestiaires (H/F) accueilleront chacun une cabine individuelle PMR pour se changer
- Un sanitaire avec lave-main directement accessible depuis le vestiaire
 - o Accessibles au PMR
- 1 sanitaire de rappel donnant directement sur le plan d'eau sera installé
- Un bloc douche collective directement accessible depuis le vestiaire
 - o Accessible PMR
 - o Le bloc douche sera composé de telle manière qu'il puisse être ventilé suffisamment afin d'éviter toutes moisissures suivant une ventilation étudiée que ce soit en période d'été et d'hiver
- Un bloc séchoir directement accessible depuis le bloc douche collective
 - o Le bloc séchoir sera composé de telle manière qu'il puisse être ventilé suffisamment afin d'éviter toute moisissures suivant une ventilation étudiée que ce soit en période d'été et d'hiver
 - o La zone de rinçage des combinaisons comprendra suspentes et portiques pour séchage de charges lourdes
 - o Présence de point d'eau extérieur
- Chaque bloc est individuel et peut être fermé

Il peut être admis que certains séchoirs puissent être mutualisés de la manière suivante : les deux vestiaires C3 et deux des vestiaires C4. Le troisième vestiaire C4 reste autonome. Ce dernier devra comporter une cabine individuelle au moins pour les entraîneurs comme évoqué précédemment.

 <p>Société d'Assistance et Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 128/140

▪ **Détail schéma fonctionnel**



Légende :

- Entité fonctionnelle
- Espace extérieur
- Sous-ensemble fonctionnel
- Sous-espace
- Regroupement spatial impératif
- Proximité
- Contiguïté

7.6.2.6 Logistique

L'espace logistique rassemble plusieurs fonctions au sein du pôle France Voile :

- Stockage de matériel
- Préparation du matériel

L'accès se fait par badge sécurisé pour les athlètes et le personnel administratif. Cet espace est ouvert mais est contrôlé 24/24H et est accessible 7/7J même en absence du personnel.

▪ Description générale

L'équipe de conception-réalisation tiendra compte du fait la position et l'ouverture du ou des bâtiments en fonction des vents dominants présents dans la région.

NB : Des points d'eau extérieur, sur chaque face du ou des bâtiments seront à envisager.

De par son exploitation, cette structure pourra être considérée comme à proximité des 3 autres ensembles (Administration, préparation « en salle » et « en mer »)

▪ Bureau « performances engins »

Cet espace d'analyse sera installé au niveau terrestre et limitrophe avec l'atelier / préparation matériel afin de traiter dès que possible les améliorations matérielles et il sera à proximité du local voilerie

Son accès, par badge, donnera sur un local aux particularités suivantes :

- Plan de travail en L, basé sur un côté de la pièce
 - o Implantation de nombreux rangements sous le plan de travail
- Installation d'un écran TV et d'un tableau blanc
- Mise en place de 2 bureaux avec poste fixe chacun
- Effectif :
 - o Capacité maximum pour 3 à 4 personnes
- Bureau sensible en termes de sûreté et de sécurisation en raison du matériel installé

▪ Atelier préparations matériel

Cet espace doit correspondre aux attentes techniques du pôle France Voile, en conséquence, son aménagement demande les points suivants :

- Un accès direct depuis l'extérieur (vers le plan d'eau) comportant une ouverture adaptée de 4m de large et 3m de haut comprenant soit une porte à enroulement ou une porte sectionnelle
- Continuité du sol entre l'espace intérieur et extérieur
 - o Hauteur intérieure : le plus haut possible avec un minimum de 4m
- Installation d'un portique sur rail de 1,5T
- Un accès par porte classique depuis l'extérieur avec une fermeture par badge pour le personnel
- Une relation contiguë avec le bureau performance engins
- Un atelier tempéré et aéré afin de pouvoir fonctionner dans des conditions optimales et notamment concernant les travaux de peinture et de résines
- Présence de siphon de sol
- NB : Au besoin, les espaces techniques du stade nautique peuvent être mobilisés pour réaliser les grosses opérations (stratification lourde)

Ce local, dédié au process de peinture, de stratification et de travaux divers, doit pouvoir avoir une température en hiver maintenue entre 18 et 20°C ainsi qu'une température en été contenue en dessous de 30°C

▪ Voilerie

Ce local revêt de la confection, de la réparation des voiles (reprise de coutures fragilisées, réparations de tissus dacron, nylon, réparations des accrocs, déchirures avec pose d'une pièce, sanglage, renforcement d'un œillet, sanglage coulisseau, ...) et de l'entretien des voiles ainsi que de leur stockage, de leur protection et de leur nettoyage.

Cet espace pourra s'implanter au-dessus d'une surface existante, en raison d'une demande d'une hauteur sous-plafond de 2.5m au minimum. (PM : Local voilerie sera à proximité du bureau performances engins

 <p>Logo Groupe SAMOP : Société d'Assistance et Maître d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 130/140

Les dimensions du local à disposer sont de 14m en longueur et de 8m en largeur au minimum, avec un apport de lumière existante et d'un éclairage constant, conforme au code du travail pour un poste de couture.

Ce poste de travail (couture) sera intégré dans le plancher bois, en position machine à coudre en fosse ou façon plancher de voilerie permettant d'intervenir sur de grandes pièces sans trop de difficultés. En outre, des ancrages muraux seront installés pour la mise en tension des voiles.

Pour son accès au local, il se fera par une double porte avec un passage net de 2m au minimum, muni d'un badge. Si implantation en niveau supérieur, système de manutention par poulies pour levage et acheminement des voiles.

▪ Local séchage de voiles

Cet aménagement, prévu pour l'entretien des voiles, nécessite les spécificités suivantes :

- Dimension du local : 15 x 2,5 x 6m (Lo x la x Ht)
- Une poulie ou un palan pour hisser les voiles pour le séchage et supprimer toute trace d'humidité. Cela entraîne la composition d'un local avec de grandes aérations et des circulations d'air importantes, sans négliger la prise au vent et les courants d'airs que cela implique.
- Le traitement du sol sera adapté et privilégiera une surface non glissante avec évacuation en siphon de sol.
- L'accès à ce local s'établira par une porte coulissante pleine dont l'ouverture sera subordonnée par un badge.

▪ Local stockage matériel

Ce local se constituera suivant les aspects suivants :

- D'une surface de 140m², il pourra être un local aveugle
- Local conçu pour être en zone sèche
- Avec un accès par porte classique pour le personnel muni d'un badge en RDC
- Accès par badge avec une porte à enroulement de largeur 4m et hauteur minimale de 2,5m ou une porte sectionnelle pour le stockage de bouées, palettes de mouillages et de bouts, parbatages, tauds, matériel en attente ou en réception de livraison sur palettes
- L'accès doit permettre une facilité de circulation des matériels stockés
- Continuité de niveau entre le sol extérieur et intérieur du bâtiment
- NB : en fonction de la hauteur déterminée par la forme du bâtiment, l'équipe de conception pourra augmenter la surface de rangement par le biais d'une création de mezzanine.

▪ Zone de stockage couverte

Cet aménagement prévoit le rangement du matériel des coureurs (hangar à voiliers)

A contrario du matériel pédagogique, certaines coques et supports de compétition doivent être stockés sous couvert. Ainsi, une zone de stockage, regroupant 4 espaces de grande capacité permet de stocker des bateaux matés, qui se distinguent en deux espaces :

- Dimension de 2 bâtiments intérieur: 16 x 8.5 x 7m (Lo x la x Ht)
- Dimension de 2 bâtiments intérieur : 16 x 8.5 x **9,6042m** (Lo x la x Ht) **(mise en conformité au PLUI avec 10m de hauteur de façade)**

Pour information hauteur des bateaux matés : 470 : 7,1m, 49erFX : 8,60m, 49er : 9.60m. Les NACRA font 10,50m.

Ses espaces se caractérisent par des données communes suivantes :

- Les accès auront une ouverture de 4m de large au centre du local et sur toute la hauteur de la façade **(9.60m minimum pour rentrer les bateaux matés les plus hauts)** (porte à enroulement ou porte sectionnelle)
- Les portes d'accès classique pour le personnel, muni de badge
- Une zone, la plus proche de l'atelier et un des deux bâtiments de m de haut sera choisie parmi les 4 et permettra également de réaliser des opérations de jauge et de pesée des coques jusqu'à 200kg par support. Le choix définitif sera validé en phase APD en concertation avec les usagers.
- Ces locaux s'accompagneront de chariots, râteliers permettant de stocker l'ensemble du matériel.
 - o Les râteliers permettront le rangement des supports nautiques
- Le traitement du sol sera adapté et privilégiera une surface non glissante avec évacuation en siphon de sol

 <p>Société d'Assistance et Maître d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>VILLE DE MARSEILLE</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 131/140

- Les espaces périphériques recevront des râteliers pour le rangement des supports. A cela s'ajoute des coursives qui seront aménagés en partie supérieure, d'une largeur de 2m avec rangements (1m minimum (conforme à la réglementation) de coursive + 1m de rangements) pour rangement légers.
- L'objectif est d'optimiser les surfaces de rangement accessible sans échelle pour un usager. Préférentiellement, le dernier rack accessible se situe à 2m maximum avec une hauteur de 50 cm.
- La coursive pourrait se situer à partir d'environ 2,50m du sol.

Ces locaux devront être confortables en été comme en hiver, avec un objectif de température de 12°C minimum en hiver et de 28°C maximum (à moduler en fonction du confort adaptatif) en été. Une bonne isolation thermique, un volume clos en hiver et correctement ventilé naturellement en été permettront d'atteindre cet objectif. Les variations fortes de températures à l'intérieur du bâtiment (jour / nuit) devront être limitées au maximum.

▪ Sanitaires

Il sera prévu des blocs sanitaires (1 bloc Homme et 1 bloc Femme) accessibles depuis les espaces communs et situés au niveau de l'atelier et du bureau performances. Les blocs seront équipés comme suit et seront conformes à la réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapés :

- Par bloc : à minima 2 sanitaire (dont 2 PMR)
- Par bloc : à minima 2 lavabos

▪ Local ménage

Le local entretien permettra le stockage des produits (y compris chariot) et matériels de nettoyage et d'entretien courant. Il sera équipé d'étagères, d'un vidoir, d'un point d'eau et d'un siphon de sol

Ce local jouxtera l'espace sanitaire et sera situé au niveau de l'atelier et du bureau performance

▪ Local déchets

Il permettra le tri sélectif.

Ce local disposera idéalement d'un double accès permettant l'évacuation des bennes vers le(s) local poubelle extérieur centralisé du stade nautique. Les sols et murs seront lavables à grande eau.

Ce local jouxtera l'atelier et le bureau performance

7.6.3 Surfaces extérieures

7.6.3.1 Glacis

Une zone de glacis située au niveau de l'implantation du Pôle France Voile sera destinée à l'usage du pôle France sans pour autant la clôturer, de dimension de 60m par 20 m de profondeur.

7.6.3.2 « Cale de mise à l'eau »

Cet espace intermédiaire (considérée ici comme un espace tampon au droit des glacis, surface plane) se trouvera entre la position future de la zone logistique et le glacis. Il permettra de halier à sec les bateaux.

7.6.3.3 Stationnement véhicules

Le stationnement se situera en partie arrière du bâtiment par rapport à la façade principale qui elle se trouvera face au plan d'eau.

L'aire de stationnement ne doit pas interférer entre le plan d'eau et les locaux des stockages couverts.

Ainsi, le stationnement comprend :

- Des minibus d'une capacité de 9 places
- Des véhicules légers du personnel et des athlètes

7.6.3.4 Zone de stockage / remorques / hivernage

Il s'agit d'une zone qui permettra :

- Le stockage terrestre bateaux

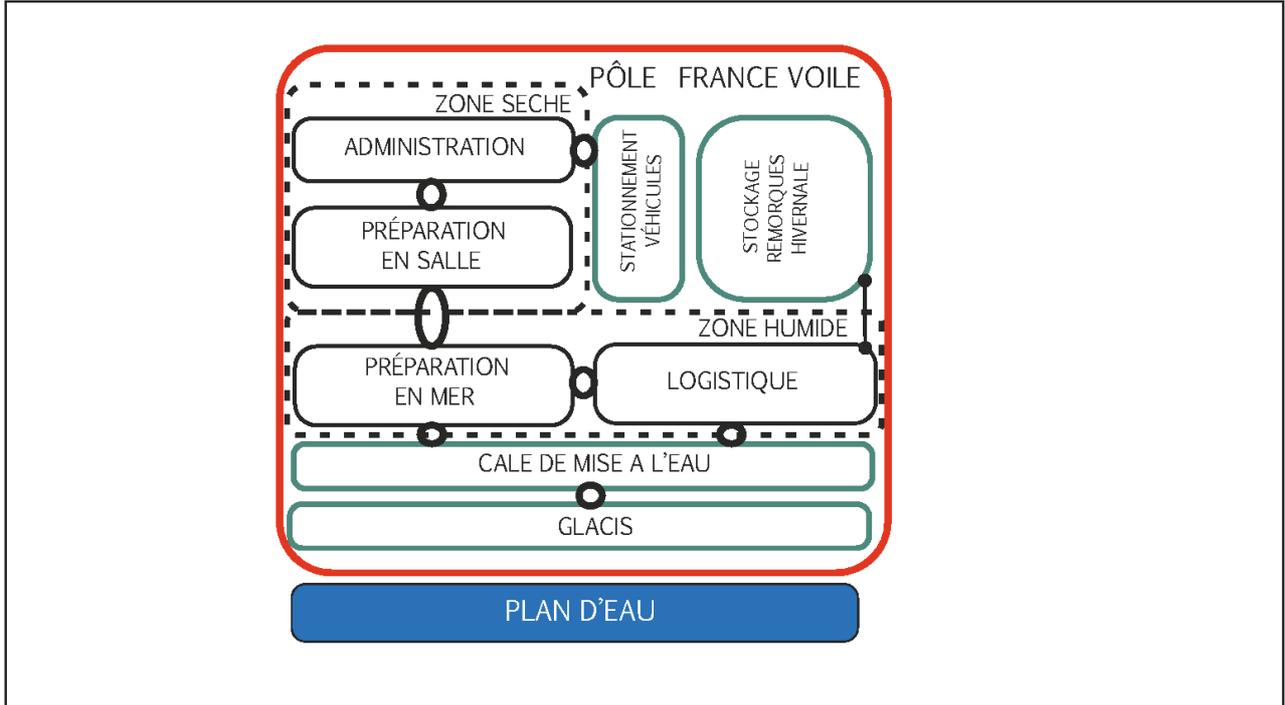
 <p>Logo Groupe SAMOP Société d'Assistance à l'Armement et à l'Équipement Nautique</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 132/140

- Le stockage de remorques
- Le stockage de containers 40'

Sa surface permettra un drainage des sols afin de répondre aux exigences de qualité environnementales

 Société d'Assistance à l'Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 133/140

Schéma de fonctionnement théorique



Légende :

-  Entité fonctionnelle
-  Espace extérieur
-  Sous-ensemble fonctionnel
-  Sous-espace
-  Regroupement spatial impératif
-  Proximité
-  Contigüité

7.7 USPL

7.7.1 Tableau des surfaces

samop		Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de modernisation du Stade Nautique du Roucas Blanc					Tableau des Surfaces - Pôle USPL		Phase Programme - Mise à jour Juin 2020		
N°	Fonction / Service Local	Tableau Surfaces SAMOP (surfaces utiles)					Equipements VDM	Observations			
		Eff. Usagers	Eff. Code du Travail	Surf. U (m²)	Nbre	Surf. Totale (m²)					
IV POLE INSTITUTIONNEL											
A Police Maritime											
A.1 USPL											
A.1.1	Accueil / Salle de rédaction		2	30 m²	1	30 m²	1 bureau Accueil + 3 bureaux pour la rédaction des rapports	Bureaux en open-space - Porte d'entrée vitrée + contrôle d'accès (OAD) Prévoir 1 porte drapeau en façade + 1 BAL			
A.1.2	Bureau du chef de poste		1	12 m²	1	12 m²	1 bureau individuel	1 entrée indépendante supplémentaire 1 espace briefing			
A.1.3	Local matériel			8 m²	1	8 m²		Stockage boîtiers (Talkie, MagLite, Ordi portable) + Etagères avec prises pour recharge (22 prises)			
A.1.4	Local archive			8 m²	1	8 m²					
A.1.5	Vestiaires Hommes		20	50 m²	1	50 m²	3/4 douches collectives + 1 robinet de puisage, bancs, casiers, patères	Effectif : 15 permanents + 5 saisonniers Séchoir intégré dans espace douches collectives			
A.1.6	Vestiaires Femmes		5	15 m²	1	15 m²	1/2 douches collectives + 1 robinet de puisage, bancs, casiers, patères	Effectif : 3 permanents + 2 saisonniers Séchoir intégré dans espace douches collectives			
A.1.7	Local rangement sac			10 m²	1	10 m²	Suspente ou patères ou étagères	Espace commun H/F pour entreposage des sacs personnel (Sac=40L)			
A.1.8	Vestiaires vacataires		20	20 m²	1	20 m²	Bancs, casiers, patères	Capacité de 20 personnes - En service l'été uniquement			
A.1.9	Sanitaires			4 m²	3	12 m²		1 bloc sanitaire PMR mixte + 2 blocs sanitaire normal (H+F)			
A.1.10	Salle de détente / réfectoire			20 m²	1	20 m²		Capacité de 25 personnes (ratio 0,8 m²/pers.) pouvant servir de salle de briefing			
A.1.11	Atelier mécanique		1	50 m²	1	50 m²	Racks à prévoir + Palan	Liés à l'entretien mécanique des moteurs			
A.1.12	Local Centre de Loisirs Jeunes (CLJ)	40/50	2	15 m²	1	15 m²	Bancs, patères	Stockage affaires enfants (40/50 enfants) Local équipement gilets + Prévoir 2 sanitaires PMR (H/F)			
A.1.13	Local ménage / déchets			5 m²	1	5 m²					
A.2 Partenaires sûreté (VTTistes)											
A.2.1	Vestiaires		6	10 m²	2	20 m²	Bancs, casiers, patères, 1 bloc douche + 1 bloc sanitaire	Ratio de 1,9 m² par personnes avec casiers - séparation H/F			
A.2.2	Local de stockage			pm	1	pm	Entreposage de 12 VTT + crochets pour suspente verticale				
A.3 Partenaires National											
A.3.1	Local Parc National des Calanques			20 m²	1	20 m²	1 Cabine de douche	Local stockage matériel de plongée et bateaux			
A.4 Locaux techniques											
A.4.1	Local confort thermique			pm	1	pm		Alimente l'ensemble des locaux de l'USPL			
A.4.2	Local TGBT			pm	1	pm		Alimente l'ensemble des locaux de l'USPL + mutualisable avec local Serveur			
A.4.3	Local sous-répartition serveur			pm	1	pm		A répartir suivant aménagement projet (dist. 80m max.) + mutualisable avec local TGBT			
B SURFACES TOTALES POLES PARTENAIRES						295 m²					
C USPL											
C.1	Véhicules légers de service			25 m²	5	125 m²		4 véhicules légers + 1 fourgon			
C.2	Véhicules 2 roues de service			13 m²	4	50 m²		4 motos			
C.3	Véhicules légers personnels			25 m²	3	75 m²		3 véhicules légers			
C.4	Véhicules 2 roues personnels			13 m²	3	39 m²		3 motos			
C.5	Stockage bateaux			13 m²	12	150 m²		Stockage de 12 bateaux à sec l'hiver (au sol)			
C.6	Total surface (m²)					439 m²					

7.7.2 Description des fonctions

7.7.2.1 Présentation

L'Unité de Sécurité et de Prévention du Littoral (USPL), relevant de l'Etat-major de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) des Bouches du Rhône, s'occupe dans son volet "sécurité" de surveiller la partie maritime, les plages, l'arrière des plages de Marseille.

A l'année, ce service emploie 22 fonctionnaires : 16 dans le groupe prévention de la délinquance pour mineurs et encadrement USPL et 6 dans le groupe de la Brigade Maritime Départementale.

Présent actuellement sur site, ils sont des partenaires institutionnels de la VdM. Ils se composent de différents espaces. Leur implantation se situera au niveau du bâtiment Courbet, qui fera l'objet d'une rénovation.

7.7.2.2 Police Maritime (USPL)

L'USPL regroupe différentes missions qui s'établissent de la manière suivante :

- Brigade maritime, implanté au niveau du Stade Nautique
- Surveillance dans les postes de secours des plages de Marseille en période estivale
- Brigade VTT du littoral pendant la saison estivale, dont les locaux du personnel sont implantés au niveau du stade nautique
- Actions de prévention de la délinquance réalisées par le Centre de Loisirs Jeunes (CLJ) en faveur des jeunes des écoles, des collèges et des centres sociaux du département, dont les sorties en mer, à bord des embarcations de type semi-rigide s'effectuent au niveau du stade nautique au titre d'une DSP.

De ce fait, les fonctions décrites par la suite ont pour but de restituer le programme de fonctionnement initial de cette unité.

▪ Accueil / Salle de rédaction

Il s'agit ici de convoquer les personnes interpellées en mer. Cet espace se caractérise par l'aménagement suivant :

- Accès depuis une porte d'entrée vitrée avec mise en place d'un contrôle d'accès par OAD (ouverture à distance)
- L'ensemble des bureaux est organisé en open-space, avec 4 bureaux dont un désigné pour faire office d'accueil à l'entrée
- Les 3 autres bureaux ont pour fonction la rédaction des rapports
- La surface envisagée permettra d'installer ponctuellement des multocopieurs et des armoires de stockage spécifiques selon les besoins
- Le traitement acoustique de ce bureau collectif sera particulièrement soigné
- NB : Prévoir 1 porte drapeau en façade + 1 BAL (boîte aux lettres)

▪ Bureau chef de poste

Le bureau du chef de poste communiquera directement avec la salle de rédaction et il sera traité de manière qualitative avec un bureau, une armoire haute et basse ainsi qu'une table de réunion pour 4 personnes

Les cloisons vitrées des bureaux individuels sont équipées de stores.

Le bureau bénéficiera également d'une entrée indépendante depuis l'extérieur pour permettre le briefing des agents le matin en extérieur avant déploiement des équipes.

▪ Local matériel

Le stockage se fera sur étagères, sur 5 niveaux, en mélaminé blanc y compris chants et crémaillères pouvant supporter le poids des éléments entreposés tels que des bâtons télescopiques, des gazeuses, Cela permettra aussi le stockage de nombreux boîtiers de charge (Talkie, Maglite, PC portable, ...) ..).

Les prises devront avoir une hauteur adaptée et réparties intelligemment pour permettre la mise en charge des boîtiers

 <p>Logo of Groupe SAMOP (Société d'Assistance à l'Maintenance et à l'Outillage Pluridisciplinaire)</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 136/140

▪ **Local archive**

Le stockage se fera sur étagères, sur 5 niveaux, en mélaminé blanc y compris chants et crémaillères y compris traitement des angles, sur les 3 côtés du local.

Il devra être conforme aux contraintes incendies et de conservations

Il se situera à proximité de la partie administrative (Salle de rédaction / chef de poste)

▪ **Vestiaires**

Ils représentent la zone humide. Le personnel disposera de locaux vestiaires localisés à proximité du plan d'eau. Les vestiaires seront différenciés H/F et suivant un effectif de 20 Hommes (15 permanents + 5 vacataires) et 5 Femmes.

Le schéma de déplacement de l'extérieur vers l'intérieur (de la zone humide vers la zone sèche) se définit ainsi :

- Plan d'eau > séchoir + douches > vestiaire > sanitaire

Les espaces rangements sacs et salle de rédaction seront accolés aux vestiaires

Ainsi, chaque vestiaire comprend :

- Un bloc douche / séchoir donnant directement sur l'extérieur
 - o Présence d'un point d'eau extérieur
- Un bloc douche collectif assurant aussi la fonction de séchoir :
 - o 3 à 4 douches forment le bloc douche collectif
 - o Présence d'un robinet de puisage intérieur
 - o La zone de rinçage des combinaisons comprendra suspentes et portiques pour séchage de charges lourdes
 - o Cet espace sera composé de telle manière qu'il puisse être ventilé suffisamment afin d'éviter toute moisissures suivant une ventilation étudiée que ce soit en période d'été et d'hiver
- Un espace de déshabillage (bancs et patères) et des casiers standards (0,4 x 1,8 x 0,5 m - La x Ht x Prof) équipée d'un lavabo y compris miroir
 - o Les casiers seront équipés de mini coffre-fort
 - o Cet espace donnera directement dans le bloc douche / séchoir et dans la circulation intérieure de l'autre côté.

▪ **Local rangement sac**

Accessible depuis les espaces communs de circulations, ce local a pour fonction de venir entreposer les sacs de la brigade (sac de 40L). Cet espace mixte sera aménagé soit par suspentes, patères ou étagères.

Son implantation jouxtera les vestiaires.

▪ **Vestiaires vacataires**

Ce local, accessible depuis les espaces communs de circulations, permettra aux vacataires de venir entreposer leurs affaires personnelles.

Il sera équipé de bancs, patères et casiers standards (0,4 x 1,8 x 0,5 m - La x Ht x Prof) pour 20 personnes.

Cet espace pourra être modulable en raison du déroulement de son activité uniquement en période estivale

▪ **Sanitaires**

Séparé des vestiaires, il sera prévu des blocs sanitaires (un bloc Hommes et un bloc Femmes et un bloc PMR mixte) accessibles depuis les espaces communs. Les blocs seront équipés comme suit et seront conformes à la réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapés :

- Par bloc : à minima 1 sanitaire
- Par bloc : à minima 1 lavabo

Son implantation jouxtera les vestiaires et la salle détente / réfectoire

 Société d'Assistance à l'Entretien et à l'Aménagement d'ouvrages d'infrastructure	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 137/140

▪ **Salle de détente / réfectoire**

L'espace de détente / réfectoire sera mis à disposition pour l'ensemble de la brigade. Cet espace d'une capacité de 25 personnes, permettra à l'ensemble du personnel de se détendre et de prendre leur repas.

L'aménagement en sous-espaces différenciés de type détente / prise de repas permettra d'éviter l'impression d'un grand réfectoire.

La salle disposera de deux zones :

- Zone équipée d'un coin cuisine avec plan de travail, un évier double bac, un point d'eau, 1 grand frigo, un micro-onde, une cafetière, des espaces de rangements hauts et bas et des prises de courants permettant le branchement d'appareils électroménagers, des prise murales USB,
- Zone pouvant accueillir une table, des chaises, ... pour 1 personne

Il sera à localiser à proximité de la salle de la salle de rédaction. L'isolation acoustique entre ces espaces et les espaces de travail sera particulièrement soigné.

Cette espace pourra réunir une partie du personnel pour des briefings avant interventions extérieures.

▪ **Atelier mécanique**

Cet espace sera concerné par le traitement mécanique des moteurs (entretien) avec la mise en place d'un palan en plafond.

Son accès se fera par une ouverture avec rideau métallique de 3,5 x 2,5m de Ht au maximum. Son but étant de faire rentrer les bateaux à l'intérieur avec un accès personnel par une porte attenante. Le bâtiment faisant l'objet d'une réhabilitation, le titulaire proposera une ouverture en cohérence avec la façade existante et devra démontrer la capacité de passage des bateaux par l'ouverture.

L'atelier n'a pas pour vocation à être relié par les espaces de circulations intérieures du pôle USPL. Le fonctionnement de l'atelier est indépendant par rapport aux activités de l'USPL.

Le traitement du sol sera anti-dérapant avec un siphon intégré. La hauteur sous plafond sera de **3m 2m60** au minimum et des racks de rangements seront disposés le long des murs. Un local de stockage intérieur de 10 m² sera à prévoir. Un point d'eau intérieur et extérieur sera aussi à prévoir.

▪ **Local Centre de Loisir Jeunes (CLJ)**

Ce local, séparé des espaces décrits ci-avant, recevra, l'ensemble des affaires personnelles des enfants et stockera les gilets de sauvetages avant sortie en mer. Il sera équipé de patères.

Des sanitaires y seront intégrés (un bloc Hommes et un bloc Femmes), ils seront équipés comme suit et seront conformes à la réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapés :

- Par bloc : à minima 1 sanitaire
- Par bloc : à minima 1 lavabo

▪ **Local ménage / Déchets**

Ce local permettra d'y entreposer les déchets avant évacuation et de le stockage des produits (y compris chariot) et matériels de nettoyage et d'entretien courant. Il sera équipé d'étagères, d'un vidoir, d'un point d'eau et d'un siphon de sol

Les sols et murs seront lavables à grande eau.

7.7.2.3 Partenaires sûreté (VTTistes)

L'espace réservé pour les VTTistes est un espace qui est dépendant de son activité. Elle se déroule durant la période estivale uniquement, sauf le stockage de VTT qui est à stocker sur site durant toute l'année.

De ce fait, ces locaux peuvent avoir une autre destination durant l'année civile, ou être modulable en fonction des périodes (Pour information, la période estivale se déroule de Juin à Septembre).

	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20		INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 138/140

Ainsi, cette entité se compose essentiellement de :

- Vestiaires
- Local stockage

▪ **Vestiaires**

Ce local, permettra aux VTTistes d'y venir entreposer leurs affaires personnelles. Il sera équipé de :

- Bancs, patères et casiers standards (0,4 x 1,8 x 0,5 m - La x Ht x Prof) pour 6 personnes.
- D'un bloc douche et d'un bloc sanitaire mixte

▪ **Local stockage**

Ce local permettra l'entreposage de 12 vélos verticalement ainsi que du matériel nécessaire à l'entretien (pneus, ...)

7.7.2.4 Partenaire institutionnel

▪ **Local Parc National des Calanques**

Ce local accueillera le personnel du parc des calanques et sera équipé d'un bloc de douche et sanitaire.

En raison de ces activités nautiques, le local sera équipé de rangements techniques pour la plongée et pour la maintenance des bateaux.

Il sera directement accessible depuis l'extérieur.

7.7.2.5 Locaux techniques

▪ **Local confort thermique**

D'une manière générale, tous les locaux de l'USPL devront être chauffés en hiver et rafraichis en été suivant l'ensemble des contraintes thermiques inhérentes au projet.

Cela comprendra aussi la fonction de renouvellement d'air qui sera conforme aux valeurs établies en période d'occupation des locaux.

L'équipe de conception-réalisation prendra en compte le local chaufferie existant et présent au niveau de la terrasse extérieure.

▪ **Local TGBT**

Ce local existant accueillera le point central de la distribution électrique. Il devra être mis aux normes le cas échéant. Il pourra être mutualisable avec le local serveur.

▪ **Local sous-répartition serveur**

Ce local accueillera l'ensemble des serveurs de l'USPL il pourra être mutualisable avec le local TGBT.

7.7.3 Surface extérieures

7.7.3.1 Stationnement véhicules

L'USPL aura du stationnement à disposition pour :

- Des véhicules de service type légers, utilitaires et 2 roues
- Des véhicules légers et 2 roues personnels

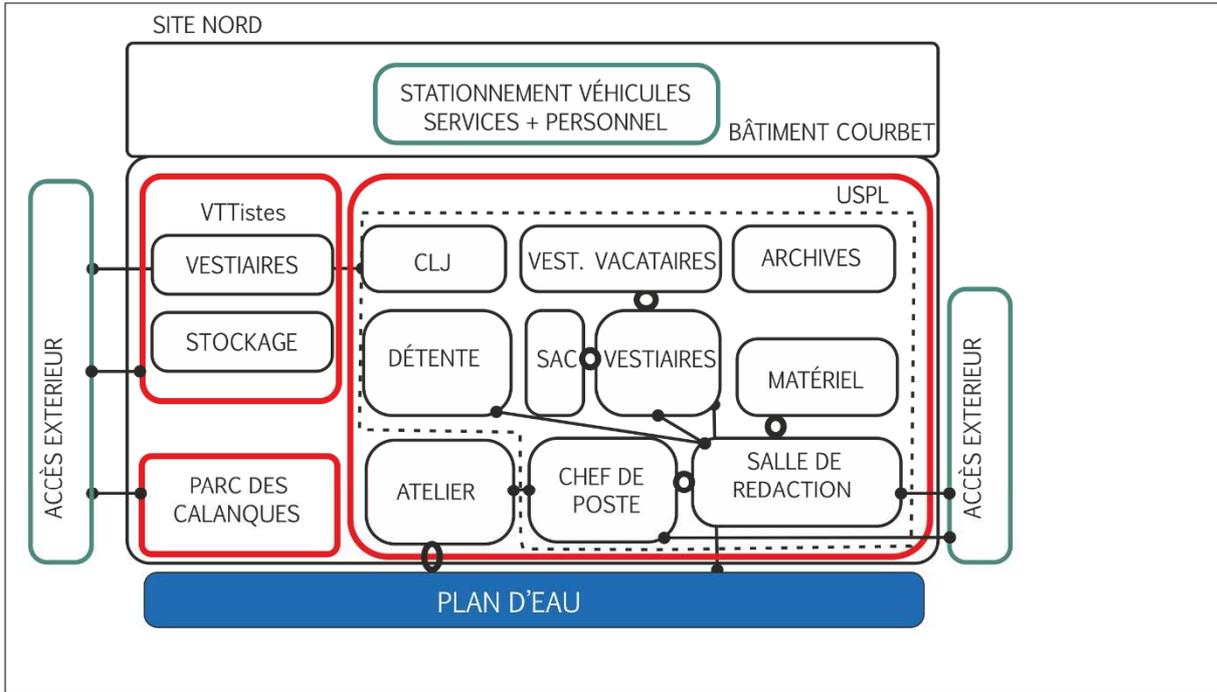
7.7.3.2 Aire de Stockage bateau pour hivernage et manutention

Situé au droit de l'atelier, cet espace de manutention est destiné aux bateaux de l'USPL, ainsi qu'à leur zone de stockage en période d'hivernage

Elle servira aussi de zone de briefing extérieur pour les vacataires des postes de secours ainsi que les enfants du CLJ.

 <p>Logo of Groupe SAMOP, Société d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Pluridisciplinaire</p>	MODERNISATION STADE NAUTIQUE	CP : DC	JUN 20	 <p>Logo of Ville de Marseille</p>	INDICE 8
	PROGRAMMATION FONCTIONNEL	V : RZ	F : DC		Page 139/140

7.7.4 Schéma de fonctionnement théorique



Légende :

- Entité fonctionnelle
- Espace extérieur
- Sous-ensemble fonctionnel
- Sous-espace
- Regroupement spatial impératif
- Proximité
- Contiguïté